



EXAMEN

D'UN DIPLOME,

ATTRIBUÉ A LOUIS-LE-BÈGUE, ROI DE FRANCE.

TOME I.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER, RUE DE SEINE, N° 14.

EXAMEN
D'UN DIPLOME,

ATTRIBUÉ A LOUIS-LE-BÈGUE, ROI DE FRANCE,

SUIVI

D'UN TRAITÉ SUR SAINT DENIS,

PREMIER ÉVÊQUE DE PARIS,

PAR M. LE Mis DE FORTIA D'URBAN,

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE (Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres), DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, DE CELLE DES BIBLIOPHILES FRANÇAIS, DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DES ACADÉMIES DE NAPLES, DE CORTONE, DE VITERBE, DE BRUXELLES, DE FRANCFORT SUR-LE-MEIN, DE VETTÉRAVIE, D'AVIGNON, DE MARSEILLE, DE MONTPELLIER, DE NÎMES, DE TOULOUSE, ETC.



TOME PREMIER.

PARIS,

H. FOURNIER, JEUNE, LIBRAIRE,
RUE DE SEINE, N° 14;

CHEZ L'AUTEUR,
RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, N° 12.

1833.

PRÉFACE.

Occupé d'Homère et de l'histoire ancienne, j'étais enfoncé dans mes vieilles études, et je croyais qu'elles suffiraient à remplir les faibles restes d'une carrière bien avancée, puisque dans moins de trois ans je serai octogénaire. J'ai cru cependant avoir le tems de me distraire par un travail d'un autre genre que je viens de terminer. Habitué à me défendre contre les incrédules qui aiment mieux nier l'histoire que l'étudier, j'ai pensé que je pourrais remplir cette tâche d'une autre manière, de sorte qu'en paraissant changer de sujet, je reste sur le même terrein. Une charte de Louis-le-Bègue était taxée de faus-

seté par un savant très-habile (1) qui, s'il ne l'a pas publiée le premier, n'a pu découvrir de publication antérieure à la sienne, quoiqu'il en ait indiqué une. Je conviens que j'admets avec peine les suppositions, tout en avouant que j'en connais un grand nombre qui sont incontestables. Mais ici je n'ai pas vu de motif au soupçon, moins encore à une assertion formelle. Il m'a donc fallu recommencer d'anciens travaux sur l'histoire du règne de Charles-le-Chauve sous lequel cette charte a été écrite. Ces recherches m'ont convaincu de l'imperfection de nos connaissances historiques sur la première et la seconde race de nos rois. L'histoire civile est si fort mêlée à l'histoire ecclésiastique dans ces tems reculés, que ceux qui ont voulu séparer l'une de l'autre, c'est-à-dire

(1) M. le marquis Le Ver, dont je m'honore d'être l'ami : Examen d'un diplôme de l'an 877, seconde édition; Paris, imprimerie de Lottin de Saint-Germain, rue de Nazareth, nº 1. 1832, 22 p. in-8º

presque tous ceux qui ont traité ce sujet, n'ont pu démêler la suite des événemens. J'ai étudié les uns et les autres; il en est résulté un travail beaucoup plus étendu que je ne m'y attendais. Je le livre au public en craignant de n'intéresser qu'un petit nombre de lecteurs, mais en espérant que ceux qui voudront bien me suivre, puiseront dans cet ouvrage d'utiles matériaux pour l'histoire des sociétés naissantes qu'il faut étudier dans la suite des faits où on l'apprendra bien mieux que dans les théories hazardées sur ce sujet.

Quelque soin que j'aie mis à distinguer la vérité, on trouvera dans ces Mémoires un assez grand nombre de faits dont je ne puis garantir l'authenticité. L'histoire du passé ne peut être composée qu'avec les récits des contemporains; et lorsqu'une société commence, c'est un si grand mérite de savoir écrire, que celui qui écrit en est cru sur sa parole, et ne trouve pas de

contradicteurs. Lorsque le nombre des écrivains devient plus grand, il est difficile qu'ils soient d'accord. Alors naissent les discussions; alors une critique sévère élève un doute presqu'universel. Il n'y avait pas d'histoire parce qu'il n'y avait pas d'historiens; il n'y a plus d'histoire parce qu'il y a trop d'historiens. La vie s'écoule à comparer les récits: à disputer sur l'authenticité des écrits, sur le mérite des écrivains.

J'avais à vaincre une autre difficulté. Ici je remonte à un tems où finissait la langue latine, où commençait la langue française. Ceux qui parlaient latin, ne connaissaient plus cette langue que dans leur bréviaire, et la défiguraient tellement, qu'elle devenait presqu'inintelligible dans leurs écrits. D'un autre côté ceux qui abandonnaient le latin pour créer la langue française, employaient un jargon qui ne durait pas autant que leur vie.

Ces difficultés doivent-elles faire re-

noncer à étudier l'histoire des premiers tems de notre civilisation? je ne le crois pas. C'est précisément à l'époque dont je m'occupe ici, que l'histoire est le plus curieuse. On aime à voir se former une civilisation nouvelle; on aime à considérer le despotisme en principe et en action produit par la force brute, à côté d'une résistance anarchique qui n'oppose que des hommes à des hommes, et qui ne remonte pas aux principes de la société, pour mettre en question tout ce qu'il y a de moins contestable. Les combats de tribune et de journaux ont sans doute leur intérêt; mais les combats des chevaliers, les luttes de peuple à peuple pour des souverains ambitieux qui les arment l'un contre l'autre, les disputes religieuses agitées dans les conciles, peuvent aussi exciter la curiosité.

J'ai commencé par étudier l'histoire des souverains, sur laquelle nous avons des renseignemens plus certains et une

chronologie mieux assurée. Je passe ensuite aux abbés de Corbie qui reçoivent la donation dont il est question dans ma charte, puis aux évêques de Tournai qui la font, et enfin aux évêques qui en signent la confirmation. Je réserve pour un autre volume le résumé sommaire de tous les événemens dont j'ai fait mention. Cette dernière partie sera véritablement la substance de tout mon ouvrage.

Je cite exactement les sources où j'ai puisé, même quelquefois des éditions qui ne sont pas les meilleures, des traductions qui ne sont pas toujours exactes : j'ai voulu avant tout ne pas tromper mes lecteurs, et je n'ai pas craint d'être taxé de négligence; je ne crois pas mériter ce reproche. J'ai consulté avec soin les meilleures traductions et les textes originaux, toutes les fois que je l'ai trouvé utile. L'espèce de tact que m'a donné une lecture assidue, m'a fait reconnaître les fautes des traducteurs,

à leur simple énoncé (1); j'ai recouru alors au texte, et j'ai fait un examen plus approfondi. Mais j'ai souvent éprouvé que les traducteurs qui ont passé une partie de leur vie à étudier leur auteur, l'ont mieux compris que je n'aurais pu le faire dans une lecture rapide, obligé de consulter un grand nombre d'écrivains de différentes époques pour arriver à la connaissance complète d'une histoire compliquée. Au reste je n'ai pas la prétention d'avoir mieux fait que tous ceux qui m'ont précédé, et surtout que tous ceux qui viendront après moi. J'ai du moins le mérite d'être un écrivain de bonne foi qui met ses lecteurs à portée de jnger son travail et de le perfectionner.

Paris, 1er mai 1833.

(1) On en trouvera des exemples aux art. LXXII et LXXIII.

EXAMEN

D'UN DIPLOME

DE L'AN 877.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Hludovicus Francorum rex. In omnibus negotiis oportet nos purissimam bonorum prævidere utilitatem, in his maxime quibus sancta Augmentatura ecclesia (1); *quapropter, cognos-*

(1) Ce qui est en grandes capitales est la première ligne de l'original, écrite en longues lettres; les *æ* sont ainsi séparés *a e*.

EXAMEN

D'UN DIPLOME

DE L'AN 877.

CONFIRMATION D'UNE DONATION D'UN LIEU NOMMÉ USCIAS (HUYSSEN), FAITE A HODO (OU ODON), ABBÉ DE CORBIE, PAR UN DIPLÔME DE L'AN 877.

AU NOM DE LA SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ, LOUIS, ROI DES FRANCS. DANS TOUTES LES AFFAIRES, IL FAUT PENSER AU MEILLEUR EMPLOI DES BIENS, ET SURTOUT DE CEUX QUI PEUVENT AUGMENTER L'ÉTENDUE DE LA SAINTE ÉGLISE. Que tous les fidèles de la sainte église de Dieu sachent donc bien pour le présent et à l'avenir, que le vénérable homme Odon,

cat fidelium sanctæ Dei ecclesiæ cunctorum sollertia tàm præsentium quàm futurorum, quòd vir venerabilis Hodo abbas ex Corbeia monasterio, quod est constructum in pago Ambianense in honore sanctorum apostolorum Petri et Pauli et sancti Stephani protomartiris Christi, et Ghuonradus comes adierunt præsentiam nostram, eo quòd commutationem (1) *quandam fecissent cum domno Raguielmo* (2) *Tornacensium episcopo. Ghuonradus quippè jàm dictus comes dederat præfato monasterio unam villam quæ dicitur Uscias, in quâ tunc non habebatur ecclesia; propter quod prædictus comes et abbas Corbeiensis petierunt dominum Pontificem ut eis licentiam construendi ecclesiam in eâdem villâ concederet, altare quoque consecraret, cui pro Dei amore atque pro reverentiâ sanctorum,*

(1) *Conventionem* ms. de la biblioth. du roi, coté Corbie, 19.

(2) *Raginelmo*, ibid.

abbé du monastère de Corbie qui a été construit dans le territoire d'Amiens, à l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul et de saint Étienne premier martir de Jésus-Christ, et le comte Ghuonrad (Conrad), se sont présentés devant nous, parce qu'ils avaient fait certaine convention avec Raginelme, évêque de Tournai. Ledit comte Ghuonrad avait donné audit monastère, un bourg appelé Uscias (Huyssen), dans lequel il n'y avait point alors d'église; c'est pourquoi les susdits comte et abbé de Corbie ont demandé à ce pontife qu'il leur permît de construire une église dans ledit bourg, qu'il y consacrât aussi un autel sur lequel, pour l'amour de Dieu et par respect pour les saints, il accorderait une immunité, et auquel il donnerait tous les ans le chrême et l'huile sacrée; de telle manière que le susdit bourg, appelé Uscias, prendrait huit manoirs en dot de l'autel de Molthem à la paroisse duquel il paraît qu'appartenait le susdit bourg; ce que ledit pontife de son

libertatem tribueret sacrumque oleum et crisma singulis annis donaret : tali tenore ut desuprà dictâ villâ, scilicet Uscias, VIII terræ mansos (1) *in dote altaris Molthem ad cujus parochiam pertinere videbatur memorata villa susciperet, quod præscriptus Pontifex gratanter et benignè concessit, agnoscens quòd nihil de canonicâ auctoritate convellitur quidquid domesticiis* (2) *fidei pro tranquillitate pacis vel pro reverentiâ sanctorum tribuitur, horum ergò nos commutationes audientes, videlicet, abbatis atque episcopi, ambarumque partium consulentes utilitati, nostrâ auctoritate et fidelium nostrorum*

(1) *Mansus*, habitation avec une quantité de terre suffisante pour l'entretien de la famille du maître. Voyez la note VI dans la collection de dom Bouquet, 311, 677. Chacun de ces manoirs payait une cense au chef-lieu, appelé *villa*, et à l'abbaye qui en était propriétaire. Voyez ci-après l'art. XI, où l'on trouvera la distinction de trois espèces de manoirs. On dit encore *manse* abbatiale, où *mansus* conserve sa forme.

(2) *Domestici*, ibid.

plein gré et avec bonté a accordé, reconnaissant que rien n'est arraché à l'autorité canoniale de ce qui est donné aux serviteurs de la foi pour la tranquillité de la paix et pour le respect dû aux saints. Ayant donc été instruits de ces échanges entre l'abbé et l'évêque, et voulant pourvoir à l'utilité de chacune des deux parties, nous avons voulu les confirmer par notre autorité et par celle de nos fidèles, tant évêques que laïcs, et nous avons frappé d'un perpétuel anathème quiconque voudrait les attaquer. Nous avons signé ici-dessous cette charte, en y imprimant notre signe afin qu'elle reste à jamais stable et inattaquable.

tàm episcoporum quàm laicorum confirmare volamus (1) *perpetuoque anathemate quicumque hoc infringere temptaverit dampnavimus; nostri etiàm signi impressione subter signavimus hanc cartam ut in perpetuam stabilis et inconcussa maneat.*

Signum Hludovici 

gloriosissimi regis.

Durandus diaconus ad vicem Fridugisii (2) *recognovit;*

Signum Hincmari Remorum archiepiscopi;

Signum Raginelmi Tornacensium episcopi;

Signum Engeluuini Parisiorum episcopi;

Signum Otgarii Belvagorum episcopi;

(1) *Voluimus*, ibid.

(2) *Fridugiti*, ibid.

Signe de Louis (1)

roi très-glorieux.

Durand, diacre, l'a reconnu pour Fridugisius.

Signe d'Hincmar, archevêque de Reims.

Signe de Raginelme, évêque de Tournai.

Signe d'Engelvin, évêque de Paris.

Signe d'Otgar, évêque de Beauvais.

(1) Cette signature est absolument la même que celle apposée par Louis, roi de Germanie à une charte de ce prince en faveur de l'église de Strasbourg, où

Signum Hodonis abbatis et Ghuonradi comitis, qui hanc cartam fieri confirmari (1) petierunt à supra scriptis.

Actum Compendio (2) anno dominicœ incarnationis DCCCDLXXVII, indictione x, *imperii verò Hludovici gloriosissimi regis agno* (3) *XX sub die XXV Kalendarum aprilium.*

(1) *Et confirmari*, ibid.

(2) *Compendium* est le nom que les auteurs latins donnent à Compiègne, ville de France, dans le petit pays de Valois, du gouvernement de l'île de France et du diocèse de Soissons. Elle est située au confluent de l'Aîne et de l'Oise entre Noyon, Soissons et Senlis, et est célèbre pour avoir été le séjour des rois et le lieu de plusieurs assemblées de la nation en 833, 861, 1184. Clotaire I[er] mourut l'an 561 en cette ville; Charles le-Chauve, qui la fit rebâtir en 876, lui donna le nom de Charleville *Carolopolis*, et il augmenta ou fonda la célèbre abbaye de Saint-Corneille.

(3) *Agno* pour *anno* prouve que le texte *ano* qui signifiait *anno* a été mal lu : c'est encore une nouvelle preuve que la copie a été faite par un ignorant.

Signe de l'abbé Odon et du comte Ghuonrad, qui ont demandé que cette charte fût confirmée par tous ces signataires.

Fait à *Compendium*, l'au 877 de l'incarnation du Seigneur, indiction 10, et 20ᵉ de l'empire de Louis, très-glorieux roi, le jour du 25 (1) des calendes d'avril.

se trouve la date de l'année XXIII de son règne, indiction 3, c'est-à-dire l'an 857, où son règne est daté de l'an 834, ainsi que le dit l'Art de vérifier les dates. Ce diplôme a été inséré p. 23 des Preuves de l'histoire d'Alsace par Laguille, Strasbourg, 1727. Aucune signature n'accompagne celle du roi. Au reste, Charlemagne avait aussi son monogramme qui était



dont les princes portant le nom de Charles se sont servis, celui que l'on voit ici était de même le monogramme de Louis-le-Débonnaire et des rois Carlovingiens qui descendaient de lui portant le nom de Louis.

(1) Aucun mois n'a vingt-cinq jours des calendes. Le texte est donc évidemment défectueux. On doit sans doute lire le 15 des calendes, qui répond cette année au 18 mars. On verra que la même faute a lieu pour l'année du règne qui est x et non xx. Il est possible que la forme de la lettre x dans le texte original du diplôme ait donné lieu à cette double faute.

Cette charte est scellée d'un scel en placard, duquel il existait encore quelques morceaux sur lesquels il est impossible de découvrir l'empreinte ; elle est aux archives du département de la Somme, parmi toutes les chartes de l'abbaye de Corbie, où M. le marquis Le Ver l'a copiée en juin 1810. Elle se trouve aussi transcrite au *folio* 203 *verso* du *Cartulaire noir* de Corbie, manuscrit du treizième siècle, que possède la Bibliothèque du Roi, et qui a fourni les variantes rapportées dans les notes.

CHAPITRE PREMIER.

DU SOUVERAIN QUI A SIGNÉ LE DIPLÔME.

§. I.

De ceux qui ont précédé ce souverain jusqu'en 875.

La date du diplôme (1) et le nom du souverain qui s'intitule *rex Francorum* pourraient faire croire que ce prince était Louis, roi de Franconie, le second des trois fils de Louis-le-Germanique. Afin de le faire mieux comprendre, prenons l'histoire d'un peu plus haut, car elle a besoin d'être éclaircie pour cette époque obscure de nos fastes. Celui qui m'a paru l'avoir le mieux comprise est M. Schœll dans son Cours d'his-

(1) L'indiction x[e] dont ce diplôme est daté, est bien celle de l'an 877 qui est conséquemment certaine.



toire des États Européens (1). Je regrette qu'il n'ait pas connu la pièce importante que je viens de rapporter, et dont aucun historien n'a fait usage.

Louis-le-Débonnaire, faible successeur de Charlemagne, mourut de chagrin le 20 juin 840, laissant trois fils entre lesquels sa succession avait été partagée d'avance, Lothaire, Louis-le-Germanique, et Charles-le-Chauve. Lothaire hérita du titre d'empereur.

Des États sortis de l'empire de Charlemagne, l'Allemagne fut le plus étendu, et celui de tous qui, à cette époque, parvint à la plus grande importance politique.

Le meilleur parmi les trois fils de Louis-le-Débonnaire, et cependant celui auquel ce père trop sensible eut plus de peine à pardonner sa désobéissance, fut le second, Louis-le-Germanique, fondateur du royaume d'Allemagne; car c'est alors que l'on peut donner ce nom au pays habité

(1) Paris, 1830. II, 125.

par des Francs, des *Alemanni*, des Bavarois, des Thuringiens, des Saxons et des Frisons, ainsi que par des Slaves Moraves, Tcheks, Sorabes, Wilziens et Obotrites, qui, par le traité de Verdun, conclu entre les trois frères l'an 843, échut à ce prince. Louis-le-Germanique résidait ordinairement à Francfort, tandis que Lothaire résidait à Aix-la-Chapelle.

Le règne de Louis-le-Germanique a duré trente-six ans; il fut perpétuellement agité par les incursions des Normands, qui, tantôt par le Rhin, tantôt par le Weser, et tantôt par l'Elbe, entrèrent dans l'intérieur du pays; par les révoltes fréquentes des peuples Slaves, et surtout des Moraves, réunis en une confédération qui se rendit formidable sous le duc de Ratislaw; enfin par les guerres avec les princes de sa nombreuse famille.

Pour couvrir les frontières contre les Slaves, Louis-le-Germanique revint au sistème imaginé par Charlemagne qui l'avait ensuite abandonné, en ayant reconnu le

danger. Il établit des ducs puissans dans les provinces les plus exposées : ce n'étaient encore que des commandans ou gouverneurs, amovibles à la volonté du prince; mais cette institution, ainsi que l'avait reconnu Charlemagne, renfermait le germe d'une révolution qui devait porter le plus grand préjudice à l'autorité royale. Elle eut un autre inconvénient, dont se ressentirent les peuples : c'est qu'elle fit tomber en désuétude l'usage de ces commissaires, *missi dominici,* que Charlemagne et Louis-le-Débonnaire envoyaient fréquemment dans les provinces pour surveiller les officiers du gouvernement et protéger les faibles par l'égide du pouvoir royal, contre l'oppression des agens de ce même pouvoir.

Les chefs des trois branches carlovingiennes sentirent combien leur existence dépendait de leur union. Ils tinrent de fréquentes conférences, et conclurent divers traités qui n'avaient d'autre but que le maintien de la concorde. Tels furent les

traités de Thionville, de 844; de Mersen ou Marsna, en 847 et 851 entre les trois frères dont l'aîné mourut le 25 septembre 855, laissant trois fils, Louis II qui hérita du titre d'empereur, Lothaire II qui eut l'Austrasie, appeléedeson nom Lotharingie ou Lorraine, et Charles qui fut roi de Provence (1). Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve eurent avec Lothaire II des discussions qui furent terminées par le traité de Coblentz en 860. Mais que peuvent les traités lorsque la voix de l'ambition se fait entendre? Lothaire II étant mort l'an 869, et son frère l'empereur Louis II étant occupé en Italie, Charles-le-Chauve ne put résister à la tentation de s'emparer de l'héritage de ce neveu. Son avidité fit prendre les armes à Louis-le-Germanique, qui força le roi de France à lui faire part de sa conquête par le traité de

(1) Histoire d'Allemagne; Paris, 1771, I, 57. Charles, outre la Provence, eut le Dauphiné, le Lionnais, et la Bourgogne transjurane.

Mersen ou Procaspis, du 9 août 870. Louis-le-Germanique ajouta ainsi à l'Allemagne les villes d'Utrecht, de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Strasbourg, Metz et Bâle, avec les pays circonvoisins. Il est vrai que, cédant aux représentations de l'épouse de l'héritier légitime (1), l'empereur Louis II, il rendit à celui-ci le pays usurpé. Cette rétrocession eut lieu l'an 872 (2). Mais ce pays revint avec justice à l'Allemagne lorsque l'empereur mourut sans enfans mâles (3) le 13 août 875, en Italie, dans le territoire de Brescia.

(1) Ingelberge ou Angilberge, dont on ignore la naissance, avait épousé Louis II, en 856.

(2) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des empereurs d'Occident. On peut voir tous les troubles qui agitèrent alors l'Italie, dans l'Abrégé de l'Histoire générale d'Italie, par M. de Saint-Marc, Paris, 1768, II, 556. L'expédition de Charles-le-Chauve et celle des deux fils de Louis-le-Germanique, Charles-le-Gros et Carloman, y sont détaillées.

(3) Il avait une fille, nommée Ermengarde, qui épousa Boson, roi d'Arles ou de Provence.

Sa succession appartenait à ses oncles, c'est à dire aux deux frères Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve. La dignité impériale était dévolue au premier, en qualité d'aîné; mais Charles-le-Chauve s'empressa de se la faire conférer, ainsi que le royaume d'Italie (1). Ce fut le pape Jean VIII qui l'y invita par une célèbre ambassade de Gadoric, évêque de Vellétri, Formose, évêque de Porto, et Jean, d'Arezzo. Jusqu'alors les Papes avaient dépendu des empereurs. La démarche de Jean VIII les mit en possession d'élire les empereurs qui furent ainsi placés dans leur dépendance (2).

A la nouvelle de la mort de son neveu, Charles-le-Chauve, qui était au château de Douzi en Ardennes, près de Sedan, partit pour l'Italie, dès le mois de septembre. Louis-le-Germanique envoya successivement deux de ses fils, Carloman et Charles-

(1) Mézeray, Abrégé chronologique, année 875.

(2) Voyez Maimbourg, Histoire de la décad. de l'empire, livre I.

le-Gros, pour empêcher cette usurpation. Charles-le-Chauve les amusa par de vaines paroles, et tous deux s'en retournèrent sans avoir rien fait. Ce prince arriva le 17 décembre 875 à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs par le pape Jean VIII qui l'y avait invité. Le jour de Noël suivant, Jean le couronna empereur (1).

§ II.

De Louis-le-Germanique, en 876.

III. Louis, roi de Germanie, qui, comme l'aîné, se croyait avec raison plus de droit pour succéder à son neveu, entra en France à main armée pour obliger Charles-le-Chauve à quitter l'Italie, et vint jusqu'à Attigni, où il passa la fête de Noël de l'an 875. Sur le bruit de sa marche, et avant qu'il fût en France, les évêques de la province de

(1) L'Art de vérifier les dates, Chronologie des empereurs d'Occident.

Reims consultèrent Hincmar, leur archevêque, pour savoir comment ils devaient se conduire en cette occasion; car les seigneurs qui voulaient se donner à Louis disaient que Charles les avait abandonnés. Hincmar écrivit une grande lettre (1) remplie d'autorités des Saints-Pères, où il conseille à ses suffragans de demeurer fidèles à Charles, sans toutefois se séparer de la communion de Louis, mais en l'avertissant des obligations qu'il avait contractées par les traités faits avec son frère.

Le roi Louis retourna dans son royaume au-delà du Rhin, dès le mois de janvier de l'année suivante 876; et l'empereur Charles-le-Chauve étant parti de Rome le 25 (2) du même mois, vint à Pavie où il tint avec le Pape ce que l'on appelait alors un parlement, c'est à dire une diète ou un concile,

(1) Opusc. 9, t. II, p. 157.

(2) Je suis l'Art de vérifier les dates; c'est le 5, selon l'Histoire ecclésiastique de Fleury.

au mois de février (1). Il y déclara Boson, frère de Richilde, sa femme, duc de Lombardie, lui donnant la couronne ducale et la qualité de commissaire impérial. Ce parlement de Pavie est compté au nombre des conciles (2), et nous en avons un acte dressé au nom des évêques et des autres seigneurs du royaume d'Italie, qui disent à Charles : « Puisque la bonté divine, par « l'intercession de saint Pierre et de saint « Paul, et par le ministère du pape Jean « leur vicaire, vous a appelé pour l'utilité « de l'Église et de nous tous, et VOUS A « ÉLEVÉ à la dignité impériale, NOUS VOUS « ÉLISONS unanimement pour notre pro-

(1) Dans son Analyse des conciles, Paris, 1772, le père Charles-Louis Richard donne les actes de ce concile, tome I, p. 876. On voit qu'ils ont tous été dictés par Jean VIII; ils se composent de quinze canons, dont le second dit : « On honorera le pape « Jean; on respectera ses décrets, et on lui rendra, « en toutes choses, l'obéissance qui lui est due. »

(2) Collection des conciles, tome IX, p. 283.

« tecteur et notre seigneur, auquel nous « nous soumettons avec joie, et promettons « d'observer tout ce que vous ordonnerez « pour l'utilité de l'Église et notre salut. » Cet acte est souscrit par dix-huit évêques de Toscane et de Lombardie, dont le premier est Anspert, archevêque de Milan: ensuite sont les souscriptions d'un abbé, du duc Boson et de dix comtes. Il est facile d'y reconnaître la direction du pape ou de ses partisans. C'est ce que le jésuite Maimbourg dit bien positivement. Cet historien s'exprime ainsi (1) : « Et afin qu'on ne pût « douter que Charles n'eût été fait empe- « reur par voie d'élection, et non pas par « droit de succession, ainsi que l'avaient « été les trois empereurs français ses pré- « décesseurs (Lothaire I, Lothaire II, et « Louis II), ce pontife tint à Pavie une as-

(1) Histoire de la décad. de l'empire, il cite *Acta Synod. Ficin, apud* Pith, *et* Baronius. Vignier, *ex ant. hist. ital.* Sigonius, *lib.* 5; Fauchet, Duchesne, Vies des papes.

« semblée d'évêques et de comtes, dans la-
« quelle, après l'avoir honteusement flatté
« par des louanges qu'on savait de noto-
« riété publique être très-fausses, jusque-là
« qu'il ne craignit pas même de le mettre
« au-dessus de Charlemagne, il déclara l'a-
« voir élu pour son mérite, et selon la vo-
« lonté de Dieu, laquelle avait été mani-
« festée depuis long-tems, par inspiration
« divine, au pape Nicolas (1); et il fit signer
« l'acte de cette élection à tous ceux de
« cette assemblée, qui la confirmèrent.
« Ainsi Charles, par une indigne lâcheté,
« que la généreuse postérité ne lui doit
« jamais pardonner, aima mieux renoncer
« au droit incontestable de l'auguste mai-
« son de France depuis Charlemagne, en
« recevant l'empire par élection, que de
« souffrir que son frère Louis de Germanie,
« et ensuite les princes ses enfans, le possé-
« dassent par une légitime succession, la-

(1) Nicolas I[er], pape, couronné le 24 avril 858. Il avait écrit plusieurs lettres à Charles-le-Chauve.

« quelle devait perpétuer l'empire d'Occi-
« dent, dans la même maison qui l'avait
« créé par ses conquêtes, tant il est vrai
« qu'une ambition déréglée ne peut guère
« élever l'ambitieux à une apparente gran-
« deur injustement acquise, qu'en le fesant
« tomber, par de lâches et honteuses ac-
« tions, qui déshonoreront éternellement
« sa mémoire! Il y en a même qui disent
« que pour obtenir la couronne impériale
« d'une manière si peu digne de la géné-
« rosité de ses ancêtres, et contre les droits
« manifestement acquis aux descendans de
« Charlemagne, il voulut bien céder au
« pape la souveraineté que les empereurs
« avaient exercée jusqu'alors sans contredit,
« dans Rome et dans tout l'État Ecclésias-
« tique. Mais, comme je ne trouve point
« d'auteur de ce tems-là qui ait parlé d'une
« chose si remarquable, et dont sans doute
« on n'aurait pas manqué d'informer la pos-
« térité, je ne voudrais pas l'assurer. Quoi
« qu'il en soit, il est certain d'une part que,
« depuis cette élection que Jean VIII fit de

« Charles-le-Chauve, plusieurs papes ont « prétendu avoir droit de créer, ou du « moins de confirmer, les empereurs en les « couronnant : et de l'autre il est mani- « feste ... qu'il y a eu des empereurs qui « ont agi long-tems après en souverains en « Italie, et singulièrement dans Rome. » Il est cependant certain que Charles-le-Chauve, pendant tout son règne, eut une complaisance honteuse pour le Pape, et qu'il acheta le titre d'empereur par des bassesses indignes de son rang. « Et depuis ce tems-là », comme s'exprime Sigonius, « l'empire n'a « plus été qu'un fief ou bénéfice des papes, « et l'on commença à ne compter les an- « nées de l'empire que depuis le couronne- « ment fait par le pape » (1).

Mais le couronnement de Charles-le-Chauve ne fut pas approuvé de tout le monde. Dès le mois de février de cette année 876, une conspiration fut tramée à

(1) Histoire des papes, La Haye, 1732, II, 142.

Rome contre Jean VIII, à cette occasion. Ce pape la réprima (1), et Louis-le-Germanique se trouva en quelque sorte légitimement dépouillé de l'empire. Il envoya Carloman, son fils aîné, en Italie pour en chasser Charles-le-Chauve, et porta lui-même la guerre en France, malgré les remontrances et les menaces du pape qui s'était montré plus injuste que lui en couronnant son rival (2). Charles-le-Chauve vint à bout d'éloigner Carloman par adresse, et ayant hâté son retour en France, força le roi de Germanie de repasser le Rhin (3).

(1) Voyez l'Hist. ecclésiastique de Fleury, liv. LII, chap. 31. On trouvera le nom de ces conspirateurs, plus bas, à l'art. VI.

(2) Annal. Fulden, Bertin, Met. ad. ann. 876.

(3) Hist. de l'empire d'Allemagne. Paris, 1771, I, 70.

§ III.

Concile de Pontion, ouvert le 21 juin 876.

IV. L'empereur Charles étant de retour en France, fit tenir un concile à Pontion (1), au mois de juin, indiction neuvième, qui est la même année 876 (2). Ce fut le pape qui dirigea toutes les opérations de cette assemblée par ses deux légats Jean, évêque de Toscanelle, et Jean, évêque d'Arezzo. Quoique l'empire d'Occident ne fût qu'un vain titre, « Charles-le-Chauve », dit

(1) Pontion ou Pontyon, en latin *Pontigo*, était un village de Champagne, près de Vitri-le-Brûlé, sur la rivière de Sault. Les rois de France carlovingiens avaient là, autrefois, un château célèbre par les assemblées ecclésiastiques qui s'y sont tenues (Dictionnaire de la Martinière, art. Pontyon. Longuerue, descript. de la France). On trouvera de nouveaux détails sur ce concile, à l'art. LXXII.

(2) Collection des conciles, tome IX, p. 281, Mabillon, *Acta ss. Bened*, tome VI, p. 490.

Mézerai (1), « s'en tenait extrêmement « obligé au pape, et tâchait de reconnaître « cette grace par toutes sortes de moyens; « jusque-là que, le souverain s'étant rendu « son sujet, il tenait à honneur de porter « le titre de son conseiller d'état. Bien plus; « il fit tous ses efforts pour étendre son « autorité », celle du pape, « sur les libertés « de l'Église gallicane. »

En effet dans la première session du concile de Pontion, qui eut lieu le 21 juin, Jean, premier légat du Saint-Siège, lut les lettres du pape, une entr'autres (2) du 2 janvier 876 par laquelle il établissait Anségise, archevêque de Sens, primat des Gaules et de la Germanie, comme vicaire du pape en ces provinces, soit pour la convocation des conciles, soit pour les autres affaires ecclésiastiques, ordonnant qu'il notifierait aux évêques les décrets du Saint-Siège, lui ferait le rapport de ce qui aurait

(1) Abrégé chronologique, année 876.

(2) *Joann. epist.* 313.

été fait en conséquence, et le consulterait sur les causes majeures. Les évêques du concile demandèrent la permission de lire eux-même la lettre qui leur était adressée: mais l'empereur n'y consentit pas, quoiqu'il voulût les obliger à y répondre. Ils dirent qu'ils obéiraient au pape sans préjudice des métropolitains, suivant les canons et les décrets du Saint-Siège. L'empereur et les légats pressèrent les archevêques de répondre sur la primauté d'Anségise; mais ils ne reçurent aucune réponse. Il n'y eut que l'archevêque Frotaire qui parla conformément à la volonté de l'empereur, ce que les autres regardèrent comme une flatterie, pour faire autoriser sa translation; car il aimait fort à changer : il avait passé de Bordeaux à Poitiers, et de Poitiers il voulait passer à Bourges.

L'empereur, irrité de l'opposition des évêques, ne craignit pas de manquer à sa propre dignité en disant que le pape lui avait donné commission de le représenter à ce concile, et qu'il voulait exécuter ses

ordres. Il prit donc la lettre du pape, fermée comme elle était, et de concert avec les deux Légats, il la donna à Anségise. Il fit mettre un siège pliant avant tous les évêques de son royaume d'au delà les Alpes, près de Jean de Toscanelle qui était assis à sa droite. Il ordonna à Anségise de passer devant tous les évêques plus anciennement ordonnés que lui, et de s'asseoir sur ce siège. Hincmar de Reims s'y opposa généreusement, et protesta devant tout le concile que cette entreprise était contraire aux saints canons : mais l'empereur demeura ferme dans sa résolution, et n'accorda pas même aux évêques la permission de copier la lettre du pape. Nous avons un traité d'Hincmar, adressé aux évêques, où il déduit au long les causes de son opposition à la primauté d'Anségise. Il prend pour base de ses raisonnemens les canons de Nicée, savoir le sixième qui confirme les anciens privilèges de toutes les églises, et le quatrième qui dit que ce qui se fait en chaque province doit être autorisé par le

métropolitain : il relève la force des canons de Nicée, par le témoignage de saint Léon et de plusieurs autres papes. « Il est vrai, » dit-il, « que le pape ayant sous sa juridic-« tion particulière quelques provinces éloi-« gnées de lui, il y a établi des vicaires au « dessus des métropolitains. Encore, » ajoute-t-il, « les droits des métropolitains « y ont été conservés. Il est encore vrai que « les papes ont quelquefois établi des vi-« caires dans les Gaules, mais pour des « causes passagères, comme pour empê-« cher la simonie et les ordinations pré-« maturées, ou pour le rétablissement de « la discipline et la conversion des infidèles, « comme fut la commission de saint Bo-« niface; et les églises sont rentrées dans « leur ancien droit. » Hincmar fait ici beaucoup valoir le privilège qu'il avait obtenu du pape Benoît, après la condamnation d'Ebbon, et ne manque pas d'observer que le vicariat accordé à Drogon, évêque de Metz, par le pape Sergius, du tems du roi Lothaire, demeura sans effet. Il conclut

que, quand deux ou trois flatteurs consentiraient au privilège dont il s'agit, l'opposition du grand nombre doit l'emporter, et que l'empereur n'a pas le pouvoir de régler les affaires ecclésiastiques (1). Ainsi les évêques de France, encouragés par l'exemple de Hincmar, défendirent courageusement leurs libertés. Prières, menaces, tout fut inutile, rien ne put les engager à rendre leurs hommages aux prétentions du pape fortifiées par l'autorité de l'empereur (2).

Ils furent plus dociles le lendemain, lorsque l'empereur ne leur parla plus que de ses propres intérêts. La seconde session du concile de Pontion se tint le 22 juin 876. On y lut l'acte du concile de Pavie pour la confirmation de l'élection de l'empereur, et les articles dressés à Pavie. Le tout fut confirmé suivant l'ordre de l'em-

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre LII, chap. 33.

(2) Histoire des papes, II, 142 et 145.

pereur, par les évêques et les seigneurs de France, de Bourgogne, d'Aquitaine, de Septimanie, de Neustrie et de Provence (1).

Ainsi fut consommée en France la spoliation de Louis, roi de Germanie, empereur légitime.

§ IV.

Suite du concile de Pontion, le 3 *juillet* 876.

V. Charles-le-Chauve sentait bien que son frère ne se laisserait pas condamner sans faire quelque réclamation, et il ne congédia pas l'assemblée qu'il avait convoquée; mais les affaires ecclésiastiques n'étaient pour lui que bien secondaires, et il n'assista point à la troisième session qui eut lieu le 3 juillet 876. On y disputa au sujet des prêtres de divers diocèses qui adressaient leurs réclamations aux légats du Saint-

(1) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre LII, chap. 34.

Siège. Ce fut seulement le lendemain 4 juillet qu'eut lieu la quatrième session où l'empereur Charles-le-Chauve donna audience aux ambassadeurs du roi Louis, son frère, savoir : Guillebert, archevêque de Cologne, et les deux comtes Adalard et Meingaud (1). Ils demandèrent au nom de leur maître sa part dans les états de l'empereur Louis II, suivant son droit de succession et les sermens faits entre les frères. Ensuite Jean, évêque de Toscanelle, lut une lettre du pape, adressée aux évêques du royaume de Louis-le-Germanique, et en donna une copie à l'archevêque Guillebert, pour la leur faire tenir. Dans cette lettre, Louis-le-Germanique est fortement blâmé d'être entré à main armée dans les États de l'empereur Charles, son frère, pendant son absence, quoique le pape se fût offert pour être entr'eux le médiateur de la paix. Mais il blâme encore plus les évêques de ne lui avoir pas résisté; et il applique à ce sujet ce que dit

(1) Annal, Bertin. Voyez ci-après, l'art. LXXIII.

saint Paul (1), que nous n'avons pas à combattre la chair et le sang, mais les princes et les puissances : citation que Fleury trouve bien entendue (2), mais que d'autres ont jugée ridicule (3). Elle appartient au stile et aux usages de ce tems, ainsi que d'autres passages de l'Écriture, rapportés aussi par le pape en cette occasion. Il conclut que les évêques doivent, par leurs exhortations, détourner le roi Louis de cette injuste entreprise, s'ils ne veulent être excommuniés, déposés, et anathématisés, sans espérance d'absolution. « Car, » ajoute-t-il, « quiconque refusera de se trouver avec nos « légats, au lieu qu'ils auront marqué, pour « examiner les affaires survenues cette an« née entre les deux princes, qu'il sache, « de quelque condition qu'il soit, qu'il n'y « aura point de pardon pour lui. »

On lut encore une lettre (4) aux deux

(1) Épître aux Éphésiens, chapitre VI, verset 12.

(2) Histoire ecclés., livre LII, chap. 34.

(3) Histoire des papes, II, 145.

(4) Joann. *epist.* 316.

comtes de Louis-le-Germanique, contenant les mêmes reproches contre lui, et les mêmes menaces contr'eux s'ils ne se trouvent pas à la conférence indiquée par les légats. Enfin on lut une (1) lettre aux évêques et aux comtes de l'empereur Charles qui lui étaient demeurés fidèles pendant l'invasion du roi Louis; et une (2) à ceux qui avaient pris le parti de celui-ci, louant les uns, blâmant les autres, et leur ordonnant à tous d'obéir aux légats.

Le 10 de juillet, on tint la cinquième session du concile, où vinrent deux nouveaux légats du pape, Léon (3) son neveu et son apocrisiaire, évêque de Gabies, et Pierre, évêque de Fossombrone, apportant des lettres à l'empereur et à l'impératrice, et des complimens aux évêques.

Le lendemain, on tint la sixième session où on lut une lettre du pape (4), adressée

(1) Id. *epist.* 317.
(2) Id. *epist.* 318.
(3) Fleury dit *Jean*. C'est une faute.
(4) Id. *epist.* 319, p. 292, n. 8.

à tous les évêques de Gaule et de Germanie, contenant la sentence contre les deux conspirateurs qu'il avait condamnés au concile de Pavie (§. 2) au mois de février de cette année. Il exhorta les évêques à la faire publier et à l'exécuter dans leurs diocèses.

Dans cette même session, on donna à l'empereur les présens du pape, dont les principaux étaient un sceptre et un bâton d'or, et à l'impératrice des étoffes précieuses et des bracelets ornés de pierreries.

La septième session eut lieu le 14 de juillet. L'empereur y envoya les légats du pape reprocher durement aux évêques de n'être pas venus le jour précédent, suivant son ordre; mais ils en rendirent des raisons si canoniques, que les légats s'apaisèrent. Jean de Toscanelle lut encore par ordre de l'empereur la lettre touchant la primatie d'Anségise. Les archevêques répondirent l'un après l'autre qu'ils prétendaient obéir aux décrets du pape, comme leurs prédécesseurs l'avaient fait. On voit que cette réponse n'était pas affirmative, mais

évasive; elle fut mieux reçue qu'à la première session, parce que l'empereur était absent. Il y eut encore plusieurs contestations sur les prêtres qui s'adressaient aux légats du pape; enfin on lut une requête de Frotaire, archevêque de Bordeaux, tendante à ce qu'il lui fût permis de remplir le siège de Bourges : attendu que les incursions des Païens, c'est à dire des Normands, l'empêchaient de demeurer dans sa ville. Les évêques rejetèrent sa demande tout d'une voix (1).

Les évêques s'assemblèrent pour la huitième et dernière fois le matin du 16 juillet, par l'ordre des légats. L'empereur vint au concile à l'heure de nones, paré et couronné à la grecque, c'est à dire comme on voit les empereurs de Constantinople dans les médailles et les manuscrits. L'annaliste de Fulde dit que Charles, à son retour d'Italie, portait une dalmatique longue et une ceinture qui pendait jusqu'aux piés,

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre LII, chap. 34

un voile de soie sur la tête et une couronne par dessus; qu'il venait ainsi à l'église les dimanches et les fêtes, et que méprisant les coutumes des rois français, il estimait les vanités grecques. Charles vint donc au concile en cet habit, conduit par les légats habillés à la romaine, les évêques étant en habit ecclésiastique. L'évêque Léon prononça l'oraison, et Jean, évêque d'Arezzo, autre légat, lut un écrit destitué de raison et d'autorité, comme disent les annales de saint Bertin, écrites par Hincmar ou par son ordre. Ensuite, ajoutent-elles, Odon, évêque de Beauvais, lut certains articles que les légats Anségise et Odon lui-même avaient dictés, sans la participation du concile, qui se contredisaient, et n'avaient ni utilité ni raison. Tel est le jugement de l'abbé Fleuri qui ne les a pas insérés dans son histoire, par cette raison. On renouvela la question de la primatie d'Anségise; et après plusieurs plaintes de l'empereur et des légats contre les évêques, Anségise n'obtint rien de plus à ce dernier jour du

concile qu'au premier. Cependant c'est depuis cette époque, que l'archevêque de Sens a pris le titre de primat des Gaules. Ensuite Pierre, évêque de Fossombrone, et Jean de Toscanelle allèrent à la chambre de l'empereur, et amenèrent dans le concile l'impératrice Richilde couronnée. Elle se tint debout près de l'empereur : tous se levèrent. Léon de Gabies et Jean de Toscanelle commencèrent les acclamations de louanges pour le pape, pour l'empereur, pour l'impératrice et pour les autres, suivant l'usage : le légat Léon prononça l'oraison, et le concile finit ainsi (1).

§. V.

Résumé du concile de Pontion.

VI. On voit clairement par l'histoire du concile de Pontion, que le roi Charles-le-Chauve avait tout sacrifié au pape pour obtenir le titre d'empereur. « Il semble, » dit le président Fauchet (2), « que la pri« mauté du pape fut alors débattue entre

(1) Histoire ecclés. de Fleury, livre LII, chap. 34

(2) Vie de Charles-le-Chauve, *ad. ann.* 877.

« nos évêques, qui ne pouvaient souffrir si
« aisément la perte de leur liberté vendue
« par leur roi pour la couronne impériale,
« au dommage de tous les rois et princes
« chrétiens, que, depuis ce tems-là, le pape
« a soumis à ses piés. »

Il faut au reste remarquer avec l'abbé Fleuri (1) que les neuf articles ci-dessus rapportés d'après l'annaliste de Saint Bertin qui en parle avec un souverain mépris, sont les suivans qui se trouvent dans le Recueil des conciles, sous la date du 16 juillet 876 (2) : (n° 1) « L'empereur Louis (II)
« étant mort, le pape Jean a invité le roi
« Charles par Gaderic, évêque de Vellétri,
« Formose de Porto et Jean d'Arezzo, de
« venir à Rome ; l'a choisi pour défenseur
« de l'église de Saint Pierre, et l'a couronné
« empereur romain. Nous donc, membres
« du concile de Pontion, obéissant, comme
« nous devons, à ses ordres, confirmons
« tout ce qu'il a fait. (n° 2) Le concile étant

(1) Histoire ecclés. livre LII, chap. 34.
(2) Tome IX, I, p. 290.

« assemblé à Rome avant l'arrivée de l'em-
« pereur, le pape, du consentement de tous,
« a envoyé des lettres au roi Louis et à ses
« enfans, aux abbés et aux autres seigneurs
« de son royaume, les admonestant, par
« l'autorité apostolique, de garder la paix,
« et de ne faire aucune irruption dans le
« royaume de l'empereur jusqu'à ce qu'ils
« vinssent à une conférence, et que le pape
« réglât entr'eux le droit de leurs royaumes,
« suivant le ministère que Dieu leur a confié.
« (n° 3) Odon, évêque de Beauvais, a été
« chargé de ces lettres, et les a présentées
« deux fois; mais elles ont été absolument
« refusées. Au contraire, le roi Louis est
« entré à main armée dans le royaume de
« son frère, qu'il a ravagé, et y a fait com-
« mettre des homicides, des sacrilèges et
« une infinité de crimes.

« (n° 4) Le pape, affligé de ces maux,
« s'est empressé d'envoyer les évêques Jean
« de Toscanelle et Jean d'Arezzo ses légats
« avec d'autres lettres : pour admonester
« le roi Louis de faire pénitence, et de se

« retirer du royaume de son frère : mais il « n'a pas voulu recevoir ces légats et cette « seconde monition. (n° 5) Le pape a en- « suite envoyé Léon, évêque de Gabies, et « Pierre de Fossombrone, pour faire les « mêmes monitions; et il est encore incer- « tain si elles seront reçues. (n° 6) Mais parce « que quelques affaires ecclésiastiques em- « pêchent ces deux légats, Léon et Pierre, « de demeurer ici plus long-tems, et qu'il « n'est pas juste de retenir les évêques qui « sont venus de si loin, il a été résolu que « les autres légats, Jean de Toscanelle « et Jean d'Arezzo, avec quelques évêques « choisis, achèveront ce qui reste à faire, « soit pour convoquer un concile, soit pour « punir les désobéissans; et le pape, avec « toute l'Église romaine, approuvera tout « ce qu'ils auront ordonné.

« (n° 7) Comme le pape Jean, du consen- « tement de l'empereur Charles, a ordonné « qu'Anségise, archevêque de Sens, serait « son vicaire, et lui a donné la primatie de « Gaule et de Germanie pour convoquer

« les conciles, décider canoniquement les « affaires occurrentes, et renvoyer les plus « importantes au pape, nous l'approuvons « tout d'une voix, et nous ordonnons qu'il « soit primat de Gaule et de Germanie.
« (n° 8) Nous consentons par notre juge- « ment au concile tenu depuis peu par le « pape Jean, pour la déposition de For- « mose, évêque de Porto, de Grégoire, « nomenclateur, Étienne, sécondicier, Gré- « goire, vestiaire et leurs complices (1), et « nous obéissons, comme nous devons, à « tous les décrets du pape. (n° 9) Nous « confirmons aussi la condamnation qu'il « a prononcée contre les excès commis par « le roi Louis et ses complices; s'ils ne vien- « nent à résipiscence et ne rendent au saint- « siège l'obéissance qui lui est due. » Ce sont sans doute ces trois derniers articles, qui furent le plus mal reçus par les évêques de France au concile de Pontion (2).

(1) Ce sont les conspirateurs condamnés au concile de Pavie en février 876, comme on l'a vu à l'art. 3.

(2) Hist. ecclés. de Fleury, livre LII, chap. 35.

En ce même concile, l'empereur Charles se fit prêter un nouveau serment par tous ses vassaux, et entr'autres par l'archevêque Hincmar, qui lui était suspect d'avoir favorisé l'invasion du roi Louis de Germanie, son frère. Hincmar le trouva fort mauvais, comme il paraît par un écrit adressé à l'empereur, où il chicane sur chaque parole de ce serment, d'une manière qui montre évidemment son chagrin. Voici ce qu'il dit de plus solide : « Votre « père, d'heureuse mémoire », Louis-le-Débonnaire, « ne demanda aux évêques qui « avaient consenti à sa déposition, et à « Ebbon même, leur chef, que des décla- « rations que j'ai en main : on ne devait « pas aussi me demander maintenant d'au- « tre serment que ma déclaration si long- « tems observée jusqu'à la vieillesse. Mais « il n'est pas étonnant que des ministres « envieux vous excitent à me demander ce « que votre père ne m'a demandé de sa vie; « quoique pendant environ huit ans il m'ait « confié ses secrets, et ce que vous-même

« ne m'avez point encore demandé pen-
« dant trente-six ans (1). »

L'archevêque de Cologne et les deux comtes qui l'avaient accompagné retournèrent encore plus mécontens qu'Hincmar, auprès du roi de Germanie qui les avait envoyés.

Aussitôt que le concile fut terminé, l'empereur Charles renvoya les deux légats, Léon et Pierre, chargés de présens, et avec eux Anségise de Sens et Adalard ou Adelgaire d'Autun, comme le pape l'avait désiré (2).

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre LII, chap. 35.
(2) Id. chap. 38.

§ VI.

Mort de Louis de Germanie. Ses trois fils partagent son empire, août 876. Louis, roi de Franconie, est attaqué par Charles-le-Chauve.

VII (1). Un mois après la clôture du

(1) L'empereur quitta Pontion le 28 juillet; il vint le 30 à Châlons-sur-Marne, où, à cause de quelque indisposition corporelle, il séjourna jusqu'au 13 août; le 13 août, il alla à Reims et de-là vint directement à Servais. Le 27, il envoya vers son frère Louis et son fils ses propres députés l'archevêque de Cologne et les deux comtes, les légats de l'apostolique (ou les légats du pape) Jean, évêque de Toscanelle, et Jean, évêque d'Arezzo, ainsi que l'évêque Eudes (Odon), avec d'autres députés venant de sa part; lesdits messagers annoncèrent à l'empereur, lorsqu'il se rendait à Quierzi, que ledit roi Louis était mort à Francfort le 27 août, et avait été enterré le 28 du même mois, dans le monastère de Saint-Nazaire. (Annales de Saint-Bertin, traduites par M. Guizot. Paris, 1824, p. 282). On voit qu'il adopte les dates 27 et 28 du mois d'août au lieu de 28 et 29 que disent l'Art de vérifier les dates, M. Schoell, dom Calmet et tous les historiens.

concile, c'est-à-dire le 27 août, suivant la résolution qui y avait été prise, l'empereur envoya les deux premiers légats du pape, Jean de Toscanelle et Jean d'Arezzo avec Odon, évêque de Beauvais, et d'autres ambassadeurs de sa part, au roi Louis, son frère, et à ses enfans, aux évêques et aux seigneurs de son royaume (1). Mais pendant qu'ils fesaient les préparatifs de leur voyage, Louis-le-Germanique était mourant. Dans une assemblée tenue à Forcheim (2), il avait partagé ses états entre ses trois fils depuis quatre ans, et il mourut le 27 août 876, à Francfort, dans son palais, après avoir régné trente-six ans depuis la mort de son père (3). Il fut enterré au monastère de

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. LII, chap. 38.

(2) C'est quatre ans avant sa mort que Louis-le-Germanique avait réglé sa succession, à Forcheim, conséquemment l'an 873. C'est ce que dit Jacques-Charles-Spener, dans son *Historia Germaniæ universalis*, tome I, *lib.* III, *cap.* 4. (Histoire de l'empire d'Allemagne. Paris, 1771, I, 71).

(3) *Ann. Fuld.* 876; *Metens*, 876.

Laurisheim, dédié à saint Nazaire; il est connu dans nos histoires sous le nom de Louis-le-Germanique. Il est loué pour sa piété et sa justice dans la distribution des dignités ecclésiastiques et séculières. Il laissait trois fils : Carloman, Louis et Charles.

Ce fut le jour même de cette mort, le 27 août, que les ambassadeurs de Charles partirent (1) pour aller lui porter les nouvelles du concile (2). Mais à peine Charles eut apprit qu'il n'avait plus de frère, qu'il se mit à la tête d'une armée pour envahir, non-seulement cette partie de la Lorraine que Louis-le-Germanique avait reçue par le traité de Procaspis de 870, et rendue à Louis II, mais aussi les trois cantons situés sur la rive gauche du Rhin, qui lui avaient été adjugés par le traité de Verdun (3).

(1) De Ville-Serve, (*Sylvacum*). C'est ainsi que dom Calmet traduit le nom du lieu que M. Guizot appelle Servais.

(2) Hist. ecclés. de Fleury, livre LII, chap. 38.

(3) Cours d'histoire de Schoell. Paris, 1830, II, 127.

C'est donc à Quierzi (*Carisiacum*, sur l'Oise) (1) que Charles-le-Chauve, ayant reçu la nouvelle de la mort de son frère, envoya ses députés vers les Grands du royaume de Germanie, et partit pour Stenai. Il avait l'intention de se rendre à Metz, et d'y recevoir ceux des évêques et des Grands du royaume de son frère, qui viendraient à lui. Mais ayant changé soudainement de résolution, il marcha vers Aix-la-Chapelle, d'où il alla à Cologne, accompagné des légats du pape, tous ceux qui étaient avec lui s'étant mis à tout ravager sans aucun respect de Dieu (2), disent les Annales de Saint-Bertin.

Pendant que Charles-le-Chauve dévastait lui-même ou laissait ravager les pays qu'il prétendait lui appartenir, les Normands, avec environ cent grands navires, qu'en notre langue on appelle *barques*,

(1) Voyez l'article *Carisiacus* dans La Martinière.

(2) Annales de Saint-Bertin, p. 282, dans la traduction de M. Guizot.

dit l'annaliste, entrèrent dans la Seine le 16 septembre (1).

Cette nouvelle ayant été annoncée à l'empereur, alors à Cologne, ne changea rien au dessein qu'il avait entrepris. Louis, son neveu, roi de Franconie, s'avança vers lui de l'autre côté du Rhin avec des Saxons et des Thuringiens (2). Il était résolu de disputer à l'empereur le passage du Rhin; mais comme son armée était fort inférieure en nombre à celle de son oncle, parce qu'il n'avait pas eu le loisir de réunir toutes ses forces, il envoya des députés à l'empereur, pour lui dire :

« Pourquoi êtes-vous venu me faire la « guerre, sans me la déclarer, puisque, « même chez l'ancien peuple hébreu, « il n'était permis de faire la guerre à « son ennemi, qu'après lui avoir offert la « paix, et après qu'il l'aurait refusée? Re« tournez, je vous prie, paisiblement dans

(1) Annales, *ibidem.*
(2) Id. *ibidem.*

« vos États; contentez-vous de la gloire « dont vous jouissez, et ne venez point « envahir un royaume qui nous a été laissé « en héritage par nos pères. Ne violez point, « par une conduite si criante, les droits du « sang qui nous lient. Souvenez-vous des « sermens que vous avez faits plus d'une « fois à mon père. Faites attention aux « suites de cette guerre, et aux malheurs « dans lesquels vous allez jeter le peuple « chrétien qui nous obéit. Vous vous flat- « tez peut-être de la multitude de vos sol- « dats, et vous mettez votre confiance dans « la force de votre armée, que vous avez « rassemblée de tant de provinces : mais « souvenez-vous qu'il est facile à Dieu de « sauver avec peu de monde comme avec « de grosses armées (1) ».

Charles n'écouta point ces raisonnemens, et persista à vouloir passer le Rhin. Louis et ses comtes supplièrent alors la

(1) Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, par dom Calmet. Nancy, 1728, I, 777.

miséricorde divine par des jeûnes et des litanies, tandis que ceux qui étaient avec l'empereur se raillaient de ces pieuses cérémonies. Louis ne s'en tint pas là. Par un nouvel acte de religion, tel qu'on le pratiquait alors, en présence de ceux qui étaient avec lui, il mit dix hommes à l'épreuve de l'eau chaude, dix à celle du fer chaud, et dix à celle de l'eau froide, tous suppliant Dieu de déclarer par son jugement si le roi son père n'avait pas eu droit de jouir de cette portion du royaume de Lothaire, qu'il avait possédée, suivant le partage qui en avait été fait entre lui et son frère Charles-le-Chauve (1). Les trente hommes sortirent sains et saufs de leur épreuve (2).

(1) C'est ainsi que traduit dom Calmet, p. 776. La traduction de M. Guizot, p. 283, est inintelligible.

(2) On demandera peut-être quel jugement on doit porter de ces épreuves, et des prétendus miracles qui les ont suivies. Voyez sur ce sujet l'Hist. de France, par l'abbé Velly. Paris, 1770, I, 289. Le professeur Aldini, de Bologne, à qui l'Institut de France décerna en 1829 une prime pour les découvertes et expériences faites par lui à Paris, les a répétées au

Alors il quitta secrètement son camp, et remontant le long du Rhin, il vint passer le fleuve vers Andernach, au-dessous de Coblentz (1), avec son armée. L'empereur l'ayant appris, envoya à Herstall ou Héristal, avec l'abbé Hilduin et l'évêque Francon, l'impératrice Richilde qui était enceinte. Il marcha lui-même le long du Rhin contre son neveu avec son armée, lui ayant adressé des députés pour lui dire qu'il envoyât quelques-uns de ses conseil-

commencement de 1833 à Vienne, en présence de toute la Cour d'Autriche, dans les principales villes d'Italie et en Allemage à la séance des professeurs naturalistes. Les pompiers, la figure couverte d'un masque en fil de fer et d'amianthe, exposèrent leur tête à la chaleur et à la flamme de quarante-huit chandelles, à la flamme du bois, ainsi qu'à celle de l'esprit de vin : après quoi ils mirent des gants en fil d'amianthe et reçurent dans la main des métaux tout rouges et des objets enflammés. Enfin, couverts et habillés de ce même tissu, ils traversèrent à plusieurs reprises les flammes d'un bûcher, et s'y arrêtèrent quelques instans sans jamais recevoir la moindre brûlure (le *Télégraphe* du jeudi 7 mars 1833.)

(1) Annales de Saint-Bertin et Hist. de Lorraine, par dom Calmet.

lers au devant des siens afin qu'ils traitassent ensemble de la paix. Louis ayant reçu ce message humblement et avec soumission, demeura persuadé qu'il ne serait point attaqué jusqu'à ce que cette convention fût expirée (1).

§ VII.

Louis, roi de Franconie, remporte la victoire sur Charles-le-Chauve.

VIII. Vers le 7 octobre, l'empereur ayant disposé ses troupes, et voulant profiter de la sécurité qu'il avait inspirée à son neveu, se leva au milieu de la nuit. Ayant fait déployer ses étendards, il marcha par des chemins rudes et difficiles ou plutôt même impraticables, dans le dessein de fondre inopinément sur le roi de Franconie et sur ceux qui étaient avec

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 283 dans la trad. de M. Guizot.

lui (1). Villibert ou Gilbert, archevêque de Cologne, ayant su le dessein de l'empereur, et lui ayant inutilement remontré le tort qu'il ferait à sa réputation d'en user ainsi avec son neveu (2), envoya en diligence un de ses prêtres au roi Louis, pour l'avertir du départ de l'armée de l'empereur. Le prêtre ayant pris des chemins plus courts, arriva assez tôt pour donner à ce prince le tems de rassembler une partie de ses troupes, et de se mettre en défense. Louis ordonna seulement à ses gens de mettre sur leurs habits quelque chose de blanc pour se reconnaître dans la mêlée (3).

L'armée de l'empereur arriva à Andernach, les soldats et les chevaux harassés par la fatigue d'une route difficile et rude, et par la pluie qui les avait inondés toute

(1) Id. *ibidem*.

(2) *Ann. Fuldens. ad ann.*, 876, p. 570, t. II, *Hist. Franc. Du Quesn.*

(3) Hist. de Lorraine, t. I, p. 777.

la nuit (1). Cependant cette armée était aguerrie et animée par la présence de l'empereur. Aussi celle du roi Louis fut d'abord ébranlée, surtout les Saxons, que le grand nombre des ennemis effraya au commencement; mais Louis étant accouru à leur secours avec les troupes de Germanie, et soutenu par les gens du pays qui étaient pour lui, tua ceux qui portaient les étendards des troupes françaises. L'armée de l'empereur fut mise en déroute (2). Louis, dans la poursuite, vint sur l'empereur; mais celui-ci ayant pris la fuite, s'échappa à grand'peine avec peu de monde. Un grand nombre de ceux qui auraient pu s'échapper, en furent empêchés parce que tous les bagages de l'empereur et de ses gens, ainsi que les marchands et vendeurs de boucliers qui avaient suivi l'empereur et l'armée, fermèrent en un chemin étroit le passage aux fuyards. Les comtes Rage-

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 283.

(2) Histoire de Lorraine, p. 777.

naire et Jérôme furent tués dans ce combat, avec beaucoup d'autres; l'évêque Astolphe, l'abbé Joscelin, les comtes Alcdramm, Adalhard, Bernard et Évertaire, ainsi que beaucoup d'autres, furent pris dans ce même champ de bataille et dans la forêt voisine; tous les bagages et tout ce que portaient les marchands tombèrent au pouvoir de l'armée de Louis. Ainsi, selon l'observation de l'annaliste de Saint-Bertin, fut accomplie cette parole du prophète (1) : « Malheur à vous qui pillez les « autres! ne serez-vous pas aussi pillés? » Tout ce qu'avaient les pillards qui étaient avec l'empereur et eux-mêmes, devint la proie des autres; de sorte que ceux qui avaient pu s'échapper par le secours de leurs chevaux avaient leur vie pour tout butin. Les autres furent tellement dépouillés par les paysans, qu'ils furent obligés, pour cacher les parties que la pudeur défend de montrer, de s'envelopper de foin

(1) Isaïe, chap. 33, vers. 1.

et de paille, et que ceux que ne voulurent point tuer les ennemis qui les poursuivaient, se sauvèrent tout nus. Ainsi le peuple qui venait pour envahir, éprouva une grande plaie (1). Ce combat se donna sur la fin de la nuit du 8 d'octobre 876 (2). L'empereur arriva le soir du 9 octobre au monastère de Saint-Lambert de Liège.

L'impératrice Richilde ayant appris le 9 octobre la fuite de l'armée impériale et de l'empereur lui-même, quitta Herstall ou Héristal, et se sauva la nuit suivante au chant du coq. Elle enfanta dans la route avant terme, le 10 octobre, un fils que son serviteur prit devant lui, et porta à Antenai, dans le diocèse de Reims, où ils arrivèrent en fuyant. Francon et l'abbé Hilduin, qui avaient quitté Richilde le 6 pour aller vers l'empereur, l'accompagnèrent jusqu'à ce qu'il fût arrivé après Richilde

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 284 de la trad. de M. Guizot.

(2) Hist. gén. de Lorraine, I, 778.

à Antenai. De là il alla à Douzi, d'où il retourna à Antenai, et indiqua une assemblée à Saumonci, maison royale auprès de Laon, quinze jours après la fête de saint Martin (1), c'est-à-dire le 25 novembre.

D'Andernach Louis, roi de Franconie, fils du roi Louis-le-Germanique, retourna à Aix-la-Chapelle par Sentzich, et y séjourna trois jours. De là il alla à Coblentz à la rencontre de son jeune frère Charles-le-Gros, et lorsqu'ils eurent parlé ensemble, Charles alla vers Metz, et de là revint malade en Allemagne; Louis passa le Rhin. Carloman, leur frère aîné, alors occupé à faire la guerre aux Wénèdes, ne vint, comme il l'avait annoncé, ni vers eux ni vers son oncle l'empereur Charles (2).

Je donne à Louis le nom de roi de Franconie pour le distinguer de son père Louis, roi de Germanie, dont les États étaient plus étendus. Les anciens historiens l'ap-

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 284 et 285.
(2) Id. p. 285.

pellent roi de Germanie comme son père, ce qui peut les faire confondre ensemble. L'Art de vérifier les dates, et après lui M. Sismondi, le nomment roi de Saxe. Mais la Saxe n'était pas alors un royaume. C'était un duché créé sous ce titre par Louis, roi de Germanie, en faveur de Ludolphe, qui le transmit à sa postérité.

L'empereur Charles envoya Conrad et d'autres Grands du royaume vers les Normands qui s'étaient embarqués sur la Seine, pour qu'ils tâchassent, de quelque manière que ce fût, de conclure un traité avec eux, et vinssent le lui annoncer à l'assemblée qu'il avait indiquée (1).

(1) Annales de Saint-Bertin, *ibidem*.

§ VIII.

Assemblée de Saumonci. Traité avec les Normands, novembre 876. *Trois diplômes de Compiègne*, 877.

IX. Le seigneur empereur Charles vint à l'assemblée qu'il avait indiquée à Saumonci (1). Il y reçut des hommes de la partie du royaume de feu Lothaire, que son fils Louis-le-Germanique lui avait prise, et qui vinrent vers lui après sa fuite d'Andernach. Il leur donna quelques abbayes comme elles étaient et sans en rien retenir; il donna à quelques-uns des bénéfices sur l'abbaye de Marchiennes qu'il avait partagée, et ensuite leur permit de s'en retourner. Il rangea les troupes qui campaient sur les bords de la Seine pour s'opposer aux Normands (2), desquels on craignait une nouvelle irruption. Les reli-

(1) J'écris ainsi d'après dom Calmet. M. Guizot écrit *Salmoncy*.

(2) Annales de Saint-Bertin, p. 286.

gieux de Saint-Denis furent si effrayés des ravages que ces barbares fesaient le long de la Seine, que le dernier jour de novembre ils levèrent les corps des saints martirs leurs patrons, et les emportèrent à Consevreux, terre de leur dépendance, que la princesse Berthe, fille de Charlemagne, leur avait donnée au diocèse de Laon. Les saintes reliques furent mises dans l'église de Saint-Martin, et y restèrent au moins jusqu'au mois de juin de l'année suivante. Les barbares entrèrent dans Saint-Denis, comme on l'avait prévu; mais ils en sortirent sans le brûler; ce que l'on attribua (1) à une protection particulière du ciel. L'empereur Charles-le-Chauve traita ensuite avec eux, et pour une somme d'argent les engagea à se retirer (2).

Étant venu à la ville de Vézenai, il y tomba dangereusement malade d'une pleurésie, en sorte que l'on désespéra de sa vie.

(1) *Lib.* 3. *de mirac. Dion.*

(2) Histoire de la ville de Paris, par Félibien. Paris, 1725, I, 97.

Il y célébra la Nativité du Seigneur le 25 décembre, et guérit. Il retourna à Quierzi-sur-l'Oise (1), et y signa le 6 janvier 877 un diplôme par lequel il rendit au couvent de Saint-Bénigne de Dijon le village de Long-Vic dans le pays de l'Ousche et celui d'Albigni dans le Porceau. On trouve ce diplôme dans le Recueil de Pérard, p. 154, d'après le cartulaire de saint Bénigne; dans le père Labbe, Alliance chronol., t. II, p. 474; fragm.; enfin dans le Recueil des Historiens de France, t. VIII, p. 656, *ex codice manuscripto.*

A la fin de ce diplôme qui commence par *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Karolus, ejusdem Dei omnipotentis misericordiâ imperator Augustus*, on lit :

Signum Karoli gloriosissimi imperatoris Augusti.

Audacher Notarius ad vicem Gauzlini recognovit et subscripsit.

Boso comes ambasciator (2).

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 286.

(2) C'est-à-dire *interventor*, dit dom Bouquet.

Data VIII *Idus januarii, indictione* X, *anno* XXXVII°, *regni domini Karoli imperatoris in Franciâ, et in successione Hlotharii* VII, *et imperii ejus* II. *Actum Carisiaco palatio imperiali in Dei nomine feliciter. Amen.*

L'empereur ne fit que passer à Quierzi, et il vint à Compiègne. Tandis qu'il y était, son fils, né sur la route, pendant que Richilde se rendait à Antenai (*art.* VIII), tomba malade; et ayant été tenu sur les fonts de batême par son oncle Boson, et nommé Charles, il mourut, et fut transporté au monastère de Saint-Denis, pour y être enseveli (1).

Ce fut dans cet intervalle que Charles ne pouvant signer ses diplômes ni s'occuper d'affaires de ce genre, Louis-le-Bègue prit sur lui d'expédier celle des moines de Corbie, relative au diplôme qui nous occupe ici. Il a été écrit le 18 mars. C'était

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 286 de la trad. de dom Bouquet.

la dixième année du règne de Louis-le-Bègue en Aquitaine. Le copiste à qui nous devons cet acte était vraisemblablement Espagnol, et ne savait pas bien lire. Son texte écrivait sans doute *ano* pour *anno*; il a cru que le ñ signifiait *gn* comme en espagnol, et il a écrit *agno*. Les *x* n'étaient pas tracés d'une manière uniforme ni claire à cette époque (1). On écrivait tantôt v et tantôt x. L'espagnol a pris x pour xx. Cela est clair pour xxv *kalendarum*; cela ne le paraît pas moins pour *agno* xx. Ces erreurs appartiennent au copiste et non au texte.

Nous avons une charte de Charles-le-Chauve du 23 février et une autre du 29 mars, toutes deux datées de *Compendium*, Compiègne : c'est entre ces deux époques qu'est celle de Louis-le-Bègue. Je crois devoir donner ici la désignation des deux autres.

La première, du 23 février 877, est in-

(1) Dictionnaire de diplomatique, par dom de Vaines. Paris, 1774. II, 417.

titulée : *Diploma Caroli Calvi, quo Flavigniacum abbatiam, cum Corbiniaco, ecclesiæ Augustodunensi S. Nazarii confirmat. Dat.* VII *kalenda martii, indict.* X, *ann.* XXXVII *regni domini Karoli imperatoris in Franciâ, imperii ejus anno* II. *Actum Compendio, regio monasterio.*

Don Plancher, Histoire de Bourgogne, tom. I, preuves, II; *ex archivio ejusdem ecclesiæ.* — Chifflet, Histoire de l'abbaye de Tournus, preuves, p. 221. — Recueil des Historiens de France, t. VIII, p. 657, d'après Chifflet.

La seconde charte, du 29 mars 877, est comme celle de Louis-le-Bègue, en faveur de l'abbaye de Corbie. Son titre est : *Diploma Caroli Calvi, quo regum et episcoporum privilegia monasterio Corbeiensi collata confirmat. Dat.* IV *kal. aprilis, indict.* X, *anno domini Caroli imperatoris in Franciâ* XXXVII, *imperii ejus anno* II, *atque in successione Lotharii* VIII. *Actum Compendio, palatio imperiali.*

Dachery, *Spicil.*, tom. VI, p. 408 ; *Ex*

manuscripto abbatiæ sancti Germani à Pratis.—Recueil des Historiens de France, tom. VIII, p. 657. *Ex chartul. Corbeiensi.*

Ces deux chartes portent la signature : *Audacer notarius ad vicem Gauslini recognovit.*

La seconde, sur la demande de *Guntarius*, Gonthier, abbé actuel de Corbie, sur celle de l'archevêque Hincmar, des évêques Guntbold, Wénilon et autres, *Guntboldi, Wenilonis et aliorum*, Charles-le-Chauve confirme les privilèges donnés à l'abbaye de Corbie par les papes, par ses prédécesseurs, et par divers évêques, au nombre desquels ne se trouve pas l'évêque de Tournai.

§ IX.

Séjour de Charles-le-Chauve à Compiègne, avril 877.

X. L'empereur Charles ayant passé le carême *à* Compiègne, où il fit une autre

donation au couvent le 29 mars (1), y célébra aussi la Pâque du Seigneur (2) le 7 avril.

Il reçut Jean-Pierre, évêque, et un autre Pierre, aussi évêque, envoyés du pape Jean VIII, et chargés de l'appeler à Rome, tant par leurs discours que par les lettres qu'ils apportaient du pape, afin que, selon sa promesse, il défendît la sainte église de Rome, et la délivrât des païens qui l'infestaient (3), c'est-à-dire des Sarrasins.

Au commencement de mai, l'empereur convoqua à Compiègne les évêques de la province de Reims et des autres provinces, et fit consacrer par ces mêmes évêques, avec un grand appareil, en sa présence et en celle des envoyés du saint-siége, l'église qu'il avait fait construire en ce palais (4).

La fortune avait semblé se complaire à

(1) Recueil des historiens de France, t. VIII, p. 659.

(2) Annales de Saint-Bertin, p. 286.

(3) Id. *ibidem*.

(4) Id. *ibidem*.

élever Charles pour rendre plus sanglantes les humiliations auxquelles elle l'exposait, et à entasser les couronnes, sur sa tête, pour en arracher tous les lauriers. Il exerçait, sans concurrens, sur toute l'Italie et toute la France, ce pouvoir qui, pendant toute la première partie de son règne, avait été partagé entre des rois d'Aquitaine, de Neustrie, de Lorraine, de Provence et d'Italie. Mais en réunissant tous leurs titres, il n'en était pas devenu plus redoutable à ses ennemis, plus respecté de ses sujets. Le pouvoir s'échappait de toutes parts de ses faibles mains (1). Résolu à faire un second voyage en Italie, peut-être pour se dérober au spectacle des désordres plus rapprochés de lui (2), il tint une assemblée générale le 14 juin (3), et y publia l'édit appelé de Quierzi, qui consacra et rendit légale la succession héréditaire dans les

(1) Sismondi, Hist. des Français. Paris, 1821, III, 208 et 209.

(2) Id. p. 210.

(3) Annales de Saint-Bertin, p. 286.

comtés ; il anéantit ainsi les restes de l'autorité royale sur les provinces (1).

Dans la première invasion des Francs, la propriété foncière avait été considérée comme une partie des dépouilles de guerre enlevées sur les vaincus ; le roi, ou plutôt le général d'armée, avait fait le partage de ce butin comme des autres ; seulement, cette terre conquise par les armes avait été considérée comme particulièrement consacrée à la défense de la société ; l'obligation de fournir un soldat avait été intimement liée à la concession de l'héritage. Les *sortes*, les lots de terre des hommes libres n'étaient point demeurés soumis aux lois générales de la succession. Chez les Saliens, aucune terre salique n'avait pu passer aux femmes (2). Chez les autres peuples germains, les femmes, sans être aussi sévèrement exclues, ne succédaient qu'à défaut des hommes à ces propriétés essentiellement

(1) Sismondi, III, 218.
(2) *Lex salica*, tit. 62, § 6.

militaires (1). Le législateur avait ainsi voulu pourvoir à ce que la nation eût toujours à peu près le même nombre de guerriers, à ce que les terres essentielles à sa défense ne passassent jamais aux mains des ennemis. Mais cette précaution était demeurée vaine : la réunion de plusieurs *sortes*, de plusieurs aleux par un seul propriétaire, n'avait point été interdite. Elle s'opéra rapidement ; elle fut la conséquence, tantôt de l'extinction des familles, tantôt de leur état d'oppression, tantôt des achats faits par les grands seigneurs, tantôt des efforts faits par les hommes libres pour transmettre leurs propriétés à leurs filles. Toutes ces circonstances réunies, et d'autres encore, diminuèrent tellement la classe des hommes libres, et l'appauvrirent si fort, qu'elle ne parut plus suffisante pour la défense de la patrie (2).

(1) *Lex Anglorum*, tit. 6, § 1. *Lex Ripariorum*, tit. 56, § 4. *Lex Saxonum*, tit. 7, § 1 et 8. *Lex Allemannorum*, tit. 57, etc.

(2) Sismondi, hist. des Français, III, 219 et 220.

Ce fut en partie le motif qui détermina Charles-Martel et ses successeurs à faire aux hommes qui se dévouaient à eux, de nouvelles concessions de terre, sous des conditions différentes, mais qui peut-être aussi avaient déjà été quelquefois usitées sous les premiers rois Mérovingiens. Les nouveaux partages n'étaient plus des lots, *sortes*, dus à chaque soldat, mais des bienfaits ou bénéfices (*beneficia*); ce n'était plus des aleux, mais des fiefs; celui qui les recevait ne s'engageait plus simplement à défendre son pays, mais à accompagner son chef dans ses expéditions; il ne prenait plus la qualité d'homme de l'armée (*heermann*) ariman, mais celle de compagnon ou suivant (*leude*); et pour qu'il ne pût pas oublier ces obligations plus précises, la concession qui était faite au leude par son chef, finissait avec la vie du concessionaire; son héritage retournait après sa mort à son chef, pour qu'il en disposât en faveur d'un autre (1).

(1) Sismondi, Hist. des Français, III, p. 220.

Cette règle pouvait, il est vrai, être établie par les lois, mais elle était trop contraire à la nature même de la propriété foncière, et aux habitudes des peuples au milieu desquels les Francs s'étaient établis, pour demeurer long-tems en vigueur. S'il y eut des concessions faites à ces conditions par les premiers rois Mérovingiens, comme on a d'autant plus lieu de le croire que le nom même de leudes se retrouve habituellement dans leur histoire, elles étaient déjà devenues héréditaires long-tems avant la fin de la première race. Les concessions semblables faites par Charles-Martel, les nouveaux fiefs, les nouveaux bénéfices, au moyen desquels il créa son armée, étaient presque tous devenus héréditaires dès le tems de Charlemagne (1).

Les terres cependant qui se transmettaient ainsi à titre de bénéfice, et surtout les vastes concessions par lesquelles les rois avaient enrichi leurs courtisans, étaient

(1) Id. p. 220 et 221.

toujours garnies d'esclaves, et même de villageois ou de colons à moitié libres, qui les cultivaient sous de certaines conditions; en sorte que la propriété territoriale comprenait toujours un certain pouvoir sur la vie des hommes, et se rapprochait des magistratures. Ce fut ce rapport entre le baron, le seigneur, ou riche propriétaire, et le comte, qui fit bientôt étendre jusqu'au comte le même sistème d'hérédité(1).

§ X.

Comment les comtes devinrent héréditaires. Suite des capitulaires de Quierzi. Ambassade du pape Jean VIII.

XI. Avant Charles-le-Chauve, le comte n'était point un propriétaire, mais un officier royal, un magistrat préposé temporairement au gouvernement d'un certain district, au commandement de ses milices,

(1) Sismondi, Hist. des Français, III, p. 221.

à l'administration de sa justice. Il est vrai que le comte trouvait le plus souvent moyen d'étendre ses possessions propres dans un comté, qu'il s'y présentait alors en même tems comme maître de ses esclaves, magistrat de ses paysans et lieutenant du roi sur les hommes libres; que ces diverses qualifications se confondaient en lui, et qu'il devenait aussi difficile pour le roi de lui reprendre ce qu'il lui avait donné, que pour les sujets de lui résister dans ce qu'il n'avait pas le droit de prétendre (1).

Par l'édit de Quierzi, le roi s'engagea à donner toujours (1) au fils d'un comte, et comme un héritage légal, la magistrature, *l'honneur* du comté qui avait appartenu au père : il ne se réserva de nommer un nouveau comte que lorsque le défunt n'au-

(1) Id. p. 221 et 222.

(2) Cette disposition était une suite assez naturelle de l'engagement que contractait l'empereur pour les biens donnés au clergé, comme on le verra ci-après à l'article XIII.

rait point laissé d'enfans; auquel cas, dit-il, « celui qui aura été temporairement choisi « pour gouverner ce comté, ne devra point « ressentir de colère, si nous le donnons à « un autre, et à qui il nous plaira, plutôt « qu'à lui. » Par cet abandon que fit Charles-le-Chauve, du droit de nommer ses lieutenans, presque toute différence entre les comtes et les autres seigneurs fût supprimée aux ieux du peuple. La magistrature fut toujours plus considérée comme une propriété, le sort des hommes libres fut rendu plus fâcheux, puisqu'il ne leur resta plus de protecteur contre les grands propriétaires; et ces derniers usurpant presque tous les comtés, la France se trouva divisée en autant de souverainetés indépendantes qu'elle avait compté auparavant de lieutenances de roi. L'édit de Quierzi confondit lui-même les comtes avec les propriétaires et les seigneurs de fief, lorsqu'il ajouta : « Nous voulons et nous ordonnons « que tant les évêques que les abbés, les « comtes et le reste de nos fidèles, ob-

« servent la même règle à l'égard des hom-
« mes qui relèvent d'eux (1). »

Par ces mêmes capitulaires, l'empereur régla (2) de quelle manière son fils Louis devait gouverner le royaume de France avec ses fidèles et les Grands (3). Ingelvin, évêque de Paris, et Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, furent nommés entre les principaux ministres du prince Louis, déjà âgé de plus de trente-trois ans, à qui l'empereur son père laissa la conduite du royaume. Il fut aussi ordonné que l'on continuerait les fortifications de Paris, de Saint-Denis, et des autres endroits sur la Seine et sur la Loire, que l'on avait commencé de mettre en état de résister aux incursions des Barbares (4).

(1) *Capitulare Caroli Calvi*, tit. 52, § 9, p. 268; et 3, p. 269.

(2) Le 1er juillet selon Félibien et le père Daniel, qui, je crois, se trompent; le 14 juin selon les Annales de Saint-Bertin et tous les auteurs modernes.

(3) Annales de Saint-Bertin, p. 285 et 286.

(4) Histoire de la ville de Paris, par dom Félibien. Paris, 1725, I, 97.

Les capitulaires de Quierzi réglèrent encore comment on devait faire payer le tribut à la partie du royaume de France qu'il avait à la mort de Lothaire, et à la Bourgogne : à savoir un sou de chaque manoir seigneurial, de chaque manoir libre quatre deniers pour la taxe des seigneurs, et quatre sur l'avoir du cultivateur; des manoirs serviles, onze deniers pour la taxe des seigneurs, et deux sur l'avoir du cultivateur. Ils réglèrent aussi que chaque évêque recevrait des prêtres de sa paroisse, selon ce qui était possible à chacun, cinq sous pour le plus, quatre deniers pour le moins de chaque prêtre, et le remettrait aux délégués de l'empereur. On leva ce tribut sur les trésors des églises, en proportion de la valeur de leurs biens. La somme payée se monta à cinq mille livres d'argent. Tous ceux de Neustrie, tant évêques qu'autres gens habitant au-delà de la Seine, payèrent tribut aux Normands selon qu'il leur fut imposé et qu'ils le purent (1).

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 287.

Le *seigneur empereur* Charles, quittant Quierzi, passa par Compiègne et Soissons, et arriva à Reims; de là fesant route par Châlons, Pontion et Laon, avec sa femme et une immense quantité d'or, d'argent, de chevaux et d'autres richesses, il passa de France en Italie, et lorsqu'il fut parvenu de l'autre côté du Jura jusqu'à Orbe, l'évêque Adalgaire vint au-devant de lui. C'est ce même évêque d'Autun que Charles avait envoyé à Rome, dans le mois de février pour le concile que devait tenir le pape Jean VIII. Cet Adalgaire rapporta à l'empereur, comme un grand présent, un exemplaire des actes de ce concile. Le résumé de ces actes, c'est qu'après des louanges nombreuses pour l'empereur, on décréta que son élection au sceptre de l'empire, célébrée à Rome l'année précédente, était déclarée stable et permanente pour le présent et à tout jamais; que si quelqu'un tentait de la troubler ou de la violer, quels que fussent son rang, sa dignité ou sa profession, il demeurerait à

perpétuité sous les liens de l'anathême jusqu'à ce qu'il en donnât satisfaction ; que les auteurs et instigateurs de ce dessein, s'ils étaient clercs, seraient déposés, et, s'ils étaient laïques ou moines, pour toujours frappés d'anathême ; enfin que comme le concile, tenu l'année précédente à Pontion près Andernach, n'avait servi de rien, l'autorité de celui-ci devait à jamais l'emporter. Le même Adalgaire annonça aussi, entr'autres choses, à l'empereur, que le pape Jean devait venir à sa rencontre à Pavie (1).

§. XI.

Charles-le-Chauve entre en Italie et y meurt. Louis-le-Bègue, son fils, succède au royaume de France.

XII. L'empereur fut sensible à la peine que prenait le pape de venir au-devant de

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 287 et 288.

lui. Il envoya donc Odaire, notaire de la seconde chancellerie, les comtes Goiram, Pepin et Herbert, pour veiller au service du pape, qui se hâta de se rendre auprès de lui, et le rencontra à Verceil, où il fut reçu de lui avec les plus grands honneurs, et ils cheminèrent ensemble vers Pavie; Charles reçut dans cette ville la nouvelle certaine que Carloman, l'aîné des fils de son frère Louis, s'avançait contr'eux avec une grande multitude de guerriers : c'est pourquoi, quittant Pavie, ils vinrent à Tortone. Richilde, ayant été consacrée impératrice par le pape Jean, et se souvenant de la déroute d'Andernach, s'enfuit promtement avec le trésor du côté de la Maurienne. Cependant l'empereur, demeurant quelque tems avec le pape Jean dans le même endroit, y attendit les Grands de son royaume : l'abbé Hugues, Boson, Bernard, comte d'Auvergne, et Bernard, marquis de Gothie, auxquels il avait ordonné de venir vers lui; mais ceux-ci, ainsi que les autres Grands de son royaume, excepté quelques

évêques, conspirèrent tous contre lui. Ayant appris qu'ils ne viendraient point, dès que lui et le pape surent que Carloman s'approchait, l'empereur s'enfuit auprès de Richilde, et le pape Jean se hâta de se rendre aussitôt à Rome. L'empereur Charles envoya par lui à l'apôtre saint Pierre l'image du Sauveur attaché à la croix, faite en or d'un grand poids, et ornée de pierres précieuses (1).

Carloman ayant reçu la fausse nouvelle que l'empereur et le pape Jean s'avançaient contre lui avec une multitude de guerriers, prit lui-même la fuite par où il était venu. Ainsi Dieu, selon sa miséricorde accoutumée, observe l'archevêque Hincmar, dispersa le rassemblement qu'il avait formé (2). Mais ce bien que Dieu avait fait à l'empereur ne suffit pas pour le sauver.

Charles, attaqué de la fièvre, prit en breuvage, pour s'en guérir, une poudre que lui donna son médecin, juif nommé

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 288 et 289.

(2) Id. p. 289.

Sédéchias, pour qui il avait trop d'amitié et de confiance; mais c'était un poison mortel qu'il avait avalé (1), selon l'archevêque Hincmar. Les juifs qui étudiaient alors en Espagne, dans les universités des Arabes, avaient en médecine des connaissances fort supérieures à celles des Francs; mais ils étaient, pour cette raison même, en butte à la haine et à la jalousie d'un peuple ignorant et superstitieux. Sédéchias fut accusé d'avoir donné, le 26 septembre, un poison à Charles-le-Chauve, sans que l'on indiquât aucun motif pour le déterminer à ce crime qui devait lui enlever son bienfaiteur (2).

Quoi qu'il en soit, Charles-le-Chauve, après avoir pris ce breuvage, se fit porter à bras à travers le Mont-Cenis. Étant arrivé à un endroit appelé Brios, il envoya dire à Richilde, qui était encore en Maurienne, de se rendre vers lui; ce qu'elle

(1) Id. *ibidem*.

(2) Sismondi, Histoire des Français, III, 212 et 213.

fit: et onze jours après avoir pris la poudre du juif, il mourut dans une misérable cabane, le 6 octobre. Ceux qui étaient avec lui ayant ouvert son corps dont ils retirèrent les entrailles, et l'ayant parfumé, comme ils purent, de vin et d'aromates, le renfermèrent dans un cercueil, et se mirent en route pour le transporter au monastère de Saint-Denis, où il avait demandé d'être enseveli. Ne pouvant le porter à cause de l'infection qui en sortait, ils le mirent dans un tonneau enduit de poix en dedans et en dehors, et enveloppé de cuir; ce qui ne put en ôter la mauvaise odeur. Arrivés avec peine à une certaine chapelle de moines de l'évêché de Lion, appelée Nantua, ils le mirent en terre avec le tonneau qui le renfermait (1).

Carloman, de son côté, malade presque jusqu'à la mort, et rapporté chez lui dans une litière, demeura ainsi pendant une année entière, en sorte que plusieurs dés-

(1) Sismondi, Hist. des Franç., III, p. 289 et 290.

espérèrent de lui (1). Les deux concurrens à l'empire laissèrent ainsi leur couronne vacante.

Louis-le-Bègue, ayant reçu à Orreville la nouvelle de la mort de son père Charles, se concilia tous ceux qu'il put, leur donnant des abbayes, des comtés et des manoirs, selon ce que chacun demandait, et prenant sa route par Quierzi et Compiègne pour se rendre aux funérailles de son père dans le monastère de Saint-Denis. Là, apprenant que son père était enseveli, et que les premiers du royaume, tant abbés que comtes, indignés de ce qu'il avait donné des bénéfices à quelques-uns sans leur consentement, s'étaient réunis contre lui, il retourna à Compiègne. Pendant ce tems-là ces mêmes Grands, avec Richilde, dévastant autant qu'il était en eux, arrivèrent au monastère d'Avenai en Champagne, et convoquèrent leur assemblée à Mont-Vimar, d'où ils envoyèrent leurs messagers

(1) Id. p. 290.

vers Louis. Mais Louis leur adressa ses envoyés; et des messagers allant et venant entr'eux, on parvint à obtenir que Richilde et les Grands allassent vers lui à Compiègne : et ils convoquèrent leur assemblée à Chesne-Herbelot, dans la forêt de Cuise. Richilde, venant vers Louis à la fête de Saint-André, 30 novembre 877, lui apporta un acte par lequel, avant de mourir, son père lui avait transmis le royaume, et une épée, dite de Saint-Pierre, par laquelle il lui en donnait l'investiture, et aussi le vêtement royal, la couronne et le bâton d'or, orné de pierres précieuses (1). Ce fut ainsi qu'il se trouva investi de la succession de son père, et qu'il put se faire reconnaître comme roi des Français.

(1) Sismondi, Hist. des Franç., III, p. 290 et 291.

§ XII.

Louis-le-Bègue, roi de France,
décembre 877.

XIII. Lorsque, par des envoyés qui passèrent et repassèrent entre Louis et les Grands du royaume, il eut été traité avec chacun, des bénéfices qu'ils demandaient, Louis, du consentement de tous, tant des évêques et abbés que des Grands du royaume et de tous les autre asssistans, fut sacré et couronné roi le 8 décembre 877, par Hincmar, archevêque de Reims. Les évêques se recommandèrent à Louis, eux et leurs églises, sauf leurs privilèges canoniques, pour en être dûment protégés, promettant, selon leur savoir et pouvoir, de lui prêter fidèlement dans leur ministère secours et conseil. Les abbés aussi, ainsi que les premiers du royaume et les vassaux du roi, se recommandèrent à lui, et lui

firent, selon la coutume, serment de fidélité (1).

La chronique de Saint-Denis fait ici une observation remarquable. « Comme « l'histoire, » dit-elle, « parle souvent des « abbés du royaume, quelques lecteurs « pourraient croire qu'il s'agit de moines « ou d'ecclésiastiques ; mais nous pensons « avec plus de raison, d'après ce que nous « enseigne l'histoire, que c'étaient des barons « ou des seigneurs séculiers, à qui on « donnait les abbayes à tems ou à vie (2). » Cette remarque est très-importante ; je reprends à présent le récit du sacre.

Quand le roi Louis, fils de l'empereur Charles-le-Chauve, fut couronné à Compiègne, les évêques lui présentèrent la requête suivante : « Nous vous prions de nous « accorder que, conformément au premier « capitulaire, lequel, d'accord avec ses fidèles « et les nôtres et les légats du siége aposto-

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 291.
(2) *Ibidem*, Note de M. Guizot.

« lique, Josselin lisant, votre seigneur « empereur a très-récemment, à Quierzi, « déclaré devoir être observé par lui et par « nous, vous nous gardiez, à nous et aux « églises qui nous sont confiées, le privi- « lége canonique et nos droits légitimes, et « que vous nous donniez protection, telle « qu'un roi la doit avec justice, en son « royaume, à chaque évêque, et aux églises « qui lui sont confiées (1). »

Louis fit aux évêques la promesse suivante : « Je vous promets et accorde que, « conformément à ce premier capitulaire, « lequel, d'accord avec ses fidèles et les nô- « tres, et les légats du siége apostolique, « Josselin lisant, le seigneur empereur, mon « père, a très-récemment, à Quierzi, déclaré « devoir être par lui et par moi (2) observé, « que je vous garderai, à vous et aux églises « qui vous sont confiées, le privilège cano- « nique et vos droits légitimes, et que,

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 291 et 292.

(2) Ces mots *et par moi* sont ajoutés par Sirmond et Baluze.

« Dieu aidant, je vous donnerai, autant « que je pourrai, protection telle qu'un roi « la doit en son royaume à chaque évêque « et aux églises qui lui sont confiées. » Voici le capitulaire ici rappelé (1).

« Touchant les biens et honneurs de Dieu « et des saintes églises situées par la volonté « de Dieu sous la puissance et protection « de notre gouvernement, nous voulons, avec « l'intervention du Seigneur, qu'ils soient « conservés à l'avenir en leur intégrité, tels « qu'ont été ces biens et honneurs du tems « de notre père de bienheureuse mémoire, « et avec les augmentations de propriété « dont lesdites églises ont été bénéficiées « et enrichies par notre libéralité : et que « les prêtres et serviteurs de Dieu obtien- « nent le droit ecclésiastique et les privi- « lèges qui leur sont dus, ainsi qu'une res- « pectable autorité, et que la puissance des « princes, la vigueur des hommes puissans « et les administrateurs de la république

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 292.

« concourent avec eux en toutes choses, « ainsi qu'il est raisonnable et juste, afin « qu'ils puissent convenablement exercer « leur ministère, et que, Dieu aidant, notre « fils observe avec une égale fidélité les « choses susdites (1). »

Alors l'évêque Anségise et les autres évêques présens à Compiègne, quand ils bénirent Louis, fils de l'empereur Charles, se recommandèrent à lui en ces termes :

« Je me recommande à vous, moi et « l'église qui m'est confiée, pour que vous « nous gardiez le droit légitime et la jus- « tice, et nous donniez protection telle que, « selon la raison, un roi doit la garder et « donner aux évêques de ses églises. »

Les susdits firent en même tems les promesses suivantes :

« Moi un tel je promets ceci : de ce jour « et à l'avenir, selon mon savoir et pouvoir, « et selon mon ministère, je servirai fidè- « lement mondit seigneur et roi Louis, fils

(1) Id. p. 292 et 293.

« de Charles et d'Hermentrude, de mon « secours et de mon conseil, en ce qui con- « cerne la foi que je lui ai prêtée et mon sa- « cerdoce, ainsi que le doit de droit un évê- « que à son seigneur. »

Sur quoi ledit Louis, fils de Charles, promit à son tour (1) :

« Moi Louis, établi roi par la miséricorde « de Dieu et l'élection du peuple, je pro- « mets, prenant en témoignage l'Église « de Dieu, à tous les ordres, à savoir, des « évêques, prêtres, moines, chanoines et « nonnes, de leur garder en leur entier do- « rénavant les réglemens écrits par les « Pères, et corroborés des attestations « apostoliques. Je promets aussi de garder « au peuple, dont, par la miséricorde de « Dieu, le gouvernement m'a été confié en « l'assemblée générale de nos fidèles, les « lois et statuts conformément à ce qu'ont « inséré dans leurs actes les rois et empe- « reurs qui m'ont précédé et ont ordonné

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 293.

« de tenir inviolablement et observer à ja-
« mais. Moi donc Louis, ayant relu cette « promesse par moi faite spontanément, de « rectitude et amour de justice, je l'ai con- « firmée de ma propre main (1). »

§. XIII.

Conclusion.

XIV. Je crois avoir prouvé dans tout le cours de ce chapitre que la charte qui nous occupé a été signée le 18 mars 877 par Louis-le-Bègue, roi d'Aquitaine, fesant les fonctions de roi de France, pendant que son père, absorbé par le chagrin que lui avait donné la mort du fils de sa seconde femme Richilde, ne signait lui-même aucune charte. Le prince devenu par cette mort seul héritier du trône de son père, a pu d'autant plus se permettre cet acte en quelque sorte royal, que la donation qu'il

(1) Id. p. 293 et 294.

signait était peu importante et n'aliénait aucun domaine de la couronne. C'était une église que voulait bâtir Odon, abbé de Corbie, sur un terrain que lui concédait un comte, appelé Conrad, jouissant d'une grande considération à la Cour de Charles qui l'avait envoyé pour négocier avec les Normands (1). Il est qualifié comte de Paris deux ans après, l'an 879 (2), et conspire en faveur de Louis, roi de Franconie; on assure qu'il mourut l'an 881, et qu'il était fils d'un Conrad, dit le *vieil*, comte d'Altorf, à qui Louis-le-Débonnaire avait donné de grands biens. La mort de ce dernier est placée en 866 (3). On a prétendu que sa veuve avait épousé Robert-le-Fort, de qui elle avait eu Robert et Eudes qui ont porté successivement le titre de roi de France. Cette opinion, quoiqu'adoptée par un au-

(1) Annales de Saint-Bertin, p. 285.

(2) Id. p. 307.

(3) Dictionnaire de Moréri. Paris, 1759, IV, 48, art. Conrad.

teur respectable (1), est évidemment fausse. Mais l'existence des deux Conrad ne peut être contestée. Altorf, où l'on dit que le premier était comte, s'écrit aussi Aldorf ou Altdorff; c'est une petite ville de la Franconie dont le nom signifie vieux village (2). Le père Anselme qualifie le vieux Conrad comte de Paris et même selon quelques-uns duc de Bourgogne. Il ajoute que ce comte ne mourut qu'après le mois d'août 862, et observe avec raison que sa veuve devait être avancée en âge, en sorte qu'elle n'avait pu épouser Robert-le-Fort et en avoir trois ou quatre enfans (3).

Jean-Jacques-Chifflet, médecin et historiographe du roi d'Espagne, a très-bien compris qu'Adelaïde d'Alsace, veuve de Conrad-le-Vieil, ne pouvait pas être la femme de Robert-le-Fort. Il a prétendu

(1) Dom Félibien, Hist. de Paris. Paris, 1725, I, 102.

(2) La Martinière, Dict. géogr., il cite Zeiler, *Franc. topogr.* p. 13.

(3) Histoire de Paris, I, 102.

qu'elle était sa mère, et que Conrad était son père. Il a soutenu cette opinion dans son livre intitulé *Vindiciæ Hispanicæ*, imprimé en 1643 (1). Mais il a été victorieusement réfuté par Foncemagne (2), et j'ai prouvé moi-même fort au long dans un autre ouvrage (3) que les argumens de Foncemagne étaient sans réplique.

Le comte Conrad n'est donc pas un homme inconnu. Mais il reste une difficulté sur le chancelier, appelé ici Fridugisius ou Fridugisus. Il est difficile de méconnaître ici Fridegise ou Fridugise, anglais de naissance, qui fut abbé de Saint-Martin-de-Tours et de Saint-Bertin, et chancelier sous l'empereur Louis-le-Dé-

(1) Le recueil des ouvrages qu'il avait publiés séparément contre la France, en faveur de l'Espagne et de la maison d'Autriche, a été imprimé sous ce titre : *Opera politica et historica*, Anvers, 1652, 2 vol. in-folio.

(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, XX, 559.

(3) Généalogie de la maison de France, Paris, 1822, p. 52.

bonnaire. Il est nommé en plusieurs chartes des abbayes de Saint-Martin-de-Tours, de Cluni, de Charroux et de Saint-Mesmin près d'Orléans. Jean Ipier, *Iperius*, ou *de Iperiis*, en la chronique manuscrite de l'abbaye de Saint-Bertin, lui donne cet éloge : *Fridegisus, natione Anglus, de genere Caroli-Magni, sacri palatii summus cancellarius, canonicus secularis et abbas Sancti Martini Turonensis, regiâ donatione suscepit abbatiam Sancti Bertini anno* 820. Il vivait encore en 837 (1).

De plus la signature du notaire, *Durandus diaconus ad vicem Fridugisii*, se trouve être la même que celle d'un diplôme de Louis-le-Débonnaire, de la neuvième année de son règne, qui répond à l'an 822. Ce diplôme est rapporté dans la Diplomatique de dom Mabillon (2) et dans les di-

(1) Histoire généalogique de la maison de France, par le P. Anselme. Paris, 1730, VI, 242. Histoire des chanceliers de France.

(2) Page 395, n° 2.

plômes cités par dom Bouquet (1) depuis l'année 821 jusqu'en 831. Il est donc vraisemblable que le mauvais copiste à qui nous devons ce diplôme a omis quelques lignes dans son texte, et que l'acte de Louis-le-Bègue n'est qu'une confirmation d'un acte plus ancien fait par Louis-le-Débonnaire. Conrad, comte d'Altorf, qui vivait alors, est peut-être celui dont il est question dans ce premier acte, et c'est peut-être lui qui avait fait la convention avec l'évêque de Tournai. Ce qui rendrait cependant cette conjecture inadmissible, c'est que Raginelmus, qui signe l'acte avec Hincmar, fut évêque de Noyon et de Tournai depuis l'an 860 jusqu'à l'an 880. Il paraît que *Raguielmus* du texte de la charte est le même que le signataire Raginelmus, d'autant plus que le manuscrit de la Bibliothèque du roi écrit aussi Raginelmus dans le texte. Je reviendrai sur ce sujet dans

(1) Recueil des historiens de France, tome VI, p. 528 et suiv.

le troisième chapitre. J'observerai seulement encore ici que l'on trouve dans la collection de dom Bouquet (1) la confirmation faite par Charles-le-Chauve en 844 d'une donation faite à Frédégisus, abbé de Saint-Martin-de-Tours, de plusieurs *villa* avec leurs *stipendia*, c'est-à-dire de plusieurs bourgs avec leurs redevances. Ainsi ces sortes de confirmations n'étaient pas sans exemple sous le règne de Charles-le-Chauve.

Il est au reste fort difficile de faire une conjecture raisonnable sur une copie aussi fautive que celle du diplôme qui nous occupe, et je regretterais le tems que j'y ai consacré s'il ne m'avait donné l'occasion d'éclaircir plusieurs points d'histoire très-importans et assez peu connus.

Il me reste cependant à examiner la signature de l'abbé de Corbie, et celle des évêques dont le nom se trouve au bas du diplôme. Dans le second chapitre, je m'occuperai des abbés de Corbie.

(1) Tome VIII, p. 453.

CHAPITRE SECOND.

SUR ODON, OU EUDES, ABBÉ DE CORBIE.

§ I.

De l'abbaye de Corbie. Vie de Saint-Adélard, jusqu'à la mort de Charlemagne.

XV. L'abbaye de Corbie est célèbre dans notre histoire. Elle est située dans l'Amiénois, sur la rivière de Somme qui y reçoit la rivière d'Ancre, à quatre lieues au-dessus d'Amiens, et à sept ou huit au-dessous de Pèronne. Le lieu ne fut d'abord qu'une abbaye fondée l'an 662 par Sainte-Bathilde, reine de France, et par le roi Clotaire III, son fils (1). saint Adélard y fut admis l'an 773.

(1) Dict. de Moréri. Paris, 1759, art. Corbie. Le premier abbé fut Théodefrid, moine de Luxeu. Ceux

Huyssen, Huyse, en latin *Uscia*, lieu de Flandres, au quartier méridional de Gand, est situé entre Oudenarde et Deynse, sur la route d'Oudenarde à Bruges. C'est là qu'Adélard est honoré comme au lieu de sa naissance (1). Ce pays dépendait alors du royaume d'Austrasie. Adélard y naquit d'un sang illustre l'an 753. Son père était le comte Bernard, fils de Charles-Martel, et frère du roi Pepin (2). A la vérité Bernard était fils naturel (3); mais Charlemagne n'en reconnut pas moins Adélard comme son cousin germain, et le fit venir

qui suivirent jusqu'à Adélard, furent : 2, Chrodegaire; 3, Érembert; 4, Sébastien; 5, Grimoald; 6, Leodegaire; 7, Aldo; 8, Nordramne; en sorte que Adélard, ou Adalard, fut le neuvième : voyez sur tous ces abbés, Gallia christiana. *Lutetiæ Parisiorum*, *tome* IV, p. 292.

(1) Baillet, topographie des saints, p 33 de l'édit. in-4°.

(2) Voyez sa vie dans Baillet, sous le 2 janvier, tome II de ses Vies des saints, p. 16 et 35; et dans Godescard.

(3) Voyez ma Généalogie de la maison de France, p. 37.

à sa Cour. Maître de la monarchie française en 771 après la mort de son frère Carloman, ce prince avait une Cour nombreuse, et n'était âgé que de vingt-neuf ans, ayant onze ans de plus qu'Adélard, que cet éclat ne séduisit point. Deux ans après, dès l'an 773, à l'âge de vingt ans, il quitta le monde pour se renfermer dans un cloître et entra à l'abbaye de Corbie, qui suivait la règle de saint Benoît, né à Nursi, ville du duché de Spolette, vers l'an 480.

On ne saurait donner trop de louanges à l'ordre de Saint-Benoît qui, depuis sa naissance, a rendu des services considérables à l'Église de Jésus-Christ. C'est à lui qu'une partie du monde chrétien est redevable d'avoir quitté l'idolâtrie et d'avoir abandonné plusieurs hérésies, dans lesquelles étaient tombées des provinces entières. C'est à lui que celles qui n'en ont pas été souillées ont l'obligation d'avoir conservé la foi orthodoxe dans ces siècles où, l'esprit militaire absorbant tous les esprits, la science et la piété ne trouvaient

d'asile qu'à l'abri des cloîtres. C'est aussi cet ordre qui a fourni à l'Église pendant long-tems un grand nombre de papes, de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, et qui a produit une infinité d'hommes savans dont les ouvrages enrichissent nos bibliothèques (1).

Adélard prononça ses vœux à Corbie après une année de noviciat passée dans la plus grande ferveur. On le chargea d'abord de la culture du jardin, emploi dont il s'acquitta avec autant de zèle que d'humilité. Cette dernière vertu, jointe à l'amour de la solitude, lui fit demander la permission de se retirer au Mont-Cassin comme pour y mieux étudier les principes du fondateur de son ordre. Il avait aussi choisi ce monastère situé isolément dans l'espérance de s'y dérober entièrement aux regards des hommes. La permission lui ayant été accordée, il passa en Italie; mais il n'y

(1) Histoire des ordres monastiques. Paris, 1718, V, 1 et suiv.

trouva pas ce qu'il était allé y chercher. Son rare mérite et ses éminentes vertus le firent bientôt connaître. On l'obligea même de retourner au monastère de Corbie où il fut élu abbé dès l'an 777.

Charlemagne ne l'avait pas oublié. Il avait une estime particulière pour lui; aussi le contraignit-il de quitter la solitude pour venir à la Cour. Nous apprenons de Hincmar (1), qui l'y avait vu, que, de tous ceux qui composaient son Conseil, personne ne pouvait lui être comparé. En 796, le même prince le mit, en qualité de premier ministre, auprès de Pepin, son fils aîné, roi de Lombardie. Dans une place aussi importante, Adélard se proposa uniquement le bonheur des peuples, qu'il ne séparait pas des soins de la religion. Un ministre dont les intentions étaient aussi pures ne pouvait négliger les devoirs de son état. Il était attentif à conserver le recueillement intérieur de l'ame, au milieu

(1) L. Institut. Regis, c. 12.

de la dissipation inséparable des Cours. Il allait de tems en tems se renfermer dans sa chambre ou dans la chapelle du palais, à Milan, pour vaquer à la prière et ranimer continuellement sa ferveur par des méditations profondes sur l'abîme des misères humaines et sur les grandeurs infinies de la majesté divine. Les larmes qui coulaient alors de ses ieux annonçaient la vivacité de sa ferveur (1).

Charlemagne n'était pas étranger non plus aux affaires de la religion. L'an 809, il rappela Adélard de Milan, et l'adjoignit avec Bernard, évêque de Worms, et Jessé, évêque d'Amiens, pour aller trouver le pape Léon III à Rome. L'objet de cette mission était de discuter certaines difficultés qui s'étaient élevées au sujet d'une addition faite au simbole, afin d'exprimer plus clairement que le Saint-Esprit procède du fils comme du père. Il s'agissait du *filioque* que toutes les églises n'avaient pas reçu

(1) Godescard, Vie de Saint-Adélard.

encore (1), et que l'Église grecque n'a point voulu admettre (2).

L'année suivante, c'est à dire l'an 810, Pepin, roi d'Italie, mourut à l'âge de trente-trois ans. Il laissait un fils et cinq filles. Le fils s'appelait Bernard, et n'avait que douze ans. Charlemagne le mit sous la conduite d'Adélard, et lui-même mourut quatre ans après, en 814. Le titre d'empereur passa à son fils aîné, Louis-le-Débonnaire.

§ II.

Suite de la vie de Saint-Adélard, sous Louis-le-Débonnaire, jusqu'à la mort de Bernard, roi d'Italie.

XVI. Dès la première année de son règne (3), Louis-le-Débonnaire fut mécon-

(1) Id. *ibidem.*

(2) Histoire de France, par le père Daniel. Paris, 1755, II, 159.

(3) Cette première année 814, Adélard ou Adalhard,

tent de son neveu, Bernard, roi d'Italie; quelques mal intentionnés lui firent naître des soupçons sur ce prince. Il le manda, et Bernard dissipa tous les soupçons par la promtitude de son obéissance. Louis le reçut avec beaucoup d'amitié, ne lui témoigna aucune inquiétude, lui fit de riches présens, et le renvoya presque aussitôt en Italie (1). Il paraît qu'Adélard ne fut pas aussi bien traité, et que le ressentiment du nouvel empereur se porta sur lui.

HER, HERMOUTIER, en latin *Hervons*, *Herimonasterium*, fut appelé par corruption *Nigrum monasterium*, et s'appelle aujourd'hui Noirmoutier. C'est une île située près de la côte de Poitou, diocèse de Luçon, à neuf lieues au sud-ouest de Nantes, et autant au nord-nord-ouest des Sables

abbé de Corbie, se trouva au sinode assemblé à Noyon, par Wulfar, évêque de Reims. Je parlerai en détail de ce sinode à l'art. 45.

(1) Abrégé chronologique de l'hist. d'Italie, par Saint-Marc. Paris, 1761, I, 462.

d'Olonne. Elle a environ trois lieues de longueur et sept de tour. Elle est fort étroite depuis la barre de Mont jusqu'à Barbastre; mais ensuite elle s'élargit en approchant de la ville de Noirmoutier (1).

A l'extrémité septentrionale de cette île était une abbaye de religieux de l'ordre de Cîteaux, sous le titre de Notre-Dame-la-Blanche; elle avait été fondée pour des religieux de l'ordre de Saint-Benoît, dans le septième siècle. Saint Philbert ou Philibert qui, vers l'an 650, 12 ans avant la fondation de l'abbaye de Corbie, avait fondé, sur la rive droite de la Seine, l'abbaye de Jumièges, sous le règne de Clovis II qui en avait été le principal bienfaiteur avec Clotilde son épouse. Quelques années après, Philbert fuyant la persécution de ses ennemis et principalement celle d'Ébroin, maire du palais, se retira de son abbaye de Jumièges, et de la Normandie,

(1) Diction. des Gaules, par l'abbé Expilly. Amsterdam, 1764, art. 114, III, 869.

pour trouver un asile en Poitou. Ansoald ou Ansould, alors évêque de Poitiers, lui donna une retraite dans l'île de Her, placée aux extrémités du Poitou et de la Bretagne, vers l'embouchure de la Loire, au midi. Le Saint y bâtit, vers l'an 674, un monastère qui fut appelé Hermoutier. Il prit ensuite le nom de Noirmoutier de la couleur dont étaient vêtus les moines de son abbaye. Cette abbaye subsistait dans un état florissant (1) lorsqu'Adélard y fut exilé. Le saint était soupçonné, peut-être avec quelque raison, d'avoir pensé que Bernard étant fils de Pepin, aîné de Charlemagne, avait droit à l'empire, de préférence à Louis-le-Débonnaire, né deux ans après Pepin. Cette opinion était assez bien fondée pour être partagée par la famille d'Adélard qui fut enveloppée dans sa disgrace : on bannit Wala, son frère, l'un des plus grands hommes de son siècle, qui

(1) Vie de Saint-Achard, abbé de Jumièges. Paris, 1830. p. 52 et 57.

se fit moine à Corbie (1), et Gundrade, sa sœur, qui fut reléguée à Poitiers, dans le monastère de Sainte-Croix, où elle mena une vie très édifiante. Adélard avait une autre sœur, nommée Théodrade, qu'on laissa dans le monastère de Soissons, où elle s'était faite religieuse (2).

Adélard reçut avec soumission toutes ces disgraces. Il conserva dans sa nouvelle demeure une tranquillité d'ame inaltérable. Mais le jeune Bernard sentit vivement l'injustice qu'on lui fesait. L'an 817, parvenu à l'âge de 19 ans, il apprend que Louis, dans une diète tenue à Aix-la-Chapelle, venait d'associer son fils aîné Lothaire à l'empire. Le titre d'empereur n'était pas simplement honorifique, et donnait une sorte de juridiction sur les autres rois.

Les flatteurs de Bernard ne manquèrent pas d'accroître son chagrin en lui représen-

(1) Comme le disent le père Daniel et Saint-Marc; Godescard dit *à Lérins*.

(2) Vies des saints, par l'abbé Godescard. Paris et Besançon, 1826. Janvier, p. 52.

tant que comme fils de Pepin, aîné de l'empereur Charlemagne, et comme roi d'Italie, il était le seul qui dût succéder à l'empire. Ce prince ne prit conseil que de l'imprudence de son âge, et, sans faire attention au vice de sa naissance (1), ni songer qu'il n'avait pas des forces suffisantes, leva des troupes, et se disposa à la révolte. Rathold ou Rothald, évêque de Vérone, et Suppon, évêque de Brescia, donnèrent avis à l'empereur de ce qui se passait. Ils ajoutèrent même, ce qui n'était vrai qu'en partie, que Bernard s'était saisi de toutes les gorges des Alpes, et que toutes les villes du royaume d'Italie étaient entrées dans le complot. Louis rassembla aussitôt une puissante armée, et marcha vers l'Italie. Bernard sentit la folie de son entreprise. Des seigneurs français envoyés par l'impératrice Hermengarde, qui le haïssait, lui firent entendre qu'elle voulait le réconcilier avec son oncle; lui promi-

(1) Thégan dit qu'il était fils naturel de Pepin.

rent, avec serment, de la part de cette princesse, toute sûreté pour sa personne, et l'engagèrent à passer en France. Il alla, suivi de ses principaux complices, trouver l'empereur à Châlons-sur-Saône, et, se prosternant à ses piés, il lui demanda pardon de son crime. Les autres conjurés imitèrent son exemple, et, séduits vraisemblablement par les promesses de l'impératrice, ils ne se firent aucune peine, aux premiers interrogatoires, de découvrir toutes les circonstances du complot (1).

Le procès de Bernard et de ses complices fut achevé l'année suivante 818. Les séculiers furent condamnés à mort; les ecclésiastiques, dont les principaux étaient Anselme, archevêque de Milan, et Wolfold, évêque de Crémone, furent renvoyés au jugement des évêques qui les déposèrent de l'épiscopat, ou les dégradèrent de leurs ordres. Louis commua la peine des séculiers, et se contenta d'ordonner qu'on leur

(1) Abrégé de l'hist. d'Italie, par Saint-Marc. Paris, 1761, I, 466.

crevât les ieux. Mais cet adoucissement en était-il véritablement un? L'impératrice, sans attendre que son mari en donnât l'ordre et sans l'en avertir, fit arracher les ieux à Bernard qui en mourut trois jours après (1), le 17 avril 818 selon Nithard. Il fut enterré dans l'église de Saint-Ambroise de Milan, où l'on voit son épitaphe (2).

§ III.

Suite de la vie de saint Adélard depuis la mort de Bernard, roi d'Italie.

XVII. Réginaire, comte du palais en Italie, fut traité comme le jeune roi. Hermengarde voulait avoir le royaume pour un de ses fils. Mais Louis eut tant de regret de la mort de Bernard, « qu'il fut long- « tems à la pleurer », dit Thégan; « qu'il

(1) Id. p. 466 et 467.

(2) Hist. généal. de la maison de France, par le père Anselme. Paris, 1726, I, 48.

« s'avoua coupable en présence des évêques; « qu'il reçut d'eux la pénitence, unique- « ment pour n'avoir pas empêché ses con- « seillers de commettre cette barbarie, et « qu'il fit donner beaucoup d'argent aux « pauvres pour la justification de son âme. »

L'impératrice survécut à peine quelques mois à Bernard, et mourut d'une fièvre aiguë (1) à Angers, le 3 octobre 818 (2).

La mort de cette princesse laissa l'empereur seul livré à ses remords. Il convoqua une assemblée de la nation dans son palais d'Attigni; ce fut là, qu'en présence des prélats et des seigneurs, il se rendit lui-même son accusateur d'avoir fait mourir cruellement son neveu, d'avoir forcé à se faire moines ses frères naturels Drogon, Hugues et Thierri, enfin d'avoir maltraité Adélard et Vala, dont le mérite fesait tout le crime. Il accorda une amnistie générale à tous ceux qui avaient porté les

(1) Abrégé de l'hist. d'Italie, par Saint-Marc. I, 467.

(2) Hist. généal. de la maison de France, I, 31.

armés contre lui; il rappela des exilés, leur fit restituer leurs biens, et conjura les évêques de l'admettre à la pénitence publique (1).

Il répara l'injustice commise envers Adélard, en accumulant sur sa tête de nouvelles graces et de nouveaux honneurs. Le serviteur de Dieu ne fut point ébloui du vain éclat des grandeurs humaines; il en connaissait trop le vide : aussi fut-il toujours le même homme à la Cour et dans le cloître, dans l'adversité et dans la prospérité. Le mépris des biens terrestres, l'amour de la prière, une tendre charité envers tous les hommes, un zèle ardent à servir les malheureux, furent les traits qui le caractérisèrent dans les diverses positions où il se trouva (2).

Adélard, qui se croyait déplacé à la Cour, et qui n'y restait que malgré lui, demanda avec instance la permission de re-

(1) Hist. de France, par l'abbé Velly, Paris, 1770, I, 261 et 262.

(2) Vies des saints, par Godescard. I, 52 et 53.

tourner à Corbie. Elle lui fut enfin accordée en 823. Il ne fut pas plutôt rentré dans son monastère, qu'il en reprit les exercices avec une nouvelle ferveur. Souvent on le voyait, malgré sa dignité d'abbé, s'assujettir aux plus humiliantes fonctions de la communauté. Quoiqu'avancé en âge, il écoutait avec docilité les avis du dernier de ses moines. Lorsque quelqu'un d'entre eux l'exhortait à modérer ses austérités : « J'aurai soin de votre serviteur, » répondait-il en parlant de lui-même, « afin qu'il « puisse vous servir plus long-tems. » Il ne négligeait rien pour porter ses frères à la perfection : chaque jour il leur adressait des discours tendres et pathétiques; il ne se passait pas une semaine sans qu'il eût parlé en particulier à chacun d'eux. Mais comme l'instruction sert peu si elle n'est soutenue par l'exemple, il pratiquait le premier ce qu'il enseignait aux autres. Sa sollicitude s'étendait encore à tous ceux qui habitaient dans le voisinage du monastère. Les pauvres étaient sûrs de trou-

ver en lui un père compatissant : il leur distribuait des aumônes si abondantes, que les revenus de l'abbaye ne pouvaient y suffire. Aussi quelques personnes qui ne comptaient pas autant que lui sur les bontés de la Providence, l'accusèrent-elles de prodigalité. Sa charité lui inspira encore le dessein de bâtir plusieurs hôpitaux. Il avait conçu le projet de fonder en Saxe un monastère, où l'on formerait des ouvriers évangéliques pour travailler à la conversion et à l'instruction des peuples du Nord. Il communiqua son plan à un de ses disciples, nommé aussi Adélard, qu'il avait choisi pour le remplacer durant son absence. Celui-ci jeta les fondêmens du nouveau monastère, qui fut entièrement achevé en 823 : c'est la nouvelle Corbie, connue sous le nom de Corvei. Elle est située sur la rive gauche du Veser, au cercle de Vestphalie, et dans le diocèse de Paderborn (1). Mais alors elle était placée dans le diocèse

(1) Id. p. 53 et 54.

de *Selingstadium*, où Charlemagne avait établi un évêché l'an 780, lorsqu'il en établit d'autres dans la Saxe, à la fin du huitième siècle. *Selingstadium* est aujourd'hui Osterwick, sur la rivière d'Iln à trois lieues d'Halberstadt, où l'évêché avait été transféré l'an 819. Les évêques d'Halberstadt jouirent bientôt après d'un domaine considérable, et ils prirent enfin un rang distingué parmi les princes de l'empire (1). Mais l'abbaye de Corvei avait son territoire particulier, consistant principalement dans le bourg de Corvei et la petite ville d'Hoexter, située aussi sur le Veser, sur lequel il y a un pont de pierre, à une lieue de Corvei. L'abbé était régulier; il jouissait d'une juridiction spirituelle. On n'y recevait que des religieux d'une ancienne noblesse, comme dans les autres abbayes impériales. Il y a eu autrefois une école

(1) Géographie par dom Vaissete, Paris, 1755, IV, 120. Osterwick fait à présent partie de la principauté d'Halberstadt qui appartient au roi de Prusse. Géographie de Mentelle. Paris, 1803, IV, 219.

célèbre qui a fourni de grands hommes, entr'autres saint Anschaire, apôtre de la Basse-Saxe et de tout le Nord : sa bibliothèque est fournie d'anciens manuscrits, et elle conserve entr'autres le seul qui soit resté de Tacite (1).

Saint Adélard alla deux fois dans cette nouvelle Corbie; il y demeura assez longtems pour donner une consistance solide à cet ouvrage que l'amour de la religion avait fait entreprendre.

Rien n'était plus exemplaire que la ferveur avec laquelle on vivait dans les deux monastères. Tous les points de la règle s'y observaient avec autant d'exactitude que de piété. Adélard, qui craignait que le relâchement ne s'introduisît après sa mort, tâcha de le prévenir; il composa dans cette vue son livre des *Statuts* pour l'usage de ses frères (2).

(1) Id. p. 57 et 58.
(2) Godescard, Vies des saints, 2 janvier.

§ IV.

Mort de saint Adélard. Son frère Vala lui succède.

XVIII. Adélard tomba malade à l'ancienne Corbie trois jours avant Noël. Hildeman, son disciple, alors évêque de Beauvais, lui administra l'extrême-onction ; et il mourut le 2 janvier 827, quelques heures après avoir reçu le viatique. Il était âgé de soixante-treize ans. On le surnomma l'Augustin, l'Antoine, le Jérémie de son siècle, pour exprimer les divers traits de ressemblance qu'il avait avec chacun d'eux. Comme ses connaissances étaient fort étendues, il était mieux en état que personne de ranimer l'amour des bonnes études dans ses monastères. Il s'intéressa vivement au progrès des lettres, et l'on compte parmi ses disciples, outre saint Anschaire dont j'ai déjà parlé, saint Pas-

chase Rathbert, dont je parlerai bientôt, et beaucoup d'autres (1).

Adélard réunissait la direction des deux abbayes qui portaient le nom de Corbie; après sa mort son frère Vala fut élu à sa place dans l'ancienne Corbie, et Varin dans la nouvelle. Vala assista au parlement que Louis-le-Débonnaire tint à Ingelheim au mois de juin 826 (2), quelques mois avant la mort de son frère, dont il remplissait peut-être dès lors les fonctions.

Hérold, roi de Danemark (3), chassé de ses états dès l'an 814, avait eu recours à l'empereur Louis, qui l'avait exhorté à se faire chrétien, afin d'affermir leur alliance et d'exciter les chrétiens à le secourir plus

(1) Id. *ibidem*.

(2) Histoire ecclésiastique de Fleury, livre XLVII, chap. 6.

(3) Sur l'histoire du Danemark, voyez l'Histoire universelle, traduite de l'anglais, in-4°. Amsterdam, 1782, XLIII, p. 93. On la fait remonter jusqu'à Dan, l'an 1038 avant notre ère, p. 108. Hérold y est appelé Harold VI, p. 131. Il avait été vaincu par Régne.

volontiers. Après plusieurs tentatives, il n'avait pu recouvrer son royaume : alors il vint trouver l'empereur à Ingelheim, et se convertit. Il se fit batiser avec la reine son épouse, et une grande multitude de Danois, par saint Alban, de Maïence. L'empereur fut le parrain du roi, l'impératrice Judith, sa seconde femme, fut marraine de la reine, et Louis, jugeant bien que la conversion d'Hérold rendrait son rétablissement encore plus difficile, lui donna le comté de Riustri en Frise pour lui servir de retraite en cas de besoin, et lui fit de grands présens. C'est le premier roi chrétien de cette nation.

L'empereur, voulant le renvoyer avec du secours, cherchait quelque homme pieux pour l'accompagner, et l'affermir, lui et les siens, dans la religion qu'ils venaient d'embrasser. Il en parla publiquement dans l'assemblée : mais on ne trouvait personne d'un assez grand zèle pour entreprendre un voyage si dangereux : il n'y eut que Vala qui offrit un de ses moines.

Il avait dans son monastère de Corbie un religieux qui désirait ardemment de souffrir pour Dieu; en un mot qui avait la capacité et les mœurs nécessaires pour une pareille entreprise. C'était Anschaire. L'empereur ordonna qu'on le fît venir à sa Cour; l'abbé Vala lui expliqua de quoi il s'agissait. Anschaire dit qu'il était prêt à obéir en tout pour le service de Dieu. Il témoigna le même zèle en présence de l'empereur; et l'abbé lui ayant dit qu'il ne donnait aucun ordre, et qu'il laissait le voyage à son choix, Anschaire n'en persista pas moins dans sa résolution.

La chose étant devenue publique, ceux qui accompagnaient l'abbé Vala en furent surpris, ne comprenant pas qu'Anschaire pût se déterminer à quitter son pays, ses parens, les moines avec lesquels il avait été élevé, pour aller en pays étranger vivre avec des inconnus et des barbares. Plusieurs lui en fesaient des reproches, et quelques-uns voulaient l'en détourner; mais il demeura ferme, et tandis que l'abbé

Vala était au palais où il allait tous les jours, Anschaire demeurait chez lui, et se tenait à l'écart, appliqué à la prière et à la lecture (1).

Comme il était donc en retraite, se préparant à partir pour le Danemark, un moine nommé Aubert, qui était aussi à la suite de l'abbé Vala, vint le trouver, et lui demanda si véritablement il voulait entreprendre ce voyage. Anschaire soupçonna d'abord quelqu'artifice préparé pour l'ébranler; mais Aubert l'ayant rassuré, il lui déclara son intention : « Je ne vous lais« serai point aller seul, » lui dit-il ; « je « veux vous accompagner pour l'amour de « Dieu, pourvu que vous m'obteniez la per« mission de l'abbé. » Anschaire alla au-devant de Vala quand il revint du palais, et lui dit qu'il avait trouvé un compagnon. L'abbé fut très-surpris, parce qu'Aubert était d'une haute naissance, un de ses meilleurs amis, et intendant de sa maison. Lui-même

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. XLVII, chap. 6.

voulut l'interroger : il lui accorda son congé; mais il déclara aux deux missionaires qu'il ne leur donnerait personne de sa famille pour les servir, trouvant de l'inhumanité à envoyer quelqu'un malgré lui chez les païens.

Il les mena tous deux à l'empereur, qui, ravi de leur bonne volonté, leur donna des meubles de chapelle, des coffres, des tentes, et les autres secours nécessaires pour un si grand voyage : il leur reccommanda d'avoir grand soin d'affermir dans la foi le roi Hérold et les siens, de peur qu'ils ne retournassent à leurs anciennes erreurs, et de travailler à en convertir d'autres. Ils partirent donc sans avoir personne pour les servir : car Hérold, encore néophite et grossier, ne savait point comment on devait les traiter; et les siens, élevés aussi dans des mœurs différentes, fesaient peu d'attention à ces deux étrangers. Ils souffrirent beaucoup dans ce commencement de voyage. Quand ils arrivèrent à Cologne, l'archevêque Hadebalde en eut compassion,

et leur donna, pour porter leurs hardes, une très-bonne barque, où il y avait deux chambres. Le roi Hérold la trouva si commode, qu'il y passa avec les moines français, prit pour lui une des chambres, et leur laissa l'autre, ce qui augmenta la familiarité entr'eux, et ses gens en servirent mieux les moines. Ils descendirent ainsi le Rhin jusqu'à la mer; et ayant passé la Frise, arrivèrent aux frontières du Danemarck (1), dont ils devinrent les apôtres.

§ V.

Remontrances faites par Vala à l'empereur Louis.

XIX. Sur la fin de l'an 828, l'empereur Louis tint une assemblée à Aix-la-Chapelle. On y chercha les causes des maux de l'état, et les remèdes qu'on y pouvait apporter. Vala, abbé de Corbie, vénérable par son

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. XLVII, chap. 7.

âge, sa naissance et son mérite, y parla fortement, et se plaignit que les deux puissances, l'ecclésiastique et la séculière, entreprenaient l'une sur l'autre : que l'empereur quittait souvent ses devoirs, pour s'appliquer aux affaires de la religion, qui ne le regardaient point; et que les évêques s'occupaient des affaires temporelles. Il ajouta que l'on abusait des biens consacrés à Dieu, et qu'on les donnait à des séculiers. Sur cet article, les seigneurs laïques dirent. « L'État est tellement affaibli, qu'il « ne peut plus subsister sans les secours « des biens et des vassaux de l'Église. » — « Dites-moi, je vous prie, » répondit Vala; « si quelqu'un a mis une offrande sur l'autel, « et qu'un autre vienne la prendre, comment « appelez-vous cette action? » — « Un sa« crilège, » dirent-ils. — « Seigneur, » repartit Vala, s'adressant à l'empereur, « que per« sonne ne vous trompe : il est bien dange« reux de détourner à des usages profanes « les choses une fois consacrées à Dieu, « contre l'autorité de tant de canons, et

« au mépris de tant d'anathèmes : c'est pour« quoi, s'il est vrai que l'État ne puisse « subsister sans le secours des biens ecclé« siastiques, il en faut chercher modeste« ment les moyens, sans blesser la religion : « si les évêques doivent quelque service de « guerre, qu'ils s'en acquittent, sans dé« roger à la sainteté de leur profession ; « c'est-à-dire, qu'on les dispense de servir « en personne, comme Charlemagne avait « fait. » Vala représenta ensuite à quels périls on exposait les monastères si on les confiait à des laïques : il se plaignit que les évêchés n'étaient pas donnés selon les canons, ni les élections observées, enfin il parla contre les chapelains du palais, ou clercs suivant la Cour, qui n'étaient ni moines vivans sous une règle, ni clercs soumis à un évêque, et ne servaient que par intérêt ou par ambition, car il soutenait que tout chrétien doit être chanoine (*canonicus*), c'est-à-dire clerc observant les canons, ou moine ou laïque : autrement, disait-il, il est sans chef, et consé-

quemment hérétique acéphale (1), c'est-à-dire sans tête.

On vit en cette occasion, dit l'abbé Velly (2), combien il est rare de trouver dans un même sujet l'humilité si recommandée aux chrétiens pour relever l'éclat de leurs vertus, et la majesté si nécessaire aux rois pour contenir leurs sujets dans le devoir. Le religieux monarque écouta paisiblement ces remontrances, oubliant que le respect une fois perdu, mène souvent à la révolte.

Les évêques en effet ne s'accoutumèrent que trop aux libertés qu'on leur permettait (3); quelques-uns même allèrent jusqu'à prétendre qu'étant préposés de Dieu pour gouverner les pécheurs, ils pouvaient déposer les rois, lorsque ces princes étaient

(1) Id. chap. 22.

(2) Histoire de France. Paris, 1770, I, 284.

(3) On leur donna de la force en les réunissant. La conclusion de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle fut la convocation de quatre conciles qui comprenaient tout l'empire. Voyez ci-après l'article XLV.

indociles à leurs avertissemens. Louis s'exposa à leur censure en donnant à Charles, son fils du second lit, le pays des Allemands, la Rhètie et la Bourgogne transjurane, avec le titre de roi (1).

Cette disposition fut comme le signal de la révolte des trois fils du premier lit. Lothaire, l'aîné, qui était prévenu, ne témoigna pour lors aucun mécontentement; mais peu de jours après, il se plaignit amèrement, et reprit le chemin d'Italie. Louis roi de Bavière, et Pepin roi d'Aquitaine, ses frères, en parurent vivement offensés, et se retirèrent dans leurs États; les prélats et les seigneurs murmurèrent hautement, qu'on voulût les obliger à violer leur serment au premier partage, sans le consentement des parties : serment que l'empereur lui-même avait autorisé par son exemple; on se déchaîna contre l'impératrice et contre son ministre : c'était Bernard, comte de Barcelone, seigneur aussi

(1) Histoire de France, Paris, 1770, p. 385.

distingué par sa naissance que par ses qualités personelles, grand capitaine, hardi, entreprenant, et qui ne trouvait rien de difficile, mais méchant homme, si l'on en croit les panégiristes de Vala (1). L'attachement du comte aux intérêts du prince Charles, mais surtout l'exercice de sa charge de grand chambellan, firent naître d'étranges soupçons sur la vertu de l'impératrice Judith. C'était elle alors qui avait l'intendance, non-seulement de la garde-robe, mais des finances destinées à la paye et à l'entretien des troupes. Une des principales fonctions du chambellan était de prendre ses ordres et de les exécuter (2). Bernard était un cavalier accompli : Judith était belle, spirituelle, galante : on se persuada que leur intelligence avait un autre principe que leur ambition. Leurs entrevues, qui n'avaient d'autre objet que de régler de concert la

(1) Pascase Rathbert, *in vitâ Valæ abbatis.*

(2) Hincmar, *de ordine palatii*, c. 22.

qualité et le nombre des présens que l'on devait faire aux ambassadeurs des princes étrangers, passèrent pour autant de rendez-vous ménagés par une inclination coupable; on publia hardiment que Bernard avait un commerce scandaleux avec la princesse: on porta les choses plus loin encore; on répandit le bruit par tout l'empire, qu'il avait formé l'horrible projet de faire mourir l'empereur et ses trois enfans du premier lit, pour épouser l'impératrice. L'abbé Vala se laissa surprendre à la calomnie (1). Accoutumé à surveiller les mœurs des religieux de son monastère, il se crut appelé à des devoirs qui ne le regardaient en aucune manière.

(1) Histoire de France. Paris, 1770, I, 285 et 286.

§ VI.

L'abbé Vala se met à la tête des mécontens.

XX. L'histoire est sévère pour les conspirateurs, et elle a raison, surtout lorsqu'il s'agit d'un prêtre dont le ministère est essentiellement paisible. Vala, dit Velly (1), était un de ces prétendus saints, dont on ne trouve que trop d'exemples, gens susceptibles des plus ridicules préventions, incapables de retour, prêts à porter leur tête sur l'échafaud, plutôt que de reconnaître leurs torts. Il crut Bernard coupable de tous les crimes que la malignité de ses ennemis lui imputait : crimes manifestement supposés, qui n'existent que dans l'histoire de Pascase Rathbert (2), l'ami, l'historien, le successeur du crédule moine;

(1) Id. p. 286.
(2) *In vitâ Valæ abbatis.*

crimes enfin suffisamment réfutés par le silence de tous les autres historiens, et par la conduite de l'empereur vis-à-vis du comte. L'horreur justement due à de si noirs attentats ne permit pas au dévot abbé d'examiner scrupuleusement la vérité de l'accusation : elle réveilla tout son zèle : il se déclara ouvertement contre le ministre en faveur du prince, dont il prétendait venger l'honneur et procurer la sûreté en excitant ses sujets à prendre les armes contre lui. L'abbé de Saint-Denis, Hilduin, les évêques de Lion, de Vienne et d'Amiens, Agobert, Bernard et Jessé, prélats dont le mérite donnait beaucoup de crédit à la faction, un grand nombre de seigneurs, tous les mécontens enfin, se joignirent à lui (1). Tous les esprits étaient disposés à la révolte, et n'attendaient qu'une occasion favorable pour éclater. Le soulèvement des Bretons la leur offrit l'an 830, et ils ne la laissèrent point échapper.

(1) Histoire de France. Paris, 1770, I, 286.

L'empereur ayant assemblé ses troupes à Aix-la-Chapelle, pour aller en personne châtier la Bretagne, une partie de son armée se mutina et refusa de marcher. Louis ne se sentant pas assez de force pour réduire les rebelles, partit avec ceux de ses soldats qui voulurent le suivre, amenant avec lui son fils Louis, roi de Bavière (1), le même que j'ai appelé (*art.* II) Louis-le-Germanique, et qui était le troisième de ses fils du premier lit.

Lothaire, qui était l'aîné, avait été envoyé par son père en Italie: il rentra aussitôt en France, et Pepin, le second, qui avait ordre de venir joindre l'empereur avec les troupes d'Aquitaine, s'en servit pour lui faire la guerre. Le roi de Bavière, de son côté, s'échappa de l'armée de son père, et se rendit à Corbie, auprès de Vala; les troupes qui s'étaient mutinées à Aix-la-Chapelle, se joignirent

(1) Histoire de l'empire d'Allemagne. Paris, 1771, I, 25.

à Paris à celles de Pepin, qui marcha aussitôt contre son père. L'empereur se trouvant le plus faible, prit le parti de céder. Il congédia Bernard, qui se sauva à Barcelone, il enferma Judith dans le monastère de Notre-Dame-de-Laon, et se retira lui-même à Compiègne (1).

Pepin vint se poster à trois lieues de cette ville. Un détachement qu'il envoya à Laon surprit l'impératrice, qui fut amenée dans son camp. On lui signifia qu'elle n'avait que deux moyens d'éviter la mort, l'un de prendre le voile, l'autre d'engager l'empereur lui-même à se faire moine. Judith fut conduite au camp de son mari pour lui faire ces propositions. Louis consentit qu'elle se fît religieuse; mais il répondit que, pour ce qui le regardait, il ne prendrait aucune résolution que de l'avis des seigneurs et des évêques des deux factions. L'impératrice porta cette réponse à Pepin, qui la fit partir aussitôt

(1) Id. p. 25 et 26.

pour Poitiers, où on lui donna le voile dans le monastère de sainte Radegonde; il fit convoquer ensuite l'assemblée que son père avait demandée, et elle se tint dans le palais de Compiègne. L'empereur y entra avec une modestie qui tenait un peu de l'abattement; il refusa de s'asseoir sur un trône; il déplora ses malheurs, et descendit jusqu'à se justifier. La plupart des seigneurs, touchés de compassion, seul sentiment auquel ce prince pouvait désormais prétendre, s'empressèrent autour de lui pour le consoler, et le placèrent sur le trône comme par force : cependant on ne décida rien sur le grand objet des contestations. Pepin attendit dans son camp l'arrivée de Lothaire et celle de Louis, roi de Bavière (1), n'osant pas prendre sur lui de rien terminer sans le concours de ses deux frères.

Lothaire arriva sur ces entrefaites; alors tout changea de face. Louis, abandonné

(1) Id. p. 26 et 27.

de tout le monde, se vit contraint de se livrer avec son plus jeune fils, le prince Charles, à la discrétion des rebelles. Lothaire lui laissa le titre d'empereur, et se contenta d'usurper tout le pouvoir effectif. On affecta de traiter Louis avec beaucoup de respect; ce qui n'empêcha pas néanmoins de prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer de sa personne. Il fut entouré de gens qui avaient ordre de lui persuader de se faire moine. Il n'en avait pas envie : toutefois il feignit d'y consentir, et demanda quelque délai qu'on lui accorda. Ce fut ce qui contribua le plus à son rétablissement. Quelques mois d'intervalle apportèrent de grands changemens dans les affaires (1).

Les moines apostés par Lothaire pour inspirer à son père le goût de la solitude et du cloître, voyant qu'ils ne pouvaient rien gagner sur son esprit, voulurent profiter

(1) Id. p. 27. Hist. de France, par l'abbé Velly, I, 267.

de cette occasion pour leur propre fortune. Ils offrirent leurs services au vieil empereur, et s'intriguèrent pour le rétablir. Un d'entr'eux, nommé Gombaut, homme adroit et artificieux, se mit en tête de tirer le malheureux père de la captivité où ses enfans le retenaient. Il parla aux évêques, qu'il fit souvenir de la liberté que l'empereur leur accordait : il gagna les seigneurs par les mêmes raisons. Il se rendit de la part de Louis à la Cour des rois de Bavière et d'Aquitaine, et leur peignit si vivement l'horreur de leur attentat, la bonté de leur père, l'extrême hauteur de leur frère, qu'ils se détachèrent des rebelles, et promirent tout ce qu'il voulut (1).

§ VII.

Punition de l'abbé Vala.

XXI. La réconciliation de l'empereur avec

(1) Hist. de France. *ibid.* Hist. d'Allemagne, p. 27 et 28.

Pepin et Louis-le-Germanique déconcerta Lothaire et sa faction. Gombaut, qui n'en avait pas moins conservé la confiance de Lothaire, lui insinua adroitement qu'il devait, à l'exemple des autres rois, tenir un parlement où son autorité fût parfaitement reconnue. Louis-le-Débonnaire ne devait y paraître que comme un monarque fainéant; du moins le jeune prince le crut, et se flatta d'être le plus fort. Mais l'empereur vint à bout de faire assembler cette diète à Nimègue, contre l'intention de Lothaire, qui voulait qu'elle se tînt dans le pays d'en deçà du Rhin, où les peuples lui étaient beaucoup plus dévoués que ceux d'en delà. On avait fait défense d'y venir armé. L'abbé de Saint-Denis, au mépris de cet ordre, osa se présenter accompagné de plusieurs gens d'armes. Il fut chassé honteusement du palais et de la ville. Ils se déclarèrent si hautement en faveur de leur ancien maître; ils étaient en si grand nombre, que Lothaire, présent aux délibérations, commença de craindre pour sa personne. Il

prit le parti de recourir à la clémence de son père, et vint se jeter à ses genoux. L'empereur était bon; la soumission de son fils le désarma; il dit publiquement qu'il lui pardonnait. L'assemblée fit le procès aux chefs des conjurés : tous furent condamnés à mort. Mais la bonté de Louis ne lui permit pas de faire exécuter ce juste arrêt. Il se contenta de les reléguer dans différens monastères (1). Tel fut le résultat de l'assemblée de Nimègue, tenue au mois d'octobre 830. L'abbé Hilduin, le même qui était venu à la diète avec des gens armés, fut envoyé en Saxe, où il demeura quelque tems dans la nouvelle Corbie (2).

Jessé, évêque d'Amiens, qui s'était déclaré l'un des chefs de la révolte, fut déposé à Nimègue par les évêques. Le jugement des autres coupables fut remis à un parlement qui se tiendrait au mois de février suivant. En attendant on jugea dans

(1) Hist. de France, par l'abbé Velly, I, 288.

(2) Hist. ecclésiastique, par l'abbé Fleury, livre 47, chap. 33.

celui-ci que l'impératrice Judith, injustement séparée de l'empereur Louis, lui serait rendue suivant les canons, et par l'autorité du pape Grégoire IV, qui vraisemblablement avait été consulté (1).

Judith fut aussitôt mandée, et revint auprès de Louis, à la charge de se présenter au prochain parlement pour se défendre des crimes dont on l'accuserait : jusque-là l'empereur ne lui rendit point les honneurs dus à sa dignité. Le parlement fut tenu à Aix-la-Chapelle, au mois de février 831, comme cela avait été convenu. Judith s'y présenta devant l'empereur et ses fils. Le peuple demanda si quelqu'un voulait l'accuser; personne ne parut; et elle se purgea par serment, suivant la loi des Français, de tout ce qui lui avait été imputé (2).

Cette princesse fit bientôt sentir à ses ennemis que le cloître ne lui avait point appris à pardonner. On jugea les coupables

(1) Id. *ibidem*.
(2) Id. *ibidem*.

qui avaient été arrêtés à Nimègue. Le moine Vala fut relégué dans un château sur un rocher escarpé, ou plutôt dans une caverne inaccessible, près du lac de Genève (1). La vengeance de Judith s'étendit jusque sur Lothaire, qu'elle fit déclarer par son père déchu de l'association à l'empire. Son nom ne fut plus mis avec celui de l'empereur dans les actes publics. On ne lui laissa que la qualité de roi d'Italie. A l'égard de Pepin, roi d'Aquitaine, et de Louis, roi de Bavière, l'empereur augmenta leurs royaumes de quelques villes et de quelques domaines, en faveur de leur promte soumission (2).

Louis-le-Débonnaire, qui s'était fait violence dans la sévérité qu'il avait exercée, s'en repentit bientôt, et ses scrupules le reprirent. Contre l'avis de l'impératrice, il accorda une amnistie générale aux rebelles. On leur rendit leurs biens, et Vala

(1) Id. *ibidem*, et Hist. d'Allemagne, I, 29.

(2) *Vita Ludovici Pii*, *ad annum*, 831.

lui-même ne fut pas excepté. L'empereur exigea seulement qu'il reconnût sa faute avant de quitter sa prison. Mais Vala ne put jamais s'y résoudre. « Vous devriez « mieux me connaître, » dit-il à un moine de ses amis qu'on lui envoya; « et si vous « me connaissiez mieux, vous me donne-« riez d'autres conseils : je n'ai point fait « de faute, et je ne puis m'avouer coupa-« ble sans me calomnier moi-même. » L'empereur ne pouvant fléchir l'opiniâtreté de ce moine orgueilleux, le fit transférer à Noirmoutier, dans l'île de Her, dont j'ai donné la description (*art.* XVI). Quelque tems après, Louis lui permit enfin de revenir dans son monastère de Corbie (1).

Pendant ces troubles et l'exil de l'abbé Vala, Pascase Raibert écrivit son fameux traité du Corps et du Sang de Jésus-Christ. Il avait été élevé dès son enfance dans le monastère de Notre-Dame de Soissons,

(1) Hist. de l'empire d'Allemagne, I, 29 et 30.

par la charité des religieux, à qui il en témoigna sa reconnaissance toute sa vie. Il y fut consacré à Dieu, et y reçut la tonsure; mais ensuite il revint dans le monde, et vécut long-tems en séculier. Enfin il se retira dans le monastère de Corbie, sous la conduite de l'abbé Adélard l'ancien, et s'y appliqua à l'étude avec tant de succès, qu'il fut ensuite chargé d'instruire ses confrères, et acquit une grande réputation. Il avait très-bien appris les lettres humaines; mais sa principale étude fut de l'Écriture-Sainte et des Pères; et même avant d'être abbé, il expliquait à la communauté l'évangile aux jours solennels. L'empereur l'envoya en Saxe en 831, apparemment à l'occasion de la mission de saint Anschaire, et l'employa encore depuis dans les affaires des églises et des monastères. Enfin l'abbé Vala l'estimait tant, qu'il ne fesait presque rien sans lui, ni affaire, ni voyage (1).

(1) Histoire ecclés., par l'abbé Velly, livre 47, chap. 34.

§ VIII.

Grégoire IV consulte Vala.

XXII. La tranquillité paraissait rétablie dans l'empire de Charlemagne; mais le peu de fermeté de Louis; l'établissement du prince Charles, le dernier de ses fils; le mauvais naturel de ses trois enfans du premier lit, le retour et la vengeance de Judith, replongèrent une seconde fois l'empire dans le trouble, la confusion et l'horreur. Pepin fut encore le premier qui se déclara contre son père. Il ne lui fut pas difficile de faire passer ses sentimens dans le cœur de ses frères. Lothaire murmurait hautement que l'on eût retranché son nom des actes publics, et qu'on ne lui eût laissé que la qualité de roi d'Italie. Louis, roi de Bavière, souffrait impatiemment qu'on eût démembré une partie de ses états pour en faire un royaume au fils de l'impératrice. Il fit soulever la Saxe et la Germanie.

L'empereur, assuré du zèle et de la fidélité des Allemands, marcha contre les rebelles à la tête d'une puissante armée. Il avait à peine passé le Rhin, que le nouvel Absalon se vit abandonné de tout le monde. Contraint de recourir aux bontés tant de fois éprouvées du meilleur de tous les pères, il le vint trouver à Ausbourg, se jeta à ses piés, et lui donna tant de marques d'un repentir sincère, que ce bon prince se contenta de lui faire jurer que jamais il ne retomberait dans une telle faute, et lui permit de retourner dans ses états (1).

La soumission du roi de Bavière fut suivie de celle de Lothaire, qui se rendit auprès de l'empereur pour lui protester qu'il n'avait eu aucune part à la révolte de ses cadets. La crainte d'être obligé de le punir, plus que la bonté de ses raisons, le fit croire innocent. Pepin parut aussi s'humilier, et vint trouver le monarque à Orléans,

(1) Histoire de France, par l'abbé Velly, I, 292.

pour lui demander pardon. Ce tendre père, toujours prêt à prendre le parti de la clémence, se contenta de l'envoyer à Trèves, avec ordre d'y demeurer jusqu'à ce qu'il lui permît de retourner en Aquitaine. Il feignit de recevoir ce châtiment avec respect; mais il s'échappa en chemin par la négligence de ceux qui l'escortaient, et ralluma une guerre aussi impie dans son objet que détestable dans ses suites. Louis crut en arrêter les progrès en dépouillant le rebelle du royaume d'Aquitaine, qu'il donna au prince Charles. Cette sévérité causa un soulèvement presque général. L'appréhension d'un pareil traitement arma le frère aîné pour la défense du second, et le troisième se joignit à eux. On leva des troupes de tous côtés. Les trois princes se joignirent près de Rotfeld, entre Bâle et Strasbourg, dans la plaine appelée depuis *le Champ du mensonge* (1).

Le pape, c'était Grégoire IV, charmé

(1) Id. p. 292 et 293.

de trouver une occasion qui pouvait le rendre arbitre dans une affaire où il s'agissait d'une couronne, n'eut point de honte de se prêter à cet horrible attentat (1). Sentant cependant qu'il avait besoin d'être dirigé par un homme généralement estimé, à peine fut-il arrivé en France, que, de concert avec les trois princes, il envoya chercher à Corbie l'abbé Vala, comme celui dont les conseils lui seraient le plus utiles pour ménager la paix. Vala ne voulait point sortir de son monastère, sentant toute la difficulté de la position où on allait le mettre; mais les moines lui ayant représenté qu'on l'emmènerait de force, il partit accompagné de Ratbert, et vint en Alsace, où l'empereur Louis s'était rendu dès le mois de mai, et où étaient aussi les princes ses enfans avec le pape. Les évêques du parti du père écrivirent au pape pour se plaindre de ce qu'il était venu sans avoir été appelé; ils l'accu-

(1) Id. p. 293.

saient d'avoir violé le serment fait à l'empereur (1).

C'était parler le langage qu'ils auraient pu tenir du tems de Charlemagne; mais ce tems était passé. Le bruit courut que le pape allait les excommunier. Ce bruit ne les intimida point. Ils répondirent que le pape n'avait droit d'excommunier personne malgré eux dans leurs diocèses, ni d'y disposer de rien. Ils le menaçaient même de le déposer, et le pape en était alarmé; mais Vala et Ratbert le rassurèrent, en lui montrant des passages des Pères qui prouvaient qu'en vertu du pouvoir qu'il avait reçu de Dieu, il pouvait aller ou envoyer à toutes les nations, pour prêcher la foi et procurer la paix aux églises; en un mot qu'il pouvait juger tous les autres, sans que personne pût le juger.

Ce fut apparemment par leur conseil que le pape écrivit aux évêques du parti de l'empereur Louis une lettre où il relève

(1) Histoire ecclésiastique, 47, chap. 38.

la puissance ecclésiastique au-dessus de la séculière, et soutient qu'en cette occasion ils devaient lui obéir plutôt qu'à l'empereur. Grégoire ajoute que s'il lui a fait serment, il ne peut mieux s'en acquitter qu'en procurant la paix : qu'étant eux-mêmes coupables de parjure, ils ne peuvent l'en accuser. Il conclut qu'ils ne peuvent se séparer de l'église romaine sans être schismatiques.

L'empereur Louis envoya à ses enfans des députés dont le chef était Berhard ou Bernaire, évêque de Worms. Il demandait au pape, pourquoi il tardait tant à venir le trouver, s'il était dans les mêmes dispositions que ses prédécesseurs : et pour engager les princes ses enfans à revenir à lui, il leur fit donner six articles où il les exhortait à se souvenir qu'ils étaient ses enfans et ses vassaux, et lui avaient fait serment de fidélité; se plaignant qu'ils voulaient lui ôter la qualité de protecteur du saint-siège, et qu'ils retenaient le pape. Il se plaignait en particulier de Lothaire

comme étant celui qui poussait les autres à la révolte (1).

§ IX.

L'Empereur est enfermé dans un monastère. Retraite de Vala.

XXIII. Lothaire répondit à tous ces articles avec beaucoup de respect et de soumission en apparence, protestant qu'il n'en voulait point à son père, mais au mauvais conseil dont il était obsédé. Il prétendit, suivant le langage ordinaire des rebelles, qu'il n'était armé que pour sa sûreté.

Enfin il envoya le pape à son père, qui ne le reçut point avec les honneurs ordinaires, savoir les honneurs et les acclamations de louanges, lui disant : « J'en use « ainsi, parce que vous n'êtes pas venu « comme vos prédécesseurs vers les nôtres,

(1) Id. *ibidem.*

« aussitôt qu'ils ont été appelés. » — « Sa-
« chez, » dit le pape, « que je ne suis venu
« que pour procurer la paix, cette paix
« que le Sauveur nous a tant recomman-
« dée. »

Il demeura quelques jours avec Louis, et des témoignages de bienveillance furent donnés réciproquement : ils se firent de grands présens de part et d'autre. Ensuite le pape retourna vers Lothaire, espérant toujours les réunir (1).

C'était à la fin du mois de juin 833. Louis et ses enfans, avec leurs armées, étaient en présence, campés dans une grande plaine, entre Bâle et Strasbourg. Lothaire fit tant de présens, mêla si bien les menaces et les promesses, que presque toutes les troupes de son père passèrent de son côté, la nuit qui suivit le retour du pape, à qui il ne permit plus de retourner vers son père.

L'empereur Louis, se voyant abandonné,

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 47, chap. 38.

congédia le peu de gens qui lui étaient restés fidèles, disant qu'il ne voulait pas les exposer à périr pour lui : ensuite, se dévouant en quelque sorte lui-même, il passa au camp de ses enfans, qui le reçurent avec de grandes démonstrations de respect. Mais aussitôt qu'il fut arrivé, on lui ôta Judith son épouse, qui fut mise entre les mains du jeune Louis, roi de Bavière. Lothaire fit mener à son quartier l'empereur son père, avec Charles son frère, qui n'était âgé que de dix ans; il les fit garder dans une tente particulière. C'est en mémoire de cette perfidie que cette plaine fut appelée le champ du mensonge.

Alors, de l'avis du pape et de tous les seigneurs, on regarda Louis comme déchu de la dignité impériale ; on la déféra à Lothaire, qui l'accepta et se fit prêter serment. Puis on partagea de nouveau l'empire entre les trois frères, Lothaire, Pepin et Louis. Le sage Vala n'approuva ni la dépossession de Louis, ni le partage : voyant que ses conseils n'étaient plus écoutés, il

se retira en Italie au monastère de Bobio (1). On lui avait porté le projet de traité du partage entre les princes, pour qu'il l'approuvât ou qu'il indiquât les changemens qu'il jugerait convenables. Il le lut, et le rendit en disant : « Tout est ici admirable-« ment réglé ; vous avez eu soin de tout, « excepté des intérêts de Dieu, et de ce « qui pourrait faire plaisir aux gens de « bien. » Il reprochait ainsi aux rédacteurs du traité qu'ils n'avaient songé qu'à satisfaire leur ambition, sans faire paraître aucune sollicitude pour guérir tous les maux qui désolaient l'empire. Le choix de sa retraite fut approuvé par Lothaire (2) dans les états duquel se trouvait Bobio, ville de Ligurie, aux extrémités du Milanez. Elle doit sa grandeur et sa réputation au monastère que saint Colomban, abbé de Luxeu, y bâtit l'an 612 entre le ruisseau

(1) Id. chap. 39.

(2) Hist. de France, par le père Daniel. Paris, 1755, II, 266.

de ce nom et la rivière de la Trébia, au pié du mont Apennin (1).

Le pape retourna à Rome très-affligé de la manière dont le père était traité par ses enfans. Après son départ les trois frères se séparèrent. Judith fut menée à Tortone en Lombardie, l'empereur Louis à Soissons, où il fut enfermé dans le monastère de saint Médard, et le jeune Lothaire indiqua un parlement général à Compiègne pour le premier jour d'octobre.

Alors Agobard, évêque de Lion, publia un manifeste pour Lothaire, où il soutenait que ce prince et ses deux frères avaient eu raison de s'élever pour purger le palais de leur père des crimes dont il était infecté. Il rejeta la cause de tous les maux sur Judith, qu'il accusa d'avoir été infidèle à l'empereur son époux, et d'avoir persécuté les fils du premier lit. Il dit que l'on

(1) Topographie des saints, par Baillet. Paris, 1739, p. 41. L'abbé Velly, p. 196, accuse injustement Vala d'avoir signé la condamnation et la déposition de l'empereur.

avait eu raison, trois ans auparavant de chasser du palais les complices de ses crimes, et de l'enfermer elle-même dans un monastère : après quoi il soutient que Louis n'avait pas eu le droit de la reprendre. Il se plaint des nouveaux sermens que l'on a fait prêter, particulièrement en faveur du jeune roi Charles, et des armées que l'empereur a fait marcher contre ses sujets et ses enfans, au lieu de les employer contre les nations barbares pour procurer leur conversion, suivant l'intention de l'église; car c'est ainsi qu'il explique l'oraison qui se dit encore aujourd'hui pour le roi le vendredi saint. Il dit toujours Louis, *jadis* empereur, comme supposant qu'il ne l'est plus; et conclut que ce prince doit faire pénitence de tant de maux causés par sa négligence et sa complaisance excessive pour sa femme. Louis, dit-il, doit s'humilier sous la main de Dieu, et aspirer à la gloire éternelle, puisque la grandeur temporelle ne lui convient plus (1).

(1) Histoire ecclésiastique par Fleury, livre 47, chap. 39.

Ce discours préparait les esprits à ce qui fut exécuté au parlement de Compiègne, où Louis consentit à recevoir publiquement la pénitence et à se déclarer coupable (1).

§ X.

Rétablissement de Louis sur le trône. Soumission de Lothaire.

XXIV. Les trois frères ne demeurèrent pas long-tems unis. Lothaire avait fait conduire l'empereur à Aix-la-Chapelle, où personne ne le voyait que ceux qui l'exhortaient à se faire moine. Cette dure captivité révolta Louis de Bavière; quelques mécontentemens personels permirent aux sentimens de la nature de renaître dans son cœur : les remontrances de Drogon, évêque de Metz, achevèrent enfin de le ramener à son devoir. Dès

(1) Id. chap. 40.

l'an 834, il déclara hautement qu'il voulait délivrer son père, et leva une puissante armée qu'il fit marcher vers le Rhin. Le roi d'Aquitaine, gagné par l'abbé Hugues et pressé des mêmes remords, s'avança du côté de Tours dans le même dessein; on reçut en même tems la nouvelle que les Bourguignons, sous la conduite des comtes Bernard et Varin, venaient avec de grandes forces pour se joindre aux deux princes. Lothaire, retiré à Compiègne où il s'était sauvé avec son prisonnier sur les premiers bruits de cette confédération, se trouva fort embarrassé: il fit rompre tous les ponts de la Seine, et se retrancha dans les postes les plus avantageux. Il ne lui restait que les seigneurs de Neustrie, qui ne paraissaient pas même fort attachés à son service; il craignit enfin de tomber entre les mains de ses frères qui ne l'épargneraient pas; et laissant l'empereur et le jeune Charles à Saint-Denis, il reprit le chemin de la Bourgogne au mois de février 834, et

alla camper avec son armée à Vienne en Dauphiné, où il n'arriva qu'à travers mille périls et mille insultes de la part des peuples (1).

La retraite du rebelle rendit la liberté au légitime souverain, et changea de nouveau la face des affaires. On se rendit en foule auprès de l'empereur : peuple, seigneurs, évêques, ceux qui étaient demeurés intérieurement fidèles, ceux qui avaient le plus contribué à la révolution, tous s'empressèrent à lui témoigner leur joie : tous le prièrent de reprendre les marques de la dignité impériale. Il le pouvait sans doute, il le devait même, s'il eût vécu dans un siècle plus éclairé : mais il ne voulut point le faire, qu'il ne fût réconcilié publiquement à l'église. Cette cérémonie, nécessaire pour ôter tout prétexte aux séditieux, se fit à Saint-Denis, le 1er mars 834. Les évêques, assemblés à cet effet, rendirent un jugement contra-

(1) Hist. de France, par l'abbé Velly, I, 297 et 298.

dictoire, par lequel le parlement de Compiègne fut déclaré un conciliabule inique et factieux; on annula tout ce qui s'y était résolu, on fit quitter au prince pénitent le sac et le cilice dont il était couvert; on le revêtit de tous les ornemens impériaux; on lui présenta sa couronne; on lui remit enfin le baudrier et l'épée, dernière marque de son parfait rétablissement. L'impératrice fut aussitôt rappelée; le traître Ebbon, archevêque de Reims, qui avait présidé le parlement de Compiègne (1), interdit de toutes ses fonctions; le dévot Agobard condamné par contumace, et déposé. Bernard, archevêque de Vienne, Hélie, évêque de Troies, et Hilduin, abbé de Saint-Denis, subirent le même sort. Théodulfe, évêque d'Orléans, fut enfermé

(1) Le concile de Thionville fut convoqué par Louis-le-Débonnaire pour faire annuler les procédures faites contre lui; le 28 février 835, Ebbon se déposa lui-même et donna par écrit sa démission. Analyse des conciles, par Richard. Paris, 1772, I, 811. Je donnerai à l'article LII les détails de ce concile qui fut ouvert au mois de février 835.

dans une étroite prison. Mais un ennemi humilié regagnait bientôt les bonnes graces de l'empereur : il permit à la plupart de rentrer dans leur siège; tous avouèrent qu'ils avaient excédé leur pouvoir, et que la dernière révolution avait fait voir un crime inouï dans tous les siècles (1).

Lothaire, toujours obstiné dans sa révolte, fesait quelques progrès en Bourgogne, où il s'empara de Châlons et d'Autun. La Bretagne s'était déclarée pour lui : les comtes Mafride et Lambert, ses lieutenans, y avaient gagné une bataille : il crut qu'en joignant ses forces à celles des vainqueurs, il relèverait les espérances de son parti, il osa même s'avancer jusqu'à Blois : mais à peine y fut-il arrivé, qu'il se vit enveloppé par toutes les troupes de l'empire; il eut recours à ses intrigues accoutumées : il essaya de corrompre ses frères : il les trouva inviolablement attachés à leur devoir. Menacé d'une action

(1) Hist. de France, par l'abbé Velly, I, p. 298 et 299.

prochaine qui ne pouvait que lui être funeste, il prit le parti de se rendre aux pressantes sollicitations de son père; il vint se jeter à ses piés, suivi de ses ministres et des principaux officiers de son armée, sans armes, les ieux baissés, et dans la contenance de gens condamnés à mort; il reconnut l'égarement de sa conduite, et demanda miséricorde. C'était pour Louis un jour de triomphe, que celui où il trouvait l'occasion de pardonner; il le releva, l'embrassa, le reçut dans ses bonnes graces, lui rendit le royaume d'Italie, mais à condition qu'il y retournerait incessamment; qu'il ne repasserait point en France sans sa permission, et qu'il n'entreprendrait rien qui pût troubler la tranquillité de l'empire. L'amnistie fut générale; on laissa aux partisans du prince les gouvernemens qu'ils avaient : tous prêtèrent un nouveau serment de fidélité et furent renvoyés comblés de présens (1).

(1) Id. p. 299.

La conduite de Vala pendant cette nouvelle crise ne put que lui mériter des éloges. Lothaire sentit qu'il ne pouvait mieux faire que de lui conserver sa confiance, et Louis ne put que voir avec plaisir son fils aîné se laisser guider par un aussi sage conseiller.

§ XI.

Second concile d'Aix-la-Chapelle, 836.

XXV. L'empereur, qui voulait véritablement le bien, crut pouvoir y contribuer par un parlement qu'il tint le 28 février 836, et qui est compté pour le second concile d'Aix-la-Chapelle. Les actes sont divisés en deux parties : la première contient trois chapitres, dont deux servent de réponse aux articles proposés par l'empereur, et montrent quelles doivent être la vie et la doctrine des évêques et des ordres inférieurs, savoir : des abbés, des chanoines et des moines, des chorévêques, des

archiprêtres, des archidiacres, et enfin des prêtres. On menace de déposition l'évêque ou tout autre ecclésiastique qui n'obéira pas à l'empereur Louis, violant le serment de fidélité qu'il lui a prêté; et le laïque est menacé d'excommunication.

Le troisième chapitre de cette première partie contient des avis pour l'empereur lui-même, ses enfans et ses ministres (1). En voici les principaux articles :

1. « Le glorieux nom de ROI ne convient « qu'à ceux qui gouvernent avec bonté et « justice. Un prince injuste et cruel ne mé-« rite que l'odieux nom de TIRAN.

2. « Un roi est surtout établi pour gou-« verner le peuple de Dieu selon l'équité, « pour entretenir la paix, pour être le pro-« tecteur des églises et des serviteurs de « Dieu.

9. « Nous avertissons Votre Grandeur,» disent les évêques à l'empereur, « de faire « un bon choix des pasteurs qui doivent

(1) Hist. ecclés., par Fleury, livre 47, chap. 54.

« gouverner les églises : car autrement, « vous aviliriez le clergé, et vous mettriez « la religion en péril.

10. « Nous vous recommandons la même « attention pour le choix des abbés et des « abbesses : c'est de quoi vous répondrez « spécialement.

11 et 12. « Efforcez-vous aussi de faire « un choix judicieux des ministres avec « lesquels vous partagez le fardeau du gou- « vernement ; choisissez-en qui craignent « Dieu, qui donnent un bon exemple, et « qui travaillent de concert à procurer, « selon la volonté de Dieu, la splendeur de « l'État, votre gloire et le bien de tout le « peuple ; veillez surtout à ce qu'il n'y ait « entr'eux, ni jalousie, ni dissention.

13. « Appliquez-vous aussi à entretenir « la paix et la concorde entre les princes « vos enfans, et donnez-leur les avis que « David donnait à Salomon son fils, ou « Tobie au sien.

17. « Nous supplions aussi Votre Clé- « mence de laisser les ecclésiastiques tran-

« quilles durant le saint tems de carême, à « moins d'une nécessité pressante. » Les évêques parlent des expéditions militaires, ou des assemblées que l'on indiquait quelquefois en carême (1).

La seconde partie du concile d'Aix-la-Chapelle est adressée à Pepin, roi d'Aquitaine, pour l'obliger à la restitution des biens ecclésiastiques que lui et les seigneurs de son royaume avaient usurpés. L'empereur son père lui en avait déjà en-envoyé l'ordre l'année précédente 834. Aldric, évêque du Mans, et Ercanrad, évêque de Paris, lui avaient aussi porté, au nom de leurs confrères, une ordonnance que nous n'avons plus; mais en ce concile ils y joignirent plusieurs autorités puisées dans l'écriture sainte et comprises en trois livres, où ils traitent à fond la matière des biens ecclésiastiques, et répondent à cette objection des séculiers :

(1) Analyse des conciles, par Richard, I, 813 et 814.

Quel mal y a-t-il de nous servir de ces biens dans nos besoins? Dieu ni les saints, ne s'en servent point : tout est à lui, et c'est pour notre usage qu'il a créé tout ce qui est sur la terre.

Les évêques prouvent par la suite des saintes écritures, que dès le commencement du monde les saints ont fait à Dieu des sacrifices et des offrandes qui lui ont été agréables : qu'il a même ordonné par la loi de lui en faire, qu'il a approuvé les vœux par lesquels on lui consacrait des fonds de terre, et a donné aux prêtres tout ce qui lui était consacré : qu'il a puni sévèrement ceux qui ont négligé son service, ou profané et pillé les choses saintes : enfin, que les mêmes règles subsistent dans la loi nouvelle.

Le succès fut heureux : le roi Pepin se rendit aux exhortations de son père et des évêques; il fit expédier des lettres pour la restitution de tous les biens usurpés (1).

(1) Hist. ecclés., par Fleury, livre 47, chap. 54.

Cette disposition est très-remarquable pour l'explication de la charte qui nous occupe ici; elle fait comprendre comment ces sortes de donations avaient besoin d'être plusieurs fois renouvelées, les propriétés données aux ecclésiastiques n'étant pas distinguées de celles qui n'étaient données aux particuliers qu'à vie. Le souverain, et à son exemple les seigneurs, croyaient pouvoir en disposer au bout d'un certain tems. C'est ainsi qu'à l'exemple de Pepin, roi d'Aquitaine, Louis le Bègue, aussi roi d'Aquitaine en 877, rendit à l'abbaye de Corbie le lieu d'Huyssen déjà donné du tems de Louis le Débonnaire. Reprenons à présent l'histoire de Vala.

§ XII.

Parlement de Thionville. Mort de Vala, 836. *Ses successeurs jusqu'à Odon, évêque de Beauvais.*

XXVI. Les disgraces de l'empereur

avaient altéré sa santé. L'impératrice prévoyait avec douleur le sort de son fils, si Louis mourait avant d'y avoir pourvu : elle voulut lui donner une puissante protection. Ce fut dans cette vue qu'elle fit offrir au roi d'Italie la moitié des terres de l'empire, s'il voulait assurer l'autre au prince Charles. Lothaire écouta volontiers des propositions qui, en le rappelant à la Cour, lui frayaient un nouveau chemin au trône impérial (1). Au mois de mai de l'an 836, l'empereur tenait un parlement à Thionville. Lothaire y envoya ses députés, entr'autres l'abbé Vala avec qui Louis se réconcilia, lui pardonnant de bon cœur tout le passé. Le traité avec Lothaire fut conclu, et l'empereur son père lui manda par ses députés qu'il renvoyait, de venir au plus tôt le trouver : mais une maladie populaire qui survint l'en empêcha ; elle emporta même plusieurs personnes considé-

(1) Hist. de France, par l'abbé Velly, I, 300.

rables de son parti: savoir l'abbé Vala, qui mourut le dernier jour d'août 836; Jessé, évêque d'Amiens, Élie de Troies, et quelques seigneurs. L'empereur Louis, loin de se réjouir de la mort de ceux qui lui avaient été opposés, frappa sa poitrine, et fondit en larmes, priant Dieu de leur faire miséricorde (1).

Les successeurs de Vala se renfermèrent dans les soins qu'exigeait l'administration de l'abbaye de Corbie. Hédo, nommé à sa place en 836, assista à la translation du corps de sainte Batilde par Ercanrad évêque de Paris.

Isaac, successeur d'Hédo, mourut le 8 septembre 844 (2). Pascase Ratbert (3), dont nous avons déjà parlé, fut alors élu abbé de Corbie. Il n'était encore que

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 47, chap. 55.

(2) *Gallia christiana. Lutet. Parisior*, 1656, IV 295.

(3) On trouvera la Vie de Pascase-Ratbert dans l'Hist. gén. des auteurs sacrés, par dom Ceillier, tome XIX, p. 87.

diacre, et son humilité ne lui permit jamais de monter à un grade plus élevé. Sa qualité d'abbé le fit appeler, en 846 ou plutôt 847, au concile de Paris, qui accorda à son monastère un privilège aussi glorieux pour lui-même, qu'honorable et avantageux pour cette maison (1).

Deux ans après, l'an 849, il se trouva aussi au concile assemblé à Quierzi contre Gothescalc (2), qui fut maltraité et condamné à brûler ses écrits. Hincmar, archevêque de Reims, le fit enfermer et lui écrivit pour l'engager à rétracter les erreurs qu'il lui imputait (3).

Peu de tems auparavant, il s'éleva sur l'enfantement de la sainte Vierge une dispute qui agitait les esprits religieux de cette époque. L'abbé Pascase se crut obligé d'y entrer pour défendre le sentiment commun des fidèles, contre une

(1) Hist. litér. de la France. Paris, 1740, V, 288. Voyez ci-après l'article LIX.

(2) Id. p. 289.

(3) Id. p. 702.

opinion nouvelle qu'on voulait introduire sur ce sujet. On tâcha de le faire passer lui-même pour novateur, sur ce que dans un traité qu'il a composé de l'Eucharistie, il établit que la chair de Jésus-Christ dans ce mistère est la même que celle qui est sortie du sein de Marie, qui a été mise en croix et qui est ressucitée. Cette expression était contestée même par ceux qui croyaient, comme Pascase, la présence réelle et la transsubstantiation.

A peine Ratbert eut-il accepté la dignité d'abbé, qu'il pensa à s'en démettre. Les distractions qu'en souffraient ses études, l'amour du repos et d'une vie tranquille, divers évènemens peu agréables qui arrivèrent alors dans sa maison : tout cela lui servait de pressans motifs pour abdiquer. Il ne l'exécuta néanmoins qu'en 851, après avoir passé sept ans dans l'exercice de sa charge (1).

Odon ou Eudes, qui d'abord était en-

(1) Id. p. 289.

gagé dans le mariage et avait suivi la profession des armes, dégoûté du monde, venait de se mettre à Corbie sous la direction de Pascase. Il était à peine sorti de sa probation, lorsqu'il fut élu pour remplir la place de son directeur. C'était un homme ferme et courageux qui fesait espérer qu'il se distinguerait encore davantage par le mérite d'une sainte vie. L'air du cloître ne lui fit rien perdre de sa bravoure, dont les Normands, qui ravageaient alors la France, éprouvèrent les effets en plus d'une occasion, même depuis qu'il fut abbé. Il assista en cette qualité au second concile de Soissons (1), ouvert le 26 avril 853 dans l'église de saint Médard. Vingt-six évêques y assistaient, ainsi que le roi Charles-le-Chauve. Un des évêques était Immon, évêque de Noyon (2).

Hermenfroi, évêque de Beauvais, ayant été tué au siège de cette ville par les Nor-

(1) Id. p. 530 et 531.

(2) Hist. ecclés. de Fleury, livre 49, chap. 8.

mands, après le mois de juin 859, le clergé et le peuple élurent Odon pour le remplacer (1). Devenu évêque, il eut bientôt gagné les bonnes graces et l'estime du roi Charles-le-Chauve, et d'Hincmar de Reims, son métropolitain. Ce dernier, quoique considéré comme l'oracle de l'église gallicane en son tems, se fesait un devoir de consulter Odon, et de recourir à ses lumières dans les occasions critiques. Odon fut un des évêques que Charles-le-Chauve et le roi Lothaire choisirent pour médiateurs et témoins de la réconciliation qui se fit entr'eux à Sablonières, en 862. La même année il assista à l'assemblée de Pistes, et y souscrivit les privilèges accordés à l'abbaye de Saint-Denis (2).

(1) Trasulfe fut nommé alors abbé de Corbie, ainsi qu'on le verra plus bas.

(2) Hist. litér. de la France. Paris, 1740, V, 531.

§ XIII.

Odon abbé de Corbie et évêque de Beauvais.

XXVII. Il ne faut pas confondre Odon évêque de Beauvais, avec un autre Odon qui fut d'abord moine puis abbé de Glanfeuil, aujourd'hui Saint-Maur sur Loire en Anjou (1). Ce fut en 862 qu'il en devint abbé (2).

L'année suivante 863, le roi Charles choisit Odon, évêque de Beauvais, pour l'envoyer à Rome porter au pape Nicolas Ier les actes du concile de Senlis, que nous n'avons plus aujourd'hui. Odon profita de l'occasion pour faire confirmer par ce pontife le privilège en faveur de Corbie, que Benoît III lui avait accordé lorsqu'il en était abbé. A peine fut-il de retour de

(1) Id. p. 383.
(2) Id. p. 708.

Rome, que Charles l'y renvoya porter aussi les actes du concile de Verberic, tenu en octobre de la même année 863. Ce fut en l'un de ces deux voyages qu'Hincmar de Reims le chargea de son grand traité sur la prédestination, pour le communiquer au pape.

En 866 et 867, il se trouva aux conciles de Soissons et de Troies, pour le rétablissement des clercs ordonnés par Ebbon. A la fin de cette même année, Hincmar lui écrivit comme à ses autres suffragans, pour l'engager à écrire contre les reproches des Grecs schismatiques, conformément au projet du pape Nicolas.

Odon eut part à la cérémonie du couronnement de Charles-le-Chauve, lorsqu'en 869 ce prince se fit couronner à Metz, roi des états de Lothaire son neveu. Il fut aussi l'un des témoins de l'accord que ce monarque fit à Aix-la-Chapelle, l'année suivante, avec Louis-le-Germanique son frère. Il assista la même année 870 au concile d'Attigni, et y dressa

l'écrit qu'Hincmar de Laon devait souscrire en satisfaction de ce qu'il devait au roi Charles et à l'archevêque de Reims, son oncle (1).

L'année suivante 871, il entra avec les autres prélats du concile de Douzi, dans la grande affaire de la déposition d'Hincmar, évêque de Laon (2), neveu de l'archevêque de Reims du même nom. Un des reproches qu'on lui fesait, était d'avoir obtenu par le crédit des puissances séculières une abbaye hors de sa province (3).

En 875, Odon de Beauvais institua 50 chanoines dans son église, et fit un écrit sur la célébration mistique de la fête de pâque (4).

En 876, il se trouva au célèbre concile de Pontion, où fut confirmée l'élection de Charles-le-Chauve en qualité d'empe-

(1) Id. p. 531.
(2) Id. *ibidem.*
(3) Id. p. 523.
(4) Id. p. 712.

reur (1). J'ai donné de grands détails sur ce concile (*art.* IV et suivans) et j'y ai nommé plusieurs fois Odon (*art.* V).

Lorsque Charles-le-Chauve, au mois de juin 877, partit pour l'Italie, il donna à Odon de grandes marques de sa confiance, en le nommant un de ses exécuteurs testamentaires, et le choisissant pour être du Conseil du prince Louis-le-Bègue, son fils aîné.

Celui-ci hérita de la même confiance envers notre prélat, qu'il chargea en mourant de porter à son fils, de même nom que le père, les ornemens royaux.

On ne voit point paraître Odon au second concile de Troies, en 878. Il est néanmoins certain que ce prélat était encore au monde en cette même année, comme il paraît par la lettre que lui écrivit le pape Jean VIII, au sujet d'un meurtre commis dans son diocèse, par deux jeunes gens au-dessous de l'âge de puberté. Il ne

(1) Id. p. 531 et 532.

mourut que plus de deux ans après, c'est-à-dire en 881, le vingt-huitième de janvier, jour auquel sa mort est marquée dans le nécrologe de Corbie. L'époque de cette mort paraît certaine par celle du concile de Fismes, tenu au commencement d'avril de la même année, dans lequel fut présenté et examiné celui qu'on avait élu pour succéder à Odon (1).

Il est donc certain qu'en 877, Odon était encore évêque de Beauvais; il paraît aussi que trois ou quatre abbés de Corbie le remplacèrent successivement comme abbé de Corbie pendant sa vie (2). Si donc il a pris ce titre d'abbé de Corbie en 877, c'est comme l'ayant eu autrefois, et comme se fesant honneur de le prendre encore dans un acte où il recevait une faveur de Louis-le-Bègue, au nom de cette abbaye. Cela se peut d'autant plus, qu'il semble que Trasulfe, abbé de Corbie, mort le 20

(1) Id. p. 532.
(2) Gallia christiana, t. IV, p. 295.

novembre 875, n'a été remplacé par Hildebert, son successeur, que l'an 882. La charge est donc restée vacante pendant sept ans. Odon l'a peut-être exercée pendant cet espace, et l'on vient de voir qu'Hincmar, évêque de Laon, a possédé une abbaye située hors de son diocèse. La signature d'Odon en 877, comme abbé de Corbie, ne constitue donc pas une preuve évidente de fausseté contre le diplôme qui nous occupe. Examinons à présent ce qui regarde la signature de l'évêque de Tournai.

CHAPITRE TROISIÈME.

DES ÉVÊQUES DE TOURNAI, JUSQU'EN 877.

§ I.

Saint Piat, premier évêque de Tournai.

XXVIII. Tournai, sur l'Escaut, est aujourd'hui une ville de la Belgique, avec un évêché suffragant de Cambrai. Elle est très-ancienne; on la trouve nommée dans l'Itinéraire d'Antonin et dans l'onzième chapitre de saint Jérôme. Saint Piat en est le plus ancien évêque (1). Il était né à Bénévent; c'était un prêtre rempli de zèle, qui vint d'Italie dans les Gaules pour y prêcher l'évangile. On place sa mission dans le même tems que celle de saint

(1) Dict. de Moréri. Paris, 1759, art. Tournai.

Denis de Paris et ses compagnons que Grégoire de Tours place sous l'an 250 (1). Ayant pénétré dans la Gaule-Belgique, il convertit au christianisme le territoire de Tournai (2). Les détails de cet événement étant peu connus et ayant été défigurés par la confusion absurde qui a été faite de saint Denis l'aréopagite avec saint Denis évêque de Paris, je les rapporterai ici :

Dèce (*Cnéus Messius Quintus Trajanus Décius*) ayant été élevé à l'empire au mois d'octobre de l'an 249, persécuta cruellement les chrétiens (3); un des premiers qui souffrit le martire fut le pape saint Fabien, à qui l'on arracha la vie le 20 janvier 250. Pour élire à sa place un autre évêque de Rome, les chrétiens attendirent que la rigueur de la persécution fût apaisée : car dans ces commencemens, une partie du clergé de Rome et des évêques

(1) Voyez les Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du Globe, III, 29 et suiv.

(2) Vies des saints, par Godescard. 1er octobre.

(3) Hist. ecclés. de Fleury, livre 6, chap. 24.

voisins étaient prisonniers ou dispersés et cachés : ainsi le saint Siège vaqua près d'un an et demi ; le clergé inférieur prit soin du gouvernement de l'église (1). Saint Ciprien, évêque de Carthage, le prélat le plus célèbre de cette époque, avait alors à Rome un sous-diacre nommé Clément (2), qui, le représentant en quelque sorte, présidait sans doute, par cette raison, le clergé de cette capitale du monde chrétien après la mort de Fabien (3). Ce fut sous cette présidence que des hommes d'une naissance distinguée, pénétrés d'un grand zèle pour la religion, se vouèrent à une mission apostolique ; ils se nommaient : saint Denis, saint Luce, surnommé Lucien, saint Quentin, sénateur, et d'autres saints personages, tels que Fuscien, Victoric, Crépin, Crépinien, Rufin, Valère,

(1) Id. chap. 27.
(2) Id. chap. 36.
(3) Venance Fortunat, Ode rapportée dans les Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du Globe, III, 49.

Régule et Eugène. Voyant qu'en Italie la persécution était portée à son comble, que les chrétiens ne pouvaient jouir d'aucun repos, qu'ils étaient traînés au supplice aussitôt qu'on les avait reconnus; et remarquant, comme par inspiration de la grace divine, qu'il y avait dans la Gaule une abondante moisson à recueillir, et peu ou point de moissoneurs, ils résolurent de fuir la présence du tiran et d'aller dans les Gaules, pour la plus grande gloire de Dieu, enseigner à tous l'évangile suivant le commandement de Jésus-Christ: ils étaient bien persuadés que les persécuteurs du nom chrétien ne leur manqueraient pas long-tems, et que la palme du martire serait aussi leur partage : ce n'était pas la mort qu'ils voulaient éviter, mais ils espéraient que leur vie serait utile.

C'est à cette pieuse réunion que vint se joindre saint Piat, le serviteur de Dieu, animé de la même foi et du même courage que ses compagnons, et non moins préparé qu'eux à combattre pour la sainte

cause. Lorsqu'ils furent tous réunis, au nombre de douze personnes, ils sortirent de Rome et vinrent en grande hâte à Paris, où, pratiquant le jeûne et la prière, ils invoquèrent le père des lumières: c'est à lui seul qu'ils crurent devoir s'adresser pour être dirigés suivant sa volonté, et pour obtenir la sagesse, afin de pouvoir annoncer dignement la parole de Dieu et publier chez les nations la vertu et la puissance du Christ.

Ce fut alors que saint Denis reçut, par une révélation céleste, l'ordre de rester à Paris, et d'enrichir cette ville et ses environs de la parole du Seigneur. Lui-même ensuite consacra prêtres ses compagnons Lucius et Piat, afin qu'ils travaillassent dans la tâche de l'évangile, avec d'autant plus de sainteté et de vigilance à la fondation de l'église chrétienne. Le saint athlète de Jésus-Christ, Quentin, choisit Amiens, et envoya les autres prêcher, savoir : Régule à Senlis, Lucien à Beauvais, Crépin et Crépinien à Soissons, Rufin et Valère à

Reims, Fuscien et Victoric à Moriane (depuis Térouenne), Piat à Tournai, et Eugène où l'appellerait le Saint-Esprit (1).

Saint Piat donc, avec l'agrément et la bénédiction de ses compagnons, se retira de leur pieuse société pour se mettre à prêcher avec ferveur le nom du Christ à la ville de Tournai et à ses faubourgs; il administrait à tous en commun la parole de la foi, afin que renonçant à leurs idoles ils se tournassent vers le Seigneur, et qu'ils reçussent une sainte vie par le batême de la régénération du Saint-Esprit. Voulant annoncer l'évangile, non dans les termes pompeux de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit saint et dans des entretiens remplis de douceur et de piété, il se prépara à toute la constance d'une vie irréprochable par la sainteté et par l'observance continuelle des plus pures vertus. De ceux qu'il convertit les pre-

(1) Hist. de Hainaut, par Jacques de Guyse. Paris, 1829, V, livre VII, chap. 29.

miers, il forma, suivant l'opportunité des tems, des lecteurs et des chantres. Le jour il se livrait aux travaux de la prédication, et la nuit à l'office des psaumes et des leçons. La prière l'occupait aussi beaucoup; car il demandait à Dieu d'ouvrir les cœurs des gentils pour y infuser la foi du Sauveur; il mortifiait son corps par le jeûne, célébrait le Seigneur dans les psaumes et les himnes, implorait pour les païens la révélation de la foi, et s'adonnait lui-même avec assiduité à la prédication. En s'attachant à cette conduite, dans laquelle il persévéra, il prouva constamment son amour pour Dieu et pour le prochain, et, ce qui est le dernier terme de la charité, il souhaita passionément de sacrifier sa vie à ses frères. Il ne voulait en effet vivre sur cette terre que « pour faire fructifier « la vigne du Seigneur, et pour soustraire « les ames des hommes à leur éternel en- « nemi (1). » Tel était le langage des pre-

(1) Id. chap. 30, p. 140—145.

miers chrétiens; telles sont les idées par lesquelles le christianisme s'est établi.

§ II.

Piat fonde le premier une église à Tournai et dans les environs.

XXIX. L'empereur Dèce fut bientôt puni de ses persécutions. Les Gots s'en chargèrent. Son fils fut tué par une flèche dans une bataille qu'il leur livra dès l'an 251. Le père, sans paraître troublé, s'écrie que le salut de l'empire n'est pas attaché à la vie d'un seul homme, il poursuit l'ennemi avec tant d'ardeur que, s'étant engagé dans un marais qu'il voulait traverser, il enfonce, sur son cheval, dans le limon, sans pouvoir s'en tirer; il y périt des traits dont les Gots le percèrent, sur la fin de novembre 251 (1).

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des empereurs romains.

La vacance du siège de l'église de Rome par la persécution qui attaquait partout les évêques, avait déjà cessé. Après seize mois d'interruption, Corneille avait été élu et nommé pape dès le 4 juin 251. Gallus, successeur de Dèce, ayant hérité de son aversion contre les chrétiens, Corneille soutint par son exemple et ses exhortations, les fidèles que ce prince persécutait. Il fortifia les faibles, et releva ceux qui avaient eu le malheur de tomber. Lui-même confessa généreusement Jésus-Christ, et, après avoir été exilé à Centumcelles, aujourd'hui Civita-Vecchia, il scella cette confession de son sang, le 14 septembre 252, n'ayant tenu le saint siège qu'un an trois mois et dix jours.

Lucius, élu le 25 septembre 252 pour lui succéder, acquit en même tems la qualité d'évêque et celle de confesseur, ayant été banni aussitôt qu'il fut élu; ce qui lui procura une lettre de saint Ciprien sur sa promotion et son exil, qui ne fut pas long; car il fut rappelé peu de tems après:

mais la mort suivit de près son retour. Il reçut la couronne du martire le 4 ou le 5 de mars de l'an 253, après avoir gouverné l'église de Rome seulement cinq mois et quelques jours. Dieu vengea, en ce tems-là, le sang innocent de ses serviteurs par une peste affreuse, qui s'étendit par tout l'empire, et dura douze ans au moins, à différentes reprises (1).

Les calamités publiques sont favorables à la propagation des idées religieuses; l'homme pénétré de l'idée de sa faiblesse et ne trouvant plus alors de secours chez ses semblables, sent le besoin de s'adresser à un être supérieur; aussi saint Piat crut que le Très-Haut, lui tenant compte de ses pieuses intentions et de ses fatigues à publier l'évangile, l'exauçait avec bonté et le couvrait à chaque instant de sa protection toute-puissante en rappelant une multitude de gentils dans la voie de la vérité, et en comblant de joie le cœur de

(1) Id. Chronologie des papes.

son serviteur par le salut d'un grand nombre de pécheurs. Saint Piat opérait d'ailleurs quantité de guérisons et de miracles; et c'est avec ces témoignages éclatans de la faveur divine qu'il continua de prêcher sans relâche et qu'il conduisit avec zèle une foule de peuples à la grace de leur salut éternel (1).

Saint Piat est le premier fondateur de l'église de Tournai, et le premier prédicateur du pays : c'est par lui que la foi y a germé et grandi, qu'elle s'y est fortifiée et qu'elle y subsiste encore aujourd'hui après tant de siècles révolus. Il est véritablement, disent les chroniques du tems, cette fontaine ou cette [illegible] coulant du paradis, que Dieu a destinée à fertiliser une terre déserte, impraticable et aride, c'est-à-dire à convertir les nations des gentils; par lui, ceux que l'idôlatrie avait fait rejeter et abandonner devinrent, en acquérant la foi chrétienne, des élus et

(1) Hist. de Hainaut. V, 143, livre VII, chap. 30.

des bien-aimés; par lui ceux qu'avait obstrués l'ignorance se sentirent dégagés en connaissant la vérité; de desséchés qu'ils étaient auparavant par la dureté, ils devinrent humectés par l'ablution du batême, par la componction et la confession. La prédication apostolique à laquelle se livrait saint Piat ne l'empêchait pas de garder la continence et la pureté de la vie monacale, c'est-à-dire de se contenter constamment de peu de nourriture, de boisson et de sommeil, et de conserver dans toute sa manière de vivre la modération d'un ermite et la tempérance d'un philosophe (1).

Bientôt le fruit de sa sainteté et de ses prédications remplit toute la contrée; l'exemple d'une dévotion si pure lui concilia si bien les cœurs, qu'une foule d'idolâtres, frappés de sa modestie, de ses discours qu'assaisonnait un sel divin, et de la douceur de sa figure, se convertirent

(1) Id. p. 145, chap. 31.

aussitôt. Que dirai-je? il n'est pas possible de décrire toutes ses vertus ni de peindre cette grace, cette ferveur avec laquelle il adhérait intérieurement à Dieu, en travaillant extérieurement au salut des ames. Du pain grossier et de l'eau, c'était là sa nourriture ordinaire; et dans le carême, il mortifiait son corps plutôt qu'il ne le nourrissait, en prenant deux fois par semaine seulement, le dimanche et le jeudi, quelques parcelles de substance: il voulait ainsi faire de son corps une hostie vivante, pure et agréable au Seigneur; et, préparant en lui-même la demeure du Dieu tout-puissant, il refusait de rien faire pour ce monde (1).

Dans un siècle d'incrédulité tel que le nôtre, on a de la peine à comprendre ce zèle et ces succès des missionaires; mais en y réfléchissant mieux, en observant ce qui s'est passé tout récemment chez des peuples peu civilisés, on ne refusera peut-

(1) Id. p. 147, chap. 32.

être plus sa croyance à des récits dont l'authenticité a été admise sans difficulté pendant plusieurs siècles.

§ III.

Saint-Piat est persécuté.

XXX. L'empereur Gallus et son fils Volusien firent tués vers la fin de mai 253, à Terni, par leurs soldats, lorsqu'ils marchaient contre Émilien qui s'était révolté. Émilien, qui s'était déjà fait nommer empereur dans son gouvernement de la Mésie, fut reconnu alors en cette qualité par le sénat de Rome : mais il ne régna que trois ou quatre mois, ayant été tué par ses soldats, près de Spolette, vers la fin d'août 253.

Valérien (Publius Licinius Valérianus), d'une naissance illustre et décoré de plusieurs titres, fut proclamé empereur en Rhétie par les troupes qu'il menait à Gallus contre Émilien, ensuite reconnu par

Émilien lui-même au mois d'août 253. Le sénat proclama César Gallien son fils, et Valérien le déclara aussitôt Auguste, en l'associant à l'empire. Trente usurpateurs s'élevèrent en divers endroits, et nommément Postume (Marcus Cassianus Latiénus Posthumus) dans les Gaules où il fut proclamé empereur l'an 261, et régna jusqu'en 267. Gallien fut aussi assassiné cette même année 267. Claude II, dit le Gothique, fut proclamé empereur après la mort de Gallien, et reconnu avec joie par le sénat le 24 mars 268. Il mourut de la peste vers le mois de mai 270. Son frère Quintillus prit le titre d'empereur qui lui fut déféré par le sénat et les soldats en Italie. Mais en même tems Aurélien fut proclamé par l'armée qui se trouvait à Sirmich, et Quintillus désespérant de pouvoir se soutenir en concurrence avec ce rival, se donna la mort après dix-sept ou vingt jours de règne.

Aurélien (Lucius Valérius Domitius Aurélianus) fut proclamé empereur au mois

de mai 270. Il persécuta les chrétiens, et fut assassiné au mois de janvier 275. Après un interrègne de sept à huit mois, Tacite (Marcus Claudius Tacitus) fut élu empereur par le sénat, le 25 septembre 275. Son règne ne fut que de six mois. Il fut tué par ses soldats dans le mois d'avril 276. Son frère Florien, qui avait pris le titre d'empereur, fut réduit à s'ouvrir les veines vers la mi-juillet. Marcus Aurélius Valérius-Probus, qui avait été nommé par le sénat dès le mois d'avril 276 après la mort de Tacite, fut tué par ses propres troupes vers le mois d'août 282. Carus et son fils aîné Carinus, ensuite son second fils Numérien, régnèrent successivement depuis cette époque jusqu'au 17 septembre 284. C'est après la mort de Numérien que Dioclétien (Caius Valérius Aurélius Diocletianus) fut élu empereur le même jour 17 septembre. Il partagea l'empire avec un Auguste et deux Césars, l'an 286 (1); et son collègue Maximien, qui

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des empereurs.

avait le titre d'Auguste exerça sur les chrétiens, de concert avec lui, une surveillance plus sévère que ne l'avaient fait cette foule d'empereurs qui s'étaient succédé si promtement.

Le bruit de la sainteté de Piat et de sa prédication, après avoir traversé tous les peuples de la Gaule, était parvenu jusqu'à Rome. C'est pourquoi les chefs de l'empire, tout troublés et devenus plus cruels, dépêchèrent aussitôt trois de leurs lieutenans, hommes actifs et durs, dont ils connaissaient le dévouement, pour n'épargner aucun des chrétiens qu'on pourrait découvrir, et pour les punir sur-le-champ avec la dernière cruauté. Ces commissaires ayant reçu le décret des empereurs, et s'étant fait accompagner des soldats les plus féroces de l'armée, se mirent à parcourir les villes qui se trouvaient sur leur route, dans l'intention, s'ils rencontraient le vertueux soldat du Christ, saint Piat, de le déchirer par la torture, et de le livrer ensuite à la mort pour apaiser la colère des

empereurs. L'homme de Dieu avait alors gagné, comme on l'a dit, le territoire de Tournai, où il cultivait la vigne du Seigneur, et fertilisait de ses sueurs le champ qui lui avait été destiné. Les persécuteurs, en se dirigeant sur les traces de sa renommée, qui volait toujours au devant d'eux, suivirent ses pas jusqu'à Tournai, où ils le trouvèrent prêchant le peuple et confessant l'évangile de Jésus Christ (1).

L'homme du Seigneur, monté sur une estrade qu'on lui avait construite pour qu'il pût se faire entendre, ayant levé les ieux et considéré les envoyés, reconnut aussitôt à leur figure et à leur habillement qu'ils étaient romains (2).

On trouvera peut-être un peu longs les détails dans lesquels je vais entrer : mais ils peignent les mœurs du tems. Aucun historien de France ne s'en est occupé; relégués dans les Vies des saints, ils sont

(1) Hist. de Hainaut, V, 149, livre VII, chap. 33.
(2) Id. p. 151, chap. 34.

abandonnés aux lecteurs pieux qui trouvent du charme à ces récits ; on ne les juge pas dignes d'être mis sous les ieux des hommes qui veulent étudier l'histoire avec leurs préjugés, et qui méprisent les croyances de leurs ancêtres. Sans doute les discours de saint Piat ont été rapportés comme ceux que Tite Live place dans la bouche de ses héros. Ce qui est permis à l'historien latin doit l'être aussi à nos pieux analistes ; ils ont écrit ce qu'ils ont cru avoir pu être dit, et ils étaient mieux à portée d'en juger que nous. Quant à moi, je rapporte fidèlement ce que je trouve dans leurs récits sans y rien ajouter, et il me semble que cette lutte d'une religion nouvelle et raisonnable contre une autre plus ancienne, mais déshonorée par des fables absurdes, présente un spectacle digne d'intéresser un lecteur judicieux.

§ IV.

Saint Piat, au milieu de sa prédication, voit arriver ses bourreaux, et leur parle en public.

XXXI. Saint Piat, à la vue de ses bourreaux, fut inspiré par le saint Esprit. Fesant allusion au sujet pour lequel ils étaient venus, il dit au peuple : « Voici, frères et « fils bien-aimés, voici le Seigneur mon « Dieu, le fils du Dieu vivant, Jésus-« Christ, qui me délivrant de la vieillesse, « m'envoie les ministres que j'ai long-tems « attendus pour briser l'enveloppe de ce « corps, et permettre à mon ame, de-« venue libre, de retourner promtement « dans le sein de son créateur. Mais vous, « les entrailles de mon cœur, je vous aver-« tis, je vous exhorte, je vous conseille de « garder fermement la parole de la foi « que vous avez reçue, dont vous jouissez

« maintenant, et par laquelle vous serez « sauvés. N'ayez aucune crainte des me« naces des princes; rejetez les caresses des « amis qui vous trompent et qui vous par« lent de la terre, parce qu'ils sont faits de « terre : pour vous qui êtes appelés aux « biens célestes, bravez courageusement « la fureur de ce monde; ne vous laissez « pas séduire par les richesses ni par la « soif d'en amasser; mais pensez conti« nuellement à notre Seigneur Jésus-Christ, « qui endura pour vous tant de mauvais « traitemens, tant d'outrages, et jusqu'aux « coups de fouet et au supplice de la croix, « afin de vous arracher à l'empire des té« nèbres et de vous transporter au milieu de « sa gloire et de son royaume. Aimez-le, ho« norez-le, adorez-le à toute heure; re« commandez-vous sincèrement à lui contre « les douleurs de ce monde; rendez-lui grâ« ces aussi pour moi, qu'il comble de joie « aujourd'hui, en avançant le jour de ma « vocation, le jour où je dois me dissoudre « pour aller vers le Seigneur, et triompher

« avec le Christ jusqu'à la fin des siè-
cles. » (1)

Ensuite levant les ieux et les mains au Ciel, il se mit en oraison, et dit :

« Je te rends grâces, Seigneur Jésus-
« Christ, rédempteur du monde, toi qui
« daignes m'appeler au nombre de tes com-
« pagnons et me faire partager le sort de
« tes saints martirs, qui déjà ont parcouru
« la carrière de la foi; achève donc, je
« t'en conjure, ce que tu as commencé, afin
« que tu me fasses, avec tes élus, l'habi-
« tant et l'héritier de ton royaume bien-
« heureux. »

Après cette prière, il s'agenouilla, et se souvenant de ces paroles du Seigneur (2) : « Lorsque vous serez poursuivis dans « une ville, allez dans une autre, » il sort de Tournai en priant, suivi de quelques fidèles, se promène en psalmodiant, et chante les louanges de Dieu. On raconte

(1) Id. *ibidem*. p. 153.
(2) Évangile de S. Mathieu, X, 23.

dans les anciens livres des Gestes, dit Jacques de Guyse (1), que les persécuteurs envoyés par les empereurs arrivèrent à Tournai le sixième samedi après leur départ de Rome, et que, ce même jour, ils trouvèrent saint Piat qui prêchait, et dont ils s'emparèrent aussitôt, en même tems qu'ils tuèrent ceux qui psalmodiaient avec lui. Ce jour mémorable était le VI des ides de septembre, c'est à dire le 8 septembre de l'an 287, sous les empereurs Dioclétien et Maximien.

Le saint prêtre ayant été privé de ses ministres, qui le devancèrent vers le Seigneur avec la palme de la victoire, et dont le nombre et les noms sont connus de Dieu seul, fut arrêté, lié, outragé, et forcé de répondre sur sa profession. « N'es-« tu pas », lui dit-on, « ce scélérat qui sé-« duit le peuple par des maléfices, pour « l'empêcher de sacrifier aux Dieux et d'o-« béir aux ordres des empereurs? »

(1) Histoire de Hainaut, livre VII, chap. 35.

Le saint répondit : « Je ne suis pas un « malfaiteur, mais j'ai été appelé aux « biens célestes. J'enseigne à ce peuple le « chemin de la vérité et comment il doit « croire en notre Seigneur Jésus-Christ ; « afin qu'adhérant au vrai Dieu, il renonce « au culte des idoles et aux ténèbres de « l'ignorance; sachant ainsi que ce Dieu « est venu sur la terre pour son salut, il « doit abjurer les fausses Divinités pour « se soumettre au souverain des êtres, qui « ne dédaigna pas de subir la mort sur la « croix pour le salut de tous. »

« Comment donc », reprirent les persécuteurs, « peux-tu annoncer comme un « Dieu celui que tu avoues avoir été crucifié? » (1).

Cette question bien simple était un argument sans réplique dans la bouche de ces orgueilleux maîtres du monde, de ces Romains qui croyant flétrir leurs esclaves par les supplices qu'ils leur infligeaient,

(1) Id. p. 157, chap. 36.

n'imaginaient pas qu'un Dieu pût se soumettre à un pareil affront. Sans doute l'argument n'avait pas le même poids sur l'esprit des vaincus, de ces malheureux Belges qui au contraire étaient consolés par l'idée que l'Être suprême avait pu se condamner à des humiliations qu'eux seuls étaient exposés à subir. Piat devait donc prendre un autre langage. Voici celui que lui fait tenir sa légende.

§. V.

Dispute de Piat avec ses bourreaux.

XXXII. A la question de ses persécuteurs, le confesseur du Christ, le bienheureux Piat réplíqua :

« Quoique votre infidélité et vos oreilles, « souillées par l'idolâtrie, ne méritent pas « d'entendre les mistères de notre Roi et « Seigneur très-clément, cependant, à « cause de la multitude qui nous environne, « je dirai en peu de mots comment un

« Dieu de toute éternité, devenu homme
« à la fin des siècles, voulut être crucifié.
« Un Dieu, père incréé, un fils de Dieu,
« né du père seul, un Dieu Esprit-Saint,
« procédant du père et du fils, forment trois
« personnes et une substance unique; c'est
« ce Dieu le père, qui n'a point eu de
« commencement et n'aura point de fin;
« dont la sagesse a fondé la terre, et qui,
« dans sa prudence, a consolidé les cieux,
« qui a créé l'homme à son image, et lui a
« remis le pouvoir sur toutes les créatures
« de la terre et des eaux. L'homme que
« Dieu avait formé pour le bien, ayant été
« séduit par le diable, fut soumis au joug
« du péché. Le fils de Dieu, venant au
« monde pour l'absolution des pécheurs,
« prit l'humaine nature, sans la tache du
« péché, dans le sein d'une vierge imma-
« culée; il voulut être crucifié et mourir
« pour confondre le diable, auteur de la
« mort, et pour racheter, par cet art bien-
« fesant, l'homme que le séducteur avait
« perdu. Telle est la vraie foi : « quiconque

« l'aura gardée et aura été batisé, sera « sauvé; mais celui qui n'aura pas cru sera « condamné. »

L'homme de Dieu fut interrompu dans son discours par les persécuteurs que la colère transportait, et qui l'accablèrent de leurs invectives. « Ta vieillesse avancée « et tes cheveux blancs », dirent-ils, « t'or« donnent le repos, à toi, le premier trom« peur du monde, et t'exhortent à renoncer « à ces rêveries pour jouir du peu de jours « qui te restent. Vois combien tu t'exposes « à la mort en agissant comme tu fais, « mais explique-nous sur-le-champ ton nom « et ton état. »

Le saint répondit : « Mes parens char« nels m'ont donné le nom de Pieux; mais « lorsque j'ai mérité de vivre sous la loi « du Christ, la bouche du prêtre m'a « nommé Piat. Quant à mon état, il est « connu de tous : j'ai pensé, d'après le « saint Apôtre (1), que la vie était un mal et

(1) Épître de saint Paul aux Philippiens, I, 21. « Jésus-Christ est ma vie, et la mort m'est un gain.

« la mort un bien; et j'ai gouverné mon « corps selon ce principe. »

Les méchans répliquèrent : « Voilà justement ce que nous disons; voilà pour-« quoi tu es un séducteur, un ennemi des « Dieux, et le bourreau de ta vieillesse. »

« Hélas! » dit saint Piat, « ce que j'an-« nonce, ô douleur! vous ne le comprenez « pas, parce que vous n'êtes pas du nombre « des brebis du Christ. Une idole n'est « rien, et ce que vous adorez est le diable; « car il vous entraîne, vous et vos chefs, « dans les ténèbres d'une damnation éternelle. » (1)

Les envoyés, transportés d'une nouvelle fureur, lièrent le saint plus étroitement, et lui ayant attaché les mains derrière le dos, l'accablèrent de coups. Pendant qu'on le flagellait ainsi et qu'il était tenu fortement garotté, il montra une constance, une fermeté, une force de corps telles, qu'on l'aurait cru dans toute la vigueur

(1) Hist. de Hainaut. V, 159, livre VII, chap. 36.

de la jeunesse et non dans l'épuisement du vieil âge; il louait continuellement et confessait publiquement le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, il formait les vœux les plus ardens pour mériter, en confessant le nom du Christ, de mourir dans les bras du Seigneur.

« Je loue, » s'écriait-il, « je glorifie, j'in-« voque, j'adore et je prie notre Seigneur « Jésus-Christ, qui m'a aimé et s'est sa-« crifié pour moi. Il sera bientôt mon sau-« veur, mon rédempteur, mon rémunéra-« teur. »

Alors un des soldats ayant tiré son glaive, lui coupa la tête, et envoya son ame glorieuse, parée des palmes de la victoire, vers le trône du Très-Haut. La passion du bienheureux Piat est marquée le premier jour d'octobre, jour qui, de toute antiquité, est consacré à la célébration de son martire (1).

Ainsi finit la vie du premier évêque de

(1) Id. p. 161, chap. 37.

Tournai, de l'apôtre des Nerviens. Dans cette enfance de l'église chrétienne, les miracles étaient nécessaires pour la conversion des peuples; ces événemens surnaturels que nous hésitons si fort d'admettre aujourd'hui, étaient crus alors sans difficulté; la simplicité des peuples de cette époque ne leur permettait d'élever aucun doute sur ces merveilles. Leur énonciation tient à l'histoire de l'esprit humain, et ceux même qui n'y ajoutent aucune foi, pourront ainsi la lire avec intérêt; peut-être quelques personnes pieuses les écouteront encore avec édification. Cette manie de tout soumettre à notre présomptueuse raison n'est pas encore si généralement répandue, que la foi n'ait conservé son empire sur quelques esprits.

§ VI.

Miracles qui suivirent la mort de saint Piat. Saint Éleuthère, dernier évêque de Tournai.

XXXIII. Lorsque le bienheureux martir eut été glorifié dans les cieux, le Christ commença à le glorifier ici-bas; son corps sacré gisait encore par terre, et ses ennemis n'avaient pas encore pris la fuite, lorsqu'une lueur céleste apparut sur le saint martir, au grand étonnement des fidèles et des infidèles qui en furent témoins : et en même tems une voix retentit et dit :

« Oui, Piat, mon serviteur, puisque tu « es mort sur la terre, en répandant vo-« lontiers ton sang pour moi, tu te réjoui-« ras devant moi dans ma gloire, et tu « goûteras avec mes élus les délices éter-« nelles; je n'abandonnerai pas ton corps « étendu dans la mort à cause de moi; mais

«je ferai voir par un grand nombre de
«merveilles, de quelles récompenses je t'ai
«gratifié.»

Les peuples d'alentour voyant et appréciant dans leur cœur la grande victoire de l'heureux martir, honorée à leurs ieux par l'ordre de Dieu, crurent en Jésus-Christ, et se convertirent au nombre de cinq mille, sans compter ceux que saint Piat avait gagnés de son vivant au Seigneur; car tenant compte de toutes ses prédications, et réunissant toutes les conversions qu'il a opérées, on a trouvé qu'il avait attiré à la foi chrétienne trente mille hommes, sans compter une multitude de femmes et d'enfans. Une ancienne tradition et les rapports du peuple s'accordent à dire qu'au moment où brilla la lumière divine et retentit une voix céleste, le corps du saint se tint debout sur ses jambes, prit sa tête dans ses bras, et la porta, avec l'aide d'en-haut, du lieu de sa décollation à celui de son tombeau (1). Sans doute un pareil

(1) Id. p. 165, chap. 38.

récit ne sera pas cru aujourd'hui, et prêtera même beaucoup au ridicule; je n'ai nullement la prétention d'en persuader la vérité à mes lecteurs, mais ceux qui fabriquent l'histoire ancienne avec leur imagination en rejetant tous les témoignages des anciennes traditions, ne disent-ils pas des choses encore plus absurdes? Celui qui prétend que Jésus-Christ est le soleil, que les douze apôtres sont les douze constellations du zodiaque, et qui a laissé un grand nombre de disciples de nos jours, n'est-il pas plus ridicule encore aux ieux de la saine raison? Continuons donc d'écouter notre légende qui en nous transportant à une autre époque, ne nous place peut-être pas très-mal.

Par l'inspiration du Seigneur, qui soumet ses serviteurs à des épreuves modérées et les glorifie sans mesure, les fidèles qui s'étaient convertis à la voix de l'heureux martir, s'empressèrent de préparer avec dévotion des aromates et des linges précieux, y enveloppèrent le corps du

saint, et l'ensevelirent avec soin dans un sépulcre de pierre proprement disposé et digne des restes d'un si grand homme. De tout tems comme aujourd'hui, dit Jacques de Guyse qui écrivait à la fin du quatorzième siècle (1), il s'y opère quantité de miracles, qui sont trop nombreux pour être décrits ici. Au moment de la sépulture de saint Piat, la faveur divine éclata si vivement sur lui, que les exécuteurs eux-mêmes sentirent une odeur d'aromates, et qu'un parfum délicieux descendant du ciel réjouit le cœur et les sens de tous ceux qui étaient présens. Surpris et flattés d'un tel prodige, ils entonnèrent magnifiquement les louanges de Dieu, en disant : « Quel Dieu est aussi grand que le nôtre, « qui glorifie d'une manière si éclatante le « saint qui a souffert la mort pour sa cause? »

Alors s'étant prosternés sur la terre du martire, ils s'écrièrent : « Nous croyons et « nous confessons que tu es le vrai Dieu,

(1) Id. *ibidem.*

« fils unique du père, qui est descendu du « ciel pour faire notre salut. »

Le lieu du tombeau du bienheureux Piat se nomme Séclin (1). La persécution ne détruisit pas le christianisme à Tournai. Mais le nom des évêques qui lui ont succédé est peu connu, et la ville étant devenue le séjour des rois Francs qui étaient encore idolâtres, la foi s'y éteignit de jour en jour. Tel était l'état de l'église de cette ville lorsque saint Éleuthère en fut nommé évêque. Il était natif de Tournai. Sa famille, qui était chrétienne, avait été convertie par saint Piat deux siècles auparavant. Il fut sacré en 486, dix ans avant le batême de Clovis. Il arracha un grand nombre de Français aux superstitions du paganisme, et défendit le mistère de l'incarnation attaqué par quelques hérétiques; mais son zèle à maintenir le dépôt de la foi dans sa pureté, lui coûta la vie. Les hérétiques lui portèrent à la tête un coup

(1) Id. *ibidem*.

dont il mourut le 1[er] juillet 532. On trouve dans la Bibliothèque des Pères plusieurs sermons attribués à saint Éleuthère; mais il n'est pas certain qu'ils soient de lui, si l'on en excepte trois, l'un sur l'incarnation, l'autre sur la naissance de Jésus-Christ, et le troisième sur l'annonciation (1).

§. VII.

Saint Médard disciple de saint Remi. Conversion de Clovis.

XXXIV. Saint Médard, un des plus illustres prélats de l'église de France dans le sixième siècle, était né, vers l'an 457, à Salenci en Picardie. Nectard son père sortait d'une maison noble parmi les Francs, et paraissait à la Cour avec distinction. Irotogie, sa mère, descendait d'une an-

(1) Vies des saints, par Godescard, 20 février. Voyez les citations.

cienne famille romaine qui s'était établie dans les Gaules. Elle avait apporté de grands biens à son mari, et surtout la terre de Salenci, située à une demi-lieue de Noyon. C'était une femme d'une rare piété, qui, par ses exemples et ses leçons, forma son fils de bonne heure à la vertu. Nectard, qui, après Dieu lui devait sa conversion au christianisme, la seconda de toutes ses forces, et ne contribua pas peu à rendre efficaces les soins qu'elle prenait de l'éducation du jeune Médard.

Le saint montra, dès son enfance, une tendre compassion pour les pauvres. Nous allons en rapporter un exemple. Ayant vu à Salenci un mendiant aveugle qui était presque nu, il lui donna son habit; et comme on lui demandait ce qu'il en avait fait, il répondit qu'ayant vu la misère et la nudité de l'aveugle qui était membre de Jésus-Christ, il n'avait pu lui refuser une partie de ses vêtemens. Lorsqu'il eut été chargé de veiller à la garde des troupeaux de son père, comme cela se prati-

quait autrefois en France, où les enfans de famille ne rougissaient pas d'imiter les anciens Hébreux, ainsi que les héros grecs, il se privait souvent de son dîner pour le distribuer à ceux qui se trouvaient dans le besoin. La pratique du jeûne fesait ses délices dans un âge où l'on sait à peine ce que c'est que de réprimer ses désirs. Ces vertus se trouvaient jointes en lui à l'esprit de prière et de retraite, à une grande innocence et à une parfaite pureté de corps et de cœur.

Lorsqu'il fut capable de s'appliquer à des études sérieuses, on l'envoya à Vermand(*Augusta Veromanduorum*), capitale de la province, puis à Tournai où l'on dit que le roi Childéric Ier tenait sa Cour (1). On sait que ce prince, après s'être retiré en Thuringe, fut rappelé en France l'an 463 ou 464 et mourut à Tournai en 481. Son tombeau fut découvert en 1655 près de cette ville (2).

(1) Vies des saints, par Godescard, 8 juin.

(2) Chronologie des rois de France, dans l'Art de vérifier les dates.

L'éclat des grandeurs humaines n'eut aucun charme pour le jeune Médard : il n'avait que du dégoût pour toutes les choses où Dieu ne se trouvait pas (1), c'est-à-dire pour celles qui écartaient des études religieuses.

Ses parens, charmés des heureuses dispositions qu'il montrait pour la vertu, le rappelèrent à Vermand, et prièrent l'évêque de l'instruire dans la science des divines Écritures. Le disciple étonna son maître par la rapidité de ses progrès, mais surtout par sa ferveur et son assiduité à la prière; par sa componction, qui lui fournissait une source continuelle de larmes dans ses exercices de piété; par la ponctualité et la promtitude de son obéissance; par la rigueur et la continuité de ses mortifications; par son humilité extraordinaire qui le portait à cacher tout ce qui aurait pu lui faire honneur. C'était par une suite de cette humilité que le saint ne voyait en

(1) Vies des saints, 8 juin.

lui-même que lâcheté et imperfection, et qu'il se plaignait avec amertume de ce qu'on ne lui permettait pas de faire pénitence.

Il fut ordonné prêtre à l'âge de 33 ans (1), l'an 490, neuf ans après que Clovis Ier eut remplacé son père Childéric (2). Il devint alors un des plus beaux ornemens du clergé. Il prêchait l'évangile au peuple avec une onction qui touchait les cœurs les plus endurcis. Ses discours tiraient encore une nouvelle force de ses exemples. Il donnait à la contemplation et à la prière tout le tems qu'il pouvait dérober aux fonctions du ministère. Ses jeûnes étaient continuels et rigoureux. Il portait si loin la douceur et l'humilité, qu'il était parfaitement mort à sa volonté et à ses passions. Toujours maître de lui-même, il conservait une égalité d'ame qui ne se démentait jamais. Supérieur à l'ivresse de

(1) Id. *ibidem*.

(2) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des rois de France.

la joie, il savait aussi se préserver de l'abattement dans toutes les vicissitudes des choses humaines. Il était doux, patient et tranquille dans l'adversité; humble, affable et bienfesant dans la prospérité (1).

Un aussi heureux caractère, une conduite aussi soutenue ne pouvaient échapper à l'attention de la reine Clotilde et de saint Remi archevêque de Reims, qui s'occupaient d'une grande révolution en pressant Clovis d'embrasser la religion chrétienne. Il se joignit à eux pour convaincre ce prince qu'ils disposèrent peu à peu à renoncer aux superstitions du paganisme. Clovis flottait encore, lorsqu'en 496 il marcha contre les Allemands, nation belliqueuse qui s'était jetée dans les Gaules pour y faire un établissement. En étant venu aux mains avec eux, il s'avisa, comme il était près de succomber dans le fort de la mêlée, d'invoquer le dieu que Clotilde adorait. Il ne le fit pas en vain; une vic-

(1) Godescard, Vies des saints, 8 juin.

toire complète fut le fruit de sa prière. Aussitôt il devint chrétien et toute la France à son exemple (1).

§ VIII.

Saint Médard évêque de Noyon et de Tournai.

XXXV. Alomer, évêque du Vermandois, étant mort en 530, les suffrages de ceux qui étaient chargés de lui donner un successeur, se réunirent en faveur de Médard. Il fut sacré par saint Remi alors fort âgé, mais qui retrouva des forces pour cette auguste cérémonie.

La dignité épiscopale ne fit rien diminuer à saint Médard de ses austérités; il y ajouta les travaux qu'entraîne la sollicitude pastorale. Quoiqu'il fût parvenu à un âge avancé, car il n'avait pas moins de 73

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des rois de France.

ans lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat, il ne s'en crut pas moins obligé à redoubler de ferveur partout où il s'agissait de la gloire de Dieu, et d'extirper les restes de l'idolâtrie. Les calomnies et les persécutions étaient pour lui un sujet de joie, et il en triomphait par son silence, sa douceur et sa patience. Il eut la douleur de voir son diocèse en proie aux ravages des Huns et des Vandales; mais cette épreuve devint pour lui une occasion de mérites par les vertus héroïques qu'il y pratiqua. Toujours il fut le consolateur et le père des affligés (1).

L'an 531 (2), comme la fureur des guerres avait réduit la ville de Vermand à l'état le plus déplorable, et qu'elle se trouvait exposée aux incursions des barbares, le saint transporta son siège à Noyon, qui était une place forte. Depuis ce tems-là,

(1) Godescard, Vies des saints, 8 juin.

(2) Cette date est fournie par la *Gallia Christiana*, nouv. édit. *Parisiis*, 1751, IX, 972.

l'ancienne capitale, qui autrefois avait été si florissante, ne s'est plus relevée de ses ruines; il n'en restait plus qu'une abbaye de l'ordre des Prémontrés, établie en 1144, (voyez *Gallia christiana*, p. 1140), qui portait toujours le nom de Vermand. La ville de Saint-Quentin, qui n'en est pas éloignée, est devenue depuis la capitale de cette partie de la Picardie, connue sous le nom de Vermandois (1). Vermand est aujourd'hui un chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Saint-Quentin, département de l'Aisne (2), à trois lieues de Saint-Quentin.

Les autres provinces de France envièrent à celle du Vermandois le bonheur de posséder un si saint pasteur, et désirèrent ardemment de partager au moins sa sollicitude; c'est ce qui fit que le clergé et le peuple de Tournai le demandèrent pour

(1) Godescard, 8 juin.

(2) Manuel géographique de la France. Paris, 1828, département de l'Aisne.

évêque après la mort de saint Éleuthère, l'an 532. Ils furent en cela secondés par le roi Clotaire Ier, fils de Clovis-le-Grand. Saint Remi, qui était leur métropolitain, entra aussi dans leurs vues, dont le motif lui paraissait très-pur. Voyant d'ailleurs qu'il en résulterait beaucoup de bien pour la propagation de l'Évangile, et que le pape donnait son approbation, il engagea Médard à gouverner ces deux diocèses, qui, depuis ce tems-là, restèrent unis, et eurent un même évêque pendant l'espace de cinq cents ans.

Il y avait une partie du diocèse de Tournai qui était encore plongée dans les ténèbres du paganisme. Médard visita tous les endroits où il se trouvait des idolâtres, pour les arracher à la superstition et aux déréglemens qui en sont la suite. Les obstacles qu'il rencontra, et le danger qu'il courut plusieurs fois de perdre la vie, ne firent qu'enflammer son zèle. Ses travaux et ses miracles produisirent tant d'effet, que les rayons de l'Évangile dissipèrent les

nuages de l'erreur dans toute l'étendue de ces deux diocèses.

Parmi les peuples dont la conversion lui coûta beaucoup de peines, étaient les anciens habitans de la Flandre, qui l'emportaient en férocité et en barbarie sur toutes les nations des Gaules et sur les Francs. Ils connaissaient peu les sciences et les arts par lesquels les Romains avaient civilisé l'occident, quoiqu'après tout, la plupart des peuples civilisés par les Romains fussent encore barbares à bien des égards, si l'on examine le tems où ils ne fesaient point profession du christianisme. Il n'y avait que la morale de l'Évangile qui pût corriger les cœurs, éclairer les esprits et causer cette révolution qui adoucit les hommes, qui les rend humbles, patiens, charitables, et fidèles à pratiquer ce que prescrit la raison d'accord avec la religion. Ce ne fut qu'avec des peines infinies que le saint évêque parvint à réformer les mœurs des peuples dont nous parlons, à leur inspirer l'amour des maximes évan-

géliques, et les porta ainsi à ce degré de perfection où ils donnèrent à l'Église les exemples les plus édifians.

Après la conversion de la Flandre, saint Médard revint à Noyon, où la reine Radegonde reçut de ses mains le voile de religieuse avec le consentement de Clotaire son mari, et fut élevée à la dignité de diaconesse. Il tomba ensuite dans la maladie dont il mourut. Le roi Clotaire, qui l'avait toujours honoré comme un grand serviteur de Dieu, se rendit à Noyon pour lui faire une visite et recevoir sa bénédiction. Le saint ne survécut pas beaucoup au départ du prince; il était fort avancé en âge lorsqu'il alla recevoir dans le ciel la récompense de ses travaux. Sa bienheureuse mort arriva vers l'an 545, lorsqu'il avait 88 ans. Il fut universellement regretté, et tous les Français le pleurèrent comme s'ils eussent perdu leur protecteur et leur père. On l'enterra dans la cathédrale de Noyon (1).

(1) Godescard. Vies des saints, 8 juin.

§ IX.

Saint Achard, évêque de Noyon et de Tournai.

XXXVI. Les miracles qui s'opérèrent au tombeau de saint Médard furent si frappans, que le roi Clotaire voulut qu'on transférât ses reliques à Soissons, où ce prince fesait sa principale résidence: on les apporta dans une châsse couverte d'étoffes précieuses, enrichies de diamans et ornées de plaques d'or. Le roi, ses enfans et les personnes les plus qualifiées de la Cour assistèrent à la cérémonie. On vit Clotaire lui-même porter de tems en tems la châsse sur ses épaules. Le corps du saint fut déposé au village de Croui près de Soissons, du côté de l'orient, et l'on y éleva un oratoire de bois, en attendant que l'église de l'abbaye, que l'on bâtissait dans la ville, fût en état de le recevoir ;

mais cette abbaye ne fut achevée que sous Sigebert, fils de Clotaire.

Fortunat et Grégoire de Tours, qui vivaient dans le même siècle, rapportent que, de leur tems, la fête du saint évêque de Noyon était célébrée en France avec beaucoup de solennité. Il y a une petite portion de ses reliques dans l'église paroissiale qui porte son nom à Paris (1).

Les deux églises de Noyon et de Tournai continuèrent d'être gouvernées par le même évêque, sans confusion de diocèses, ni suppression de l'une ou de l'autre cathédrale (2). Les cinq évêques qui ont remplacé successivement saint Médard sont seulement nommés (3); mais on connaît mieux saint Achard (*Acarius*). Lecointe et les frères Sainte-Marthe disent

(1) Godescard, Vies des saints, 8 juin.

(2) Hist. ecclés. de Fleury, livre 32, chap. 43.

(3) Le *Gallia christiana*, nomme pour évêques de Noyon après saint Médard qui est le 14e, 15. Faustinus; 16, Gundulphus; 17, Chrasmarus; 18, Ebrulfus; 19, Bertundus ou Bertimundus.

qu'il était moine et disciple de saint Eustase, abbé de Luxeu en Bourgogne (depuis en Franche-Comté), successeur de saint Colomban premier abbé (1); ils ajoutent que saint Achard fut évêque de Noyon et de Tournai après saint Évroul (Ébrulfus), et ne disent pas un mot de Bertimond. Son avénement est placé sous l'an 621. Le diocèse de Tournai s'étendait alors jusqu'en Zélande, ce qui doit faire juger de la grandeur des travaux qu'un bon évêque, chargé de la conversion et du salut de tant de peuples, était obligé d'entreprendre. Saint Achard fut secouru fort à propos par saint Amand qui n'était encore qu'é-

(1) Ce fait se trouve dans la vie de saint Eustase, imprimée par le père Mabillon. (*Acta sanctorum ordinis S. Benedicti. Lutetiæ*, 1669, II, 118). Il y est dit positivement qu'Achard, disciple de saint Eustase, devint évêque du Vermandois, de Noyon et de Tournai. Achard eut là pour condisciples Ragnachaire, évêque de Bâle et d'Augt, ville voisine de Bâle; et Audomar (Saint Omer) qui fut évêque de Boulogne et de Térouanne, ainsi qu'on le verra plus bas.

vêque régionaire ou missionaire apostolique.

Saint Amand était né à Herbauge près de Nantes, que l'on mettait alors en Aquitaine, comme étant de l'autre côté de la Loire. Son père se nommait Sérénus, sa mère Amantia; ce qui marque une famille romaine. Ayant été bien instruit dès l'enfance dans les saintes lettres, sitôt qu'il eut passé la première jeunesse, le désir de la perfection lui fit quitter son pays, pour se retirer dans un monastère de l'île d'Oye, sur la côte de Poitou, près l'île de Ré. Son père ayant fait de vains efforts pour le faire rentrer dans le monde, il vint à Tours; là se mettant en prières au tombeau de saint Martin, il demanda à Dieu de ne revoir jamais sa patrie, mais de passer sa vie en changeant de pays comme étranger. Il coupa donc ses cheveux, et fut reçu dans le clergé de cette église, puis, avec la bénédiction de l'abbé et des frères, il alla à Bourges où saint Austrégésile, qui en était évêque, et saint Sulpice

alors archidiacre, le reçurent favorablement, et lui firent bâtir une cellule près de l'église. Il y demeura environ quinze ans, couvert d'un cilice et de cendre, jeûnant, et vivant seulement d'un pain d'orge et d'eau.

Ensuite il vint à Rome où, voulant passer la nuit en prières dans l'église de Saint-Pierre, les officiers qui la gardaient l'en chassèrent en lui disant des injures; il s'assit en dehors sur les degrés : alors saint Pierre lui apparut, et l'exhorta à retourner dans les Gaules pour prêcher. Il obéit, et quelque tems après, vers l'an 626, le roi Clotaire et les évêques le contraignirent d'accepter l'épiscopat, mais sans résidence déterminée. Étant ainsi ordonné évêque, il commença à prêcher la foi aux infidèles, dans les territoires de Tournai et de Gand, et dans le Brabant. Il rachetait autant de jeunes captifs qu'il le pouvait, et, après les avoir batisés, il les laissait en diverses églises : plusieurs devinrent dans la suite prêtres, abbés, ou évêques.

Jusqu'alors personne n'avait osé prêcher dans le pays de Gand, tant à cause de la stérilité de la terre, que de la férocité des habitans qui adoraient des arbres et des idoles. Saint Amand, touché de compassion pour eux, alla trouver l'évêque de Noyon, saint Achard, comme l'évêque le plus voisin ; il le pria d'aller au plus tôt vers le roi Dagobert associé au gouvernement par son père Clotaire II, et de prendre ses ordres par écrit pour *contraindre* à recevoir le batême ceux qui le refuseraient, ce qui fut exécuté. L'abbé Fleuri qui en fait l'observation (1), dit que c'est le premier exemple de pareille conduite qu'il ait remarqué à l'égard des païens. Il en a seulement rapporté quelques-uns pour les Juifs, et Dagobert lui-même ordonna que tous ceux de ses États se feraient batiser. Cette conduite, ajoute-t-il avec raison, est difficile à accorder avec la maxime très-sage rapportée par saint Grégoire, que les

(1) Hist. ecclés., livre 37, chap. 37.

conversions doivent être volontaires. Sans cela quel moyen de s'assurer de leur réalité?

§ X.

Conversions faites par saint Amand, et mort de saint Achard. Saint Éloi lui succède.

XXXVII. Saint Amand ayant reçu l'ordre du roi Dagobert dont nous venons de parler, et la bénédiction de l'évêque Achard, marcha hardiment chez les Gantois : mais il ne laissa pas d'y souffrir des peines incroyables. Malgré cette réunion de l'autorité civile à l'autorité ecclésiastique qui s'accordaient à le protéger, il fut souvent repoussé avec injures par les femmes ou les paysans : souvent battu ou jeté dans la rivière. Ceux même qui l'avaient accompagné l'abandonnèrent à cause de la stérilité du lieu : mais il continuait de prêcher, vivant du travail de ses mains. Ces peuples

grossiers devinrent plus traitables, par un événement surnaturel dont ils se crurent les témoins. Totton, comte français, rendant la justice à Tournai, saint Amand lui demanda la grace d'un voleur condamné à mort : mais ce juge sévère ne laissa pas de faire exécuter le coupable, et de le faire attacher au gibet où il expira. Saint Amand fit apporter le corps dans la chambre où il avait coutume de prier. Le matin il demanda de l'eau, et les frères, qui croyaient que c'était pour laver le corps avant de l'ensevelir, furent bien surpris de trouver un homme vivant, assis, et parlant avec le saint. Il fit laver le ressuscité, et referma tellement ses plaies, qu'il n'y paraissait plus; puis il le renvoya chez lui. Baudemont (1), qui rapporte ce fait, dit l'avoir appris du prêtre Bon, qui disait y avoir été présent. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les habitans accoururent en foule, priant humblement le saint évêque de les faire chrétiens. Ils dé-

(1) Auteur de la Vie de saint Amand de Mastricht.

truisirent leurs temples de leurs propres mains, et à leur place saint Amand bâtissait des églises et des monastères, par les libéralités du roi et des personnes pieuses. Le saint évêque, voyant que la foi commençait à s'établir dans ces contrées, alla prêcher aux Slaves, qui, nouvellement arrivés du Nord, fesaient de grands progrès en Germanie. Ayant donc passé le Danube, il annonça l'Évangile à ces barbares avec une grande liberté, espérant même remporter la couronne du martire : mais voyant qu'il y fesait peu de fruit, il revint à son troupeau (1). Ce fut sans doute alors, c'est-à-dire vers l'an 636, que saint Achard crut nécessaire d'appeler saint Omer à son secours, comme on le verra plus bas (*art. XL*).

Saint Achard mourut l'an 639, et fut enterré dans l'église de saint Pierre et saint Paul au faubourg de la ville, où l'on fait sa fête le 27 de novembre que l'on regarde comme le jour de sa mort. Les martiro-

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 37, chap. 37.

loges du neuvième siècle n'en font point mention, non plus que le romain moderne (1). Il était vraisemblablement de la même famille qu'un autre saint Achard, qui fut abbé de Jumièges en 684 et dont j'ai publié la vie.

Saint Achard, évêque de Noyon, étant mort, on élut pour lui succéder saint Éloi, et en même tems saint Ouen son ami, pour l'église de Rouen, à la place de saint Romain.

Saint Éloi était né près de Limoges, d'une famille qui comptait une longue suite de chrétiens, et qui sans doute était romaine, comme le fait voir son nom latin *Eligius*, et celui de son père Euchérius. Celui-ci l'ayant bien instruit dans la religion, et lui voyant une industrie singulière, le donna à un homme très considéré, nommé Albon, orfèvre, et maître de la monnaie à Limoges, dont il apprit

(1) *Gallia christiana nova*, t. IX, p. 982; Baillet et Godescard, Vies des saints, au 27 novembre.

l'art en peu de tems. Ayant eu quelque occasion de venir en France, c'est-à-dire en delà de la Loire, il fut connu de Bobbon, trésorier du roi Clotaire II, et se mit sous sa conduite. Le roi voulant faire faire un siège magnifique orné d'or et de pierreries, ne trouvait point d'ouvrier dans son palais qui pût exécuter sa pensée. Le trésorier lui indiqua Éloi, que le roi accepta avec joie; ce prince remit au trésorier une grande quantité d'or pour l'exécution de son dessein. Éloi travailla sans relâche, et apporta au roi la chaise qu'il avait donnée à orner, dont le roi fut très content. Ayant loué hautement l'élégance de l'ouvrage, il ordonna que l'ouvrier fût richement récompensé; alors Éloi montra une seconde chaise toute semblable à la première, et dit qu'il l'avait faite de l'or qui était resté. Le roi admira sa fidélité et son industrie, et, par ses réponses, lui trouvant beaucoup d'esprit, lui donna une grande part à sa confiance. Dans la suite lui-même fut monétaire, et l'on voit encore son nom sur

plusieurs monnaies d'or frappées à Paris sous Dagobert et son fils Clovis II.

Éloi étant parvenu à un âge mûr et voulant mettre sa conscience en repos, fit à un prêtre la confession de tout ce qu'il avait fait depuis son enfance, et s'imposa une sévère pénitence. C'est le premier exemple d'une confession générale.

Après la mort du roi Clotaire II, arrivée en 628, il fut en si grand crédit auprès du roi Dagobert, qu'il s'attira l'envie des méchans auxquels il s'opposait. Cependant il continuait toujours de s'occuper de son art, à divers ouvrages d'or et de pierreries pour le roi. Il avait auprès de lui un esclave saxon, nommé Tillon, qu'il éleva dans la vertu. Cet esclave devint ainsi un grand personage, connu sous le nom de Theau, et mérita d'être honoré le 7 de janvier (1). On l'appelle ordinairement saint Theau de Solignac (2). C'est ainsi que par son exemple, le

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 37, chap. 38.

(2) Godescard, Vies des saints, 7 janvier.

digne successeur de saint Achard, fesait autant de bien que par ses vertus.

§ XI.

Saint Éloi, évêque de Noyon et de Tournai.

XXXVIII. En travaillant à ses ouvrages d'orfèvre, saint Éloi avait devant lui un livre ouvert, pour s'instruire en même tems dans la loi de Dieu. Autour de sa chambre étaient quantité de livres sur les planches, principalement la Bible, qu'il lisait après la psalmodie et l'oraison : plusieurs de ses domestiques chantaient avec lui l'office canonial le jour et la nuit : on nomme entr'autres Bauderic son affranchi, Tituen son valet de chambre, de la nation des Suèves, qui fut martir; Buchin, qui avait été païen et qui devint abbé de Ferrières; André, Martin et Jean, qui, par ses soins, devinrent clercs.

Au haut de sa chambre étaient suspen-

dues plusieurs reliques des saints, sous lesquelles il se prosternait sur un cilice pour prier, et passait quelquefois ainsi toute la nuit. Après l'oraison, il chantait des psaumes, ce qui lui servait de récréation; puis il fesait une lecture qu'il interrompait souvent en levant les ieux au ciel, en soupirant et en pleurant abondamment; car il avait le don des larmes, et s'y livrait souvent. Quoique le roi le mandât et lui envoyât message sur message, il ne se mettait en mouvement qu'après avoir achevé ses exercices de piété; il ne sortait jamais de chez lui sans prier et sans faire le signe de la croix; et en rentrant il commençait toujours par la prière.

Il était de grande taille, avait la tête belle, les cheveux naturellement frisés, le teint coloré de rouge : la simplicité et la prudence brillaient dans ses regards. Au commencement, il portait des habits magnifiques, et quelquefois tout entiers de soie, quoiqu'elle fût encore rare de son

tems. Il avait aussi des chemises brodées d'or, des ceintures et des bourses garnies d'or et de pierreries. Mais ayant fait un plus grand progrès dans la vertu, il donna tous ces ornemens aux pauvres, et s'habilla si négligemment, qu'on le voyait souvent ceint d'une corde grossière. Le roi, le voyant ainsi, lui donnait quelquefois son habit et sa ceinture. Les aumônes que fesait Éloi, étaient immenses; il donnait aux pauvres tout ce qu'il recevait des bienfaits du roi. Si quelque étranger s'informait de son logement, on lui disait : « Allez à une telle rue, à l'endroit où vous « trouverez quantité de pauvres rassem- « blés. » Ils le suivaient toujours en foule, et il leur donnait, ou de sa main, ou par un domestique, de la nourriture et de l'argent. Tous les jours il en nourrissait chez lui un grand nombre, qu'il servait de ses propres mains, et mangeait leurs restes. Il leur donnait du vin et de la viande, quoiqu'il s'en abstînt lui-même, et il jeûnait quelquefois deux ou trois jours de

suite. Quelquefois l'heure étant venue et la table mise, il n'avait rien à donner à ses pauvres, ayant tout distribué auparavant; mais il se confiait en la Providence, qui jamais ne lui manqua par la libéralité du roi, ou d'autres personnes pieuses. Il prenait soin de faire enterrer les corps des suppliciés.

Il avait une dévotion particulière pour le rachat des captifs. Lorsqu'il savait qu'on allait vendre quelque part un esclave, il y courait; et il en rachetait des cinquante ou cent à la fois, principalement des Saxons que l'on vendait à grandes troupes: il les mettait en liberté; puis il leur donnait le choix de retourner chez eux, de demeurer avec lui, ou d'entrer dans des monastères; ces derniers étaient ceux dont il prenait le plus de soin. Il fonda deux monastères célèbres : un près de Limoges, l'autre à Paris. Le premier est celui de Solignac, où il mit des moines tirés de Luxeu, sous la conduite de saint Rémacle, depuis évêque de Mastricht. L'abbé de

Luxeu avait inspection sur ce monastère, pour y conserver la règle : et saint Éloi obtint du roi la terre où il était bâti, comme il paraît par l'acte de cession, daté de la dixième année de Dagobert, qui est l'an 631. Cette communauté s'accrut bientôt jusqu'au nombre de cent cinquante moines de divers pays, qui exerçaient plusieurs métiers, et vivaient dans une grande régularité. Saint Éloi y donnait tout ce qu'il pouvait; et voulait s'y retirer lui-même : mais la Providence le destinait ailleurs. Après avoir bien établi ce monastère, il en fonda un de filles à Paris, dans la maison que le roi lui avait donnée, où il établit une discipline très-exacte; il y assembla plus de trois cens filles, tant de ses esclaves, que de la noblesse de France, et leur donna pour abbesse sainte Aure. Cette abbaye a subsisté long-tems sous le nom de saint Éloi : mais enfin le revenu en a été réuni à la manse épiscopale de Paris, et la maison donnée aux prêtres connus sous le nom de Barnabites. Saint Éloi fit hors de

la ville un cimetière pour les religieuses, avec une église dédiée à saint Paul, qui est devenue une grande paroisse (1): mais cette église n'était alors qu'une simple chapelle dépendante du monastère de saint Éloi, et située au milieu d'un bourg nommé bourg saint Éloi. Ce quartier ne fut renfermé dans Paris que sous Philippe-Auguste (2).

§ XII.

Ouvrages de saint Éloi, sa liaison avec saint Ouen.

XXXIX. Saint Éloi employa son art pour orner d'or et de pierreries les châsses de plusieurs saints; de saint Germain, de Paris; de saint Séverin; de saint Piat; de saint Quentin; de saint Lucien, sainte Geneviève, sainte Colombe, et plusieurs

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 37, chap. 38

(2) Tableau historique et pittoresque de Paris. Paris, 1809, II, 503.

autres : mais il orna particulièrement les tombeaux de saint Martin de Tours et de saint Denis de Paris. Le roi Dagobert en fit la dépense; et de plus, en l'honneur de saint Martin et à la prière de Saint Éloi, ce prince donna à l'église de Tours tous les revenus publics de cette ville, et accorda à l'évêque le droit d'y établir le comte par ses lettres.

Saint Éloi était trop bienfesant pour que le don des miracles ne lui eût pas été attribué. Étant à Saint-Denis la nuit de la fête, il guérit par ses prières un homme qui avait tous les membres retirés : mais il attribuait ce miracle au saint martir. Dans l'église de Saint-Germain, à Paris, il guérit un boiteux qui ne marchait point depuis neuf ans : un autre à Gamache; et, sur le pont de Paris, un aveugle, qui lui demanda, au lieu d'aumône, de faire le signe de la croix sur ses ieux (1).

(1) Histoire ecclésiastique par Fleury, livre 37, chap. 38.

Le meilleur ami de saint Éloi était saint Ouen ou Audoën, nommé autrement Dadon, fils d'Autaire ou Aldecaire, qui reçut chez lui saint Colomban, fondateur du monastère de Luxeu. Autaire avait un autre fils nommé Adon, et les mit tous deux dès leur jeunesse à la Cour du roi Clotaire II, où Dadon s'étant lié avec saint Éloi, conçut, à son exemple, un grand mépris pour le monde et prit, avec son frère, la résolution de se donner à Dieu. Adon l'exécuta quelque tems après, et fonda dans les forêts de la Brie, le monastère de Jouarre, nommé alors *Jofrum*, qu'il enrichit de ses biens; il y établit une grande communauté sous la règle de saint Colomban, et s'y retira lui-même : ce qui fait croire qu'il fonda deux monastères, un d'hommes et un de filles, qui était le principal. Ce dernier subsistait encore en 1789, et eut pour première abbesse sainte Théodechilde, sœur de saint Agilbert, depuis évêque de Paris.

Saint Ouen fut en grand crédit à la Cour

du roi Dagobert, dont il gardait les sceaux en qualité de référendaire ou de chancelier; et il reste encore des actes originaux souscrits de sa main en cette qualité. Il obtint du roi une terre dans les forêts de Brie, entre le grand et le petit Morin, où il fit bâtir un monastère qu'il nomma Resbac, du nom d'un petit ruisseau, et que l'on nomme aujourd'hui Rebais. Pour le gouverner, par le conseil de saint Faron, évêque de Meaux, il fit venir de Luxeu saint Agile ou Aîle, disciple de saint Colomban; Agile était désiré pour évêque de Metz, à Langres et à Besançon, et pour abbé à Luxeu : en sorte qu'il fallut employer l'autorité du roi pour l'avoir à Rebais. Ce monastère fut nommé Jérusalem : l'église fut consacrée par saint Faron et saint Amand en présence de saint Éloi et de saint Ouen; et saint Agile fut établi abbé dans le concile tenu à Clichi le 1er de mai 636, la quatorzième année de Dagobert.

On dit que saint Ouen avait un troisième frère nommé Radon, qui fonda le monas-

tère nommé de son nom *Radolium*, et depuis Reuil-sur-Marne, dans le même canton de Brie, qui dans la suite n'a plus été qu'un prieuré considérable de l'ordre de Cluni.

Saint Ouen voulut embrasser la vie monastique, et se retirer à Rebais : mais le roi et les Grands ne purent y consentir (1).

Saint Éloi et saint Ouen, encore laïques, avaient déjà autant d'autorité que les évêques. Un hérétique chassé d'outre-mer, vint en Gaule, et s'étant arrêté à Autun, commença d'y semer ses erreurs. La nouvelle en étant venue à la Cour, saint Éloi, toujours vigilant pour la foi, se concerta avec saint Ouen et avec d'autres personages catholiques : il ne cessa point d'exhorter les évêques et les seigneurs, jusqu'à ce que, par ordre du roi, il s'assembla un concile à Orléans, où cet hérétique fut amené, il fut interrogé par plusieurs hommes doctes: mais il répondit avec tant d'art, que lors-

(1) Id. chap. 39.

qu'on croyait le serrer de plus près, il s'échappait comme un serpent, et revenait à la charge plus vigoureusement. Enfin Salvius, évêque de Valence, à ce que l'on croit, découvrit ses artifices. L'hérétique ainsi convaincu fut condamné par tous les évêques, et chassé honteusement de la Gaule.

Saint Éloi fit encore chasser de Paris un apostat qui séduisait le peuple, et bannit du royaume de France, après une longue prison, un homme qui avait usurpé faussement le titre d'évêque. Il employa l'autorité dont il jouissait pour punir plusieurs autres imposteurs semblables, et ceux qui s'écartaient de la doctrine catholique (1). Mais on voit que cette sévérité n'était pas de la persécution. La plus grande peine qu'il infligeait était l'exil. Il était naturel qu'il éloignât de leur pays ceux qui en troublaient le repos et qui voulaient en altérer la croyance.

(1) Id. chap. 40.

§ XIII.

Saint Éloi évêque de Noyon et de Tournai.

XL. On a déjà vu (*art.* xxxv) que depuis l'an 532, c'est-à-dire depuis plus de cent ans, les diocèses de Noyon et de Tournai avaient été unis sous l'épiscopat de saint Médard. On a vu aussi au même endroit que la Flandre avec le pays de Gand et Courtrai dépendaient du diocèse de Tournai. Malgré les soins de saint Médard, de saint Amand et de saint Achard, une grande partie de ces peuples étaient encore païens et si farouches, qu'ils ne voulaient point écouter la prédication de l'Évangile. C'était la principale raison qui leur avait fait donner un pasteur aussi zélé que saint Éloi.

Quand il vit qu'il ne pouvait en aucune manière éviter l'épiscopat, il voulut au moins observer les règles, et ne se laissa point consacrer qu'il n'eût passé quelque

tems à mener la vie cléricale. Saint Ouen en usa de même : il fit un voyage au-delà de la Loire, et fut ordonné prêtre par Déodad, évêque de Mâcon. Les deux amis convinrent de recevoir tous deux la bénédiction épiscopale le même jour ; en effet, ils furent ordonnés ensemble à Rouen, le dimanche d'avant les Rogations, la troisième année du règne de Clovis II, c'est-à-dire l'an 640. Saint Éloi étant évêque, ne relâcha rien de ses vertueuses pratiques. C'était la charité personifiée : il aimait toujours la compagnie des pauvres, et quittait quelquefois ses clercs et ses domestiques, pour s'enfermer avec eux. Il avait un lieu séparé où il les fesait entrer à certains jours les uns après les autres, pour leur laver et leur raser la tête de ses propres mains, les revêtir et leur donner à manger.

Son zèle éclata principalement dans la conversion des infidèles. Il visitait avec grand soin les villes de son vaste et double diocèse ; il n'oubliait pas tant de peu-

ples qui n'avaient point reçu encore l'évangile : les Flamands, les Antuerpiens, ou habitans d'Anvers, les Frisons, les Suèves qui demeuraient près de Courtrai, et les autres peuples jusqu'à la mer, qui semblaient être à l'extrémité du monde. D'abord, c'étaient comme des bêtes féroces, qui voulaient le mettre en pièces, et c'est ce qu'il aurait désiré. Le martire était l'objet de tous ses vœux. Mais ces barbares considérant sa bonté, sa douceur, sa frugalité, l'admirèrent et le regardèrent comme un modèle qu'ils seraient trop heureux d'imiter. Plusieurs voulurent s'instruire de ce qu'il disait qu'il fallait croire : ils se convertirent, ils abattirent leurs temples, et renoncèrent à l'idolâtrie. Le saint évêque excitait par ses discours les esprits paresseux de ces peuples grossiers, pour les élever à l'amour des choses célestes, pour leur inspirer la douceur et la paix. Tous les ans il en batisait à Pâques de grandes troupes qu'il avait gagnées à Dieu dans le cours de l'année. On y voyait avec une

foule d'enfans, des hommes et des femmes parvenus à l'extrême vieillesse, la tête blanche, le corps tremblant, renaître dans les fonts sacrés, et revêtir l'habit blanc des néophites. On voyait plusieurs pécheurs recourir à la pénitence par l'aveu et la confession de leurs péchés. Le saint évêque prenait un grand soin de leur conversion. Il exhortait tant les anciens que les nouveaux chrétiens à fréquenter les églises, à donner l'aumône, à mettre leurs esclaves en liberté, et à faire toutes sortes de bonnes œuvres. Il persuada même à plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe d'embrasser la vie monastique (1).

Dans le même tems, saint Amand et saint Omer travaillaient aussi dans la Belgique, à la conversion des infidèles. J'ai parlé de saint Amand (*art.* XXXVI et XXXVII). Saint Omer ou Audomar était né près de Constance, et se retira avec son père dans le monastère de Luxeu, sous la conduite

(1) Id., livre 38, chap 29.

de saint Eustase. Sa réputation vint jusqu'au roi Dagobert : et comme les peuples de Boulogne et de Térouanne étaient retombés pour la plupart dans l'idolâtrie, depuis le tems de saint Fuscien, de saint Victoric et de saint Quentin qui y avaient annoncé la foi au tems de saint Piat (*art.* XXVIII), ils avaient besoin d'un pasteur apostolique. Saint Achard, évêque de Noyon, qui avait été moine à Luxeu sous le même abbé Eustase, agit si puissamment auprès du roi Dagobert et des Grands, que l'on tira saint Omer du monastère pour l'ordonner évêque de Térouanne vers l'an 636. Ce nouveau pasteur travailla puissamment à la conversion des infidèles, ruina les temples, abolit l'idolâtrie, et fit quantité de miracles (1). Saint Aubert gouvernait alors les diocèses d'Arras et de Cambrai, qui étaient réunis (2). Des évê-

(1) Id. chap. 30.

(2) Hist. de Hainaut, par Jacques de Guyse. Paris, 1830, VIII, 430.

ques d'un mérite aussi distingué font honneur au gouvernement du roi Dagobert qui sut les employer, et font voir combien la religion a été utile à la civilisation dans ces tems reculés de notre histoire, qui ne sont pas encore bien connus et qui mériteraient d'être mieux étudiés. C'est au christianisme que nous devons ces lumières dont nous sommes si fiers, et dont nous abusons aujourd'hui pour le combattre et le calomnier. Peut-être lorsque nous serons plus éclairés, nous ne serons pas aussi injustes, et nous saurons distinguer les avantages de cette ancienne crédulité que nous ridiculisons trop souvent.

§ XIV.

Troisième concile de Châlons-sur-Saône, 644.

XLI. L'an 638, Dagobert tomba malade à Épinai, d'où s'étant fait porter à l'église de Saint-Denis, il fit venir les seigneurs et

leur recommanda en particulier Éga, maire du palais de Neustrie, la reine Nantilde, et son fils Clovis II, qui était à peine âgé de cinq ans. Il mourut le 19 janvier. La reine Nantilde, femme d'une vertu éclairée, gouverna le royaume avec Éga, homme sage, prudent, riche, et d'une probité reconnue (1).

Ce fut sous leur administration, l'an 644 comme l'on croit (2), que saint Éloi et saint Ouen, étant évêques, assistèrent au troisième concile de Châlons-sur-Saône. Il fut tenu par ordre du jeune roi ou de sa tutrice, dans la basilique de Saint-Vincent. On voit par une lettre de Sigebert combien les rois étaient dès-lors jaloux qu'il ne se tînt point de concile sans leur permission. Elle est adressée à saint Didier ou Disier, évêque de Cahors, et conçue à peu près en ces termes (3) : « Nous avons ap-

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des rois de France.

(2) C'est l'opinion de Fleury et de l'Art de vérifier les dates; le père Labbe dit 650.

(3) Tome V de la Collection des conciles, p. 1848.

« pris que vous avez été appelé par l'évê-
« que Vulfolend, pour le 1[er] septembre,
« dans notre royaume; mais nous ne savons
« en quel lieu. Quelque désir que nous
« ayons de conserver les canons, nous som-
« mes convenus avec les seigneurs, qu'il
« ne se tiendra point de concile dans notre
« royaume, sans notre participation. Nous
« ne refusons pas de l'accorder, quand
« il sera jugé nécessaire pour le bien de
« l'Église ou de l'État, pourvu que nous en
« soyons avertis. C'est pourquoi nous vous
« prions de ne pas vous trouver à cette
« assemblée, que vous ne connaissiez notre
« volonté. » Telle est la lettre du roi Sigebert (1) qui apparemment avait Cahors dans ses États, pendant que Bourges, métropole de Cahors, était dans ceux de Clovis II, puisque Vulfolend a assisté au concile de Châlons qui s'est tenu au mois de septembre d'après cette lettre. Il s'y trouva trente-huit évêques présens, cinq abbés dé-

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 38, chap 32.

putés pour des évêques absens, et un archidiacre, tous des États de Clovis, c'est-à-dire des royaumes de Neustrie et de Bourgogne. Les six premiers de ces évêques étaient métropolitains, savoir : 1, Conderic, de Lion; 2, Landolen, de Vienne, que l'on croit le même que saint Dadolan, évêque de cette église; 3, saint Ouen, de Rouen; 4, Armentaire, de Sens; 5, saint Vulfolade ou Florent, de Bourges; et 6, saint Donat, de Besançon. Saint Vulfolade ou Vulfolend avait succédé à saint Sulpice II, qui ne pouvant plus, à cause de son grand âge, suffire aux travaux de l'épiscopat, le demanda pour coadjuteur, et mourut quelques années après. L'Église honore saint Sulpice le dix-septième de janvier.

Les autres évêques les plus remarquables qui ont souscrit les actes de ce concile, sont : 1, Déodat, de Mâcon; 2, Pallade, d'Auxerre; 3, Malard, de Chartres; 4, Gratus, de Châlons-sur-Saône; 5, Magnus, d'Avignon, qui fut père de saint Agri-

col; 6, Chadoind, du Mans, honorés comme saints dans leurs diocèses. On trouve dans les souscriptions du concile 7, un évêque nommé Licérius, qui prend le titre d'évêque de Vénasque, parce que les évêques de Carpentras demeuraient souvent dans la même ville qui a donné son nom au comté Venaissin; et un autre 8, appelé Betton, qui se qualifie évêque de Juliobona. On croit communément que cette ville est Lillebonne dans le pays de Caux, qui, sans doute, avait été érigée en évêché pour un tems, en faveur de quelqu'un, comme quelques autres sièges semblables, qui ne subsistèrent pas long-tems. Ce concile de Châlons était assemblé de toutes les provinces du royaume de Clovis : mais il n'y avait personne de l'Austrasie, où régnait son frère Sigebert (1).

Quoique les évêques donnent pour motif de la convocation de ce concile,

(1) Hist. ecclés. de Fleury, livre 38, chap. 31. Analyse des conciles, par Richard. Paris, 1772, I, 635 et 636.

l'obligation que les anciens canons avaient imposée aux métropolitains de s'assembler annuellement avec leurs comprovinciaux, il semble qu'ils en avaient un autre, qui était d'examiner les prétentions d'Agapius et de Bobon, tous deux évêques de Digne, et les accusations formées contre Théodose, évêque d'Arles. Ces trois évêques se trouvèrent coupables ; et le jugement que l'on rendit contr'eux fait partie des vingt canons suivans qui furent dressés dans ce concile.

Le premier ordonne qu'en matière de foi, on s'en tiendra à la doctrine du concile de Nicée, confirmée dans celui de Calcédoine (1). Ce décret semble une précaution contre les nouveautés des Monothélites (2).

Le 2ᵉ veut que l'on observe les canons.

Le 3ᵉ renouvelle les défenses, tant de fois faites aux ecclésiastiques, d'avoir chez eux des femmes étrangères.

(1) Analyse des conciles, I, 636.

(2) Hist. ecclés. de Fleury, livre 38 chap. 36.

Le 4[e] défend qu'il y ait jamais deux évêques en même tems pour la même ville.

Le 5[e] défend aux laïques de se charger du gouvernement des biens des paroisses, ou des paroisses mêmes. Cet abus allait si loin, qu'il y avait des laïques qui exerçaient la charge d'archiprêtres (1). Il est défendu aux ecclésiastiques eux-mêmes de se mettre en possession de ces biens avant un jugement légitime (2).

Le 6[e] déclare homicides des pauvres ceux qui s'emparent des biens ecclésiastiques avant un jugement légitime.

Le 7[e] défend aux évêques, aux archidiacres, et à toute autre personne, de rien prendre des biens d'une paroisse, d'un hôpital ou d'un monastère, après la mort du prêtre ou de l'abbé qui en avait le gouvernement (3). Ce canon donne lieu de croire que la plupart des hôpitaux étaient gouvernés par des prêtres (4).

(1) Analyse des conciles, II, 636.
(2) Hist. ecclés. de Fleury, livre 38, chap. 31.
(3) Analyse des conciles, I, 636.
(4) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 38, chap. 31.

Le 8e est conçu en ces termes : « Pour « la pénitence des péchés, nous la croyons « utile aux hommes ; et tous les évêques, « d'un commun consentement, jugent que « les prêtres, ayant reçu la confession des « pénitens, doivent leur imposer la péni- « tence. »

Le 9e défend de vendre des esclaves chrétiens hors du royaume de Clovis, de peur qu'ils ne tombent sous la puissance des Juifs.

Le 10e porte que l'évêque sera élu par les comprovinciaux, par le clergé et les citoyens de la ville, sans quoi son ordination sera nulle.

Le 11e défend aux juges laïques, sous peine d'excommunication, d'aller en voyage dans les paroisses de la campagne, que l'évêque a coutume de visiter, et de contraindre les clercs ou les abbés de leur préparer des repas ou des logemens, à moins qu'ils n'y soient invités par l'archiprêtre ou par l'abbé (1).

(1) Analyse des conciles, I, 636 et 637.

Tous ces détails sont curieux pour faire connaître les mœurs du tems, et je vais en continuer la suite.

§ XV.

Suite des canons du troisième concile de Châlons-sur-Saône. 644.

XLII. Le douzième canon porte que pour entretenir la paix et prévenir les divisions monastiques, il n'y aura jamais deux abbés dans un monastère; et que s'il arrive que l'abbé élise, de son vivant, son successeur, celui qui aura été élu, n'aura aucun maniement des biens du monastère, ni aucune part au gouvernement, avant la mort de l'abbé.

Le 13ᵉ défend de retenir les clercs d'un autre diocèse, sans le consentement de leurs évêques.

Le 14ᵉ regarde les plaintes portées au concile contre les seigneurs laïques, les-

quels ayant des oratoires dans leurs maisons, trouvaient mauvais que l'évêque eût l'inspection sur la conduite des clercs, et sur les revenus de ces oratoires, et qui ne souffraient pas que les clercs en fussent corrigés par les archidiacres. Le concile déclare que c'est à l'évêque d'ordonner ces clercs, et de veiller à ce que les revenus soient employés à desservir ces oratoires, et à y faire l'office.

Le 15[e] défend, sous peine d'excommunication, aux abbés, aux moines et aux procureurs des monastères, de se faire protéger par des laïques, et d'aller à la Cour sans la permission de leur évêque (1).

Le 16[e] renouvelle les canons contre la simonie, et prononce la peine de déposition contre tous ceux qui se feront ordonner avec de l'argent (2). Saint Éloi et saint Ouen, étant encore laïques, avaient

(1) Id. p. 637.
(2) Id. p. 637 et 638.

déjà fait tout ce qu'ils avaient pu pour extirper la simonie (1).

Le 17[e] décerne la peine d'excommunication contre tous les séculiers qui exciteront du tumulte, ou qui tireront l'épée pour blesser quelqu'un dans les églises ou dans leurs enceintes.

Le 18[e] renouvelle les anciens canons qui défendent de scier les blés, de les enlever, de labourer la terre, ou de faire toute autre culture les jours de dimanche.

Le 19[e] défend, sous peine d'excommunication, aux femmes qui se trouvent à la dédicace des églises ou aux fêtes des martirs, de danser dans l'enceinte et le parvis de l'église, ou d'y chanter des chansons déshonnêtes, au lieu de prier et d'écouter le clergé psalmodier.

Le 20[e], qui est le dernier, regarde Agapius et Dodon qui se portaient l'un et l'autre pour évêques de Digne. Le concile les déclare tous deux déchus de l'épisco-

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 38, chap. 31.

pat, comme coupables de plusieurs fautes contre les canons. Il ordonna aussi à Théodose, évêque d'Arles, de s'abstenir des fonctions épiscopales jusqu'au prochain concile (1).

On croit qu'Agapius et Dodon prétendaient tous deux être évêques du même siège, et que ce fut le motif qui fit renouveler dans le quatrième canon de ce concile la défense d'avoir deux évêques dans une même ville.

Le concile écrivit à Théodose, évêque d'Arles, en ces termes : « Nous nous at-« tendions que vous viendriez au Concile, « sachant que vous étiez dans cette ville. « Mais nous voyons bien que vous avez été « retenu par ce que l'on publie de votre « vie indécente, et de vos excès contre « les canons. Nous avons même vu un « écrit de votre main, souscrit par vos « comprovinciaux, portant que vous vous « êtes engagé à la pénitence : après cela,

(1) Analyse des conciles, par Richard, I, 638.

« vous savez que l'on ne peut plus garder « la chaire épiscopale. C'est pourquoi nous « vous déclarons que vous devez vous abs« tenir de vos fonctions et de l'administra« tion des biens de votre église, jusqu'à « ce que vous vous soyez présenté à un « autre concile. » (1)

L'époque du pontificat de Théodose peut servir à éclaicir la date donnée par Fleury et par l'Art de vérifier les dates, au concile de Châlons, et déterminer s'il faut préférer celle de Pagi et du père Richard, en plaçant ce concile sous l'an 650. En effet l'archevêque d'Arles, saint Virgile, quoiqu'ayant vécu cent vingt-sept ans, dit un historien qui ne se met pas en peine de prouver cette assertion, et qui n'y aurait pas réussi puisqu'elle est contraire à la vérité, n'eut pas la satisfaction de voir finir la construction de cette église. Il mourut, le 6 des ides d'octobre de l'an 648, dit le même historien qui se trompe

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 38, chap. 31.

encore ici, après avoir gouverné saintement son église pendant soixante ans. Théodose fut élu son successeur. Ce prélat se livra aux hérésies, en sorte qu'il devint odieux à tous les évêques de France.

Cet archevêque fut privé de l'administration temporelle et spirituelle de son diocèse, dans un concile tenu à Châlons-sur-Saône, l'an 650. Il fut si vivement touché de cette position, qu'il partit pour Rome, où il se prosterna aux piés du pape Vitalien, qui lui donna l'absolution et l'envoya en Angleterre prêcher la foi catholique. Il y mourut après avoir réparé par ses bonnes œuvres le scandale qu'il avait donné à l'église par sa conduite hérésiarque (1).

On observera que Vitalien fut ordonné pape le 30 juillet 657 (2). Ainsi Théodose ne put se prosterner à ses piés que cette

(1) Abrégé chronologique de l'hist. d'Arles, par Lalauzière. Arles, 1808, p. 88.

(2) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des papes.

année. L'empereur Héraclius favorisait alors les monothélites et c'est sans doute cette hérésie que l'évêque Théodose avait cru devoir adopter. Elle avait été condamnée par le pape saint Martin dans un grand concile tenu au mois d'octobre de l'an 649. Le zèle pour la foi coûta la liberté et la vie même à ce digne successeur de saint Pierre. Il fut tiré par force de l'église, ensuite de Rome, mis dans un vaisseau l'an 653, un mercredi 19 juin, et conduit à Constantinople où il arriva le 17 septembre 654, après avoir demeuré l'espace d'un an prisonnier dans l'île de Naxos (1).

§. XVI.

Sur Théodose, évêque d'Arles.

XLIII. L'histoire de Théodose, évêque d'Arles, est mieux prouvée dans la nou-

(1) Id. *ibidem.*

velle édition de la *Gallia Christiana* (1), que dans l'histoire d'Arles qui vient d'être citée. Voici ce qu'on y lit sur le vingt-cinquième évêque d'Arles, saint Virgile, qu'on ne fait pas vivre cent vingt sept ans.

Aucune mention n'est faite de Virgile dans les épîtres de Grégoire, depuis l'an 601. L'écrivain de sa vie dit qu'il fit construire dans la ville la basilique de Saint-Étienne martir, qui est l'église cathédrale. Il fit élever hors de la ville un temple dédié aux saints Trophime et Honorat. C'est là qu'il fut enseveli, comme nous l'apprend sa vie tirée d'un ancien manuscrit que Baralli (2) a inséré avec des notes dans sa Chronologie de Lérins. Sa fête est célébrée par l'église d'Arles le 7, d'autres disent le 10 octobre, et par les moines de Lérins le 3 des nones de mars. Mabillon croit que

(1) *Operâ et studio Dionysii Sammarthani*, t. I, *Lutetiæ*, 1715, p. 541.

(2) *Chronologia monasterii Lirinensis, à domno Vincentio Baralli, Lugduni*, 1515, in-4°.

saint Virgile mourut vers l'an 616, et Baillet l'an 624. Mais il n'y a rien de certain sur ce sujet. Voyez la note 1 sur l'épître 47 de la dernière édition de saint Grégoire. Le même Mabillon dit que Virgile fut enseveli dans l'Église du Sauveur qu'il avait fait construire hors de la ville d'Arles. Cette Église est peut-être la même que celle des saints Trophime et Honorat. Le lieu de sa sépulture, après diverses vicissitudes, a été cédé aux pères Minimes.

L'évêque Florian est placé par Saxius et Charles le Cointe entre Virgile et Théodose, mais sans aucune indication du tems auquel il a vécu. C'est le vingt-sixième évêque.

Théodose, nommé aussi Théodoric, siégeait dès l'an 632, puisqu'il présida aux funérailles de sainte Rusticule, vierge, abbesse de Saint-Césaire d'Arles, cette même année, comme l'atteste le prêtre Florentius qui a dédié la vie de sainte Rusticule à Celsa, abbesse du même monastère après elle. Ainsi ce Florentius peut être consi-

déré comme un historien contemporain (1). L'évêque Théodose fit la visite de son diocèse en qualité de métropolitain, l'an 648, comme on le lit dans une vieille charte d'Arles. Peu de tems après, il fut suspendu de tout office épiscopal pour faire une pénitence publique, par un jugement du concile de Châlons-sur-Saône qui est rapporté ordinairement à l'an 650; mais le Cointe le place sous l'an 645. Cette punition est constatée par la lettre suivante que lui écrivit le concile : j'en ai déjà dit le contenu (*art.* XLII); je la traduirai ici littéralement.

« L'assemblée des évêques nouvellement « réunie par la grâce de Dieu, au seigneur « Théodose qui lui est toujours cher (*pe-* « *culiaris*). Nous savons tous clairement, « par un rapport véridique, connu de vous

(1) C'était un prêtre de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Voyez son article dans la France litéraire, III, 553. La vie de sainte Rusticule a été réimprimée par Mabillon, dans ses *Acta Benedictorum*, t. I, p. 139—147.

« à ce que nous croyons, que le glorieux « roi Clovis a ordonné qu'un concile sino« dal fût rassemblé dans cette ville de Châ« lons, le 8 des calendes de novembre (25 « octobre). Nous résidons par ce motif dans « la basilique de Saint-Vincent où nous at« tendions votre arrivée, sachant que vous « étiez venu dans cette ville et que vous « vous y trouviez. On nous a donné à com« prendre que vous ne vous présentiez pas « au concile parce qu'on nous a raconté « beaucoup de particularités contre vous, « de l'indécence de vos mœurs et du mé« pris des canons, ce qui nous a fort affli« gés. Car nous avons vu des écrits qui « prouvent que vous en avez fait pénitence, « et ces écrits de votre main sont fortifiés « par d'autres écrits de la main de vos « comprovinciaux. Nous croyons donc que « vos lectures vous ont enseigné, et nous « ne l'ignorons pas, que celui qui a fait une « pénitence publique, ne peut ni conserver « ni gouverner sa chaire épiscopale. Par « cette raison, en saluant honorablement

« votre béatitude, nous vous avertissons « que jusqu'à un autre sinode, sur le siège « d'Arles, vous devez vous abstenir entiè- « rement d'exercer votre domination sur « cette église; nous présumons que vous « vous en abstiendrez jusqu'à ce que vous « ayez eu audience à ce sujet devant nos « frères. »

Les frères Sainte-Marthe, après avoir rapporté cette lettre, ajoutent qu'ils ne savent pas ce que Théodose a fait depuis, ne trouvant aucune mention qui le concerne dans une époque postérieure. Ils ignorent conséquemment le voyage de cet évêque à Rome, dont j'ai parlé d'après l'historien d'Arles.

Or le concile de Châlons doit être placé en 644; la visite de Théodose dans le territoire qui dépendait de sa métropole, en 648, est postérieure; et de 644 à 648, il avait eu le tems d'obtenir sa réintégration qu'il compléta dans la suite par son voyage à Rome.

Les Bénédictins, auteurs de la France

litéraire (1), disent en effet que le concile de Châlons eut lieu le 25 octobre de l'an 644. Ils ajoutent (2) que l'époque en est marquée dans les collections des conciles vers l'an 650; mais divers savans ont montré qu'il fallait l'avancer de six ans, et le mettre en 644. Pour le jour, on convient que ce fut le huitième des calendes de novembre, c'est-à-dire le 25 octobre.

Quant à la mort de saint Virgile, évêque d'Arles, il ne faut la placer ni en 658 comme le dit l'historien d'Arles, ni vers 614 comme le dit Mabillon, ni vers 624 comme le prétend Baillet, mais le 10 octobre de l'an 610, comme le prouvent deux lettres de Boniface IV, récemment découvertes (3).

(1) Tome III, p. 670. Paris, 1735.
(2) Id. p. 560.
(3) Godescard, 5 mars, Vies des saints.

§ XVII.

Suite de la vie de saint Éloi.

XLIV. La plus grande partie de la Flandre fut principalement redevable à saint Éloi d'avoir été éclairée des lumières de la foi. Il prêcha dans les territoires d'Anvers, de Gand et de Courtrai. J'ai déjà parlé de ses travaux (*art.* XL). Les dangers n'étaient point capables d'arrêter l'activité de son zèle. Il prêcha le jour de Saint-Pierre près de Noyon, et s'éleva fortement contre les danses qui étaient pour le peuple l'occasion de plusieurs désordres. Son discours excita un mécontentement presque général : on murmura, et des murmures on en vint aux menaces. L'année suivante il prêcha à pareil jour sur le même sujet, avec encore plus de force que la première fois. Les pécheurs incorrigibles s'irritèrent contre lui : ils déclarèrent ouvertement qu'il ferait bien de prendre garde à sa vie. Les officiers du

seigneur du lieu, abusant de leur autorité, soulevèrent tout le pays contre lui. Le saint évêque eut recours aux derniers remèdes: il retrancha les coupables de la communion des fidèles, et les livra à Satan. Cinquante d'entr'eux furent frappés de Dieu, et offrirent le spectacle visible de ses jugemens par diverses maladies. Mais étant entrés depuis dans des sentimens de pénitence, Éloi leur procura une entière guérison. Il guérit encore, au rapport de saint Ouen, d'autres personnes dont la maladie n'était point attribuée à leur mauvaise conduite. On le crut aussi favorisé du don de prophétie. Il prédit que la monarchie française serait divisée entre les trois fils de Clovis II, et réunie sous Thierri, le plus jeune des trois. Cette particularité est rapportée par saint Ouen, qui écrivait avant l'entier accomplissement de la prédiction (1).

Le même auteur nous apprend que saint

(1) *Vita S. Eligii*, l. II, ch. 31.

Éloi assemblait le peuple tous les jours, et qu'il l'instruisait avec un zèle infatigable (1). Il nous a donné des fragmens de ses sermons, réunis en un seul discours. Le stile en est clair, simple, et peu chargé d'ornemens, mais touchant et pathétique. Le saint évêque empruntait souvent des passages entiers de saint Césaire, suivant ce qui se pratiquait en France dans ce tems-là. Il insiste souvent sur les promesses du batême, et sur l'obligation de vivre d'une manière conforme à ce que l'on croit. Il recommande l'aumône, l'invocation des saints, la fuite des superstitions qui étaient alors en usage : et parmi ces superstitions, il compte la distinction des jours heureux et malheureux, ainsi que la coutume de célébrer le premier jour de l'an par des festins et des divertissemens profanes. Cette dernière censure paraît un peu trop sévère. Il est naturel de célébrer le retour d'une nouvelle année, et ce n'était sans doute que

(1) *Ibid.*, l. 2, ch. 14.

l'excès de ces réjouissances que proscrivait saint Éloi. Il exhorte les fidèles à prier, à participer au corps et au sang de Jésus-Christ, à recevoir l'extrême-onction en maladie, et à se munir toujours du signe de la croix, dont il montre l'efficacité. Les dix-sept homélies qui ont été imprimées sous son nom dans la Bibliothèque des Pères (1), ne sont point de lui; elles sont d'un moine qui fut depuis évêque (2). Nous avons encore la charte de la fondation de l'abbaye de Solignac par saint Éloi (3).

Ce saint évêque gouvernait son église depuis dix-neuf ans et demi, lorsque Dieu lui fit connaître que sa dernière heure approchait; il prédit sa mort à ses disciples quelque tems avant de tomber dans la maladie qui le conduisit au tombeau. Voyant qu'ils fondaient en larmes, il leur dit : « Ne vous attristez point, mes enfans ;

(1) Tome XII, p. 300—322.

(2) Hist. litt. de la France, par dom Rivet. Paris, 1735, III, 598. Voy. aussi dom Ceillier, p. 686.

(3) Voyez Mabillon, *Acta Bened.*

« vous devez plutôt me féliciter. Il y a long-
« tems que je soupire après la fin de cette
« vie, et que je désire être délivré des misères
« de ce monde dont le poids m'accable. »

La fièvre qui le saisit n'interrompit point sa prière. Le sixième jour de sa maladie il envoya chercher ses disciples, et leur fit une exhortation pathétique à la vertu. Lorsqu'il les vit baignés de larmes, il ne put retenir les siennes. Il pria Dieu de ne pas les abandonner, et de leur procurer un saint pasteur. Il expira tranquillement, en récitant le cantique *Nunc dimittis*, etc., le 1er décembre 659, à l'âge de soixante-dix ans et quelques mois.

A la nouvelle de sa maladie, la reine Batilde partit de Paris avec les princes ses enfans, les seigneurs de sa Cour et une suite nombreuse; mais elle le trouva mort en arrivant. Elle baigna son corps de larmes, et fit tout préparer pour qu'on le portât dans son monastère de Chelles. D'autres voulaient le faire porter à Paris : mais le peuple de Noyon ne permit pas qu'on lui

enlevât la dépouille mortelle de son pasteur; en sorte que cette ville possède encore aujourd'hui la plus grande partie des reliques du saint évêque. Sa mort fut suivie de plusieurs miracles que saint Ouen rapporte. On lit dans le même auteur que saint Éloi, dans une vision, avertit de sa dernière heure l'abbesse Sainte Aure, que la peste emporta avec cent soixante de ses religieuses, en 666 (1).

§ XVIII.

Évêques de Noyon et Tournai depuis saint Éloi jusqu'à Rantgaire.

XLV. Antgarius fut le successeur de saint Éloi. On trouve son nom dans un privilège accordé par le roi Childebert II à l'église de Sainte-Colombe de Sens la première année de son règne (2). Ce Chil-

(1) Vies des saints, par Godescard, 1er décembre.
(2) Mabillon, *Annal. Bened.*, t. I, p. 603 et 604.

debert était fils de Sigebert et de Brunehaut. Son père fut assassiné à Vitri sur la Scarpe l'an 676, qui fut conséquemment le premier de son règne (1).

Gunduinus et Guarulfus furent les deux successeurs consécutifs d'Antgarius. C'est du tems de Guarulfus que Chilpéric II, roi des Francs, surnommé Daniel, mourut à Attigni au mois de décembre 720, et fut transporté à Noyon pour y être inhumé.

Framinger et Hunuanus succédèrent à Guarulfus, et furent évêques de Noyon et de Tournai à la fois, comme l'usage s'en était conservé : mais quelques auteurs prétendent qu'après Hunuanus, les deux églises furent séparées. L'une eut Guido pour évêque, et l'autre Eunutius. Mais ce dernier paraît avoir gouverné certainement les deux diocèses, ainsi que ses successeurs Elinéus, Adalfred, Dido ou Dodo, Gisle-

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des rois de France.

bert ou Gilbert, Pléon, Piléon ou Néréon et Wandelmar ou Wendilmar (1): sous l'évêque Wendilmar fut tenu à Noyon un sinode l'an 813, pour fixer les limites des diocèses de Noyon et de Soissons (2). C'est ce que nous apprenons dans l'histoire de l'église de Reims par Frodoard (3), qui

(1) Éginhard dit que l'an 813, par ordre de Charlemagne, des conciles furent tenus dans toute la Gaule par les évêques, touchant les choses à réformer dans l'état des églises; un fut convoqué à Maïence, un autre à Reims, un troisième à Tours, un quatrième à Châlons, un cinquième à Arles; et l'on fit, dans l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, en présence de l'empereur, la collection des réglemens dans tous ces conciles. « Celui qui voudra les connaître, » ajoute Éginhard », les pourra trouver dans ces cinq villes; « on en garde aussi des exemplaires dans les archives « du palais. » Ces actes ont en effet été conservés. Ils sont analisés par Fleury (Hist. ecclés., liv. XLVI) et par le père Richard (Analyse des conciles, t. I). L'évêque de Noyon dut se trouver à celui de Reims, qui se tint vers la mi-mai. Il fut présidé par Vulfatre, archevêque de cette ville.

(2) *Gallia christiana. Lutetiæ*, 1715, I, 986 et 987.

(3) Livre 2, chap. 18, t. V, p. 190 de la collection de M. Guizot.

s'exprime en ces termes importans pour l'objet qui nous occupe :

« L'an 814 de l'incarnation de notre Sei-
« gneur Jésus-Christ, sous le règne de Louis,
« fils de Charlemagne, Wulfar (évêque de
« Reims) tint un sinode dans l'église de
« Noyon. Là comparurent ses co-évêques
« Hildoard, Ermenon, Jessé, Ragumbert,
« Grimbold, Rothade (évêque de Soissons),
« Wendilmar (évêque de Noyon), Ostroald;
« les chor-évêques Walther, Sperven; les
« abbés Adalhard, Nantaire, Fulrad, Éric,
« Hilderic, Rémi, Ebbon, Siglab, avec le
« reste du clergé, prêtres et diacres. Il y
« appela aussi les comtes Gunthard, Rot-
« fried, Gislebert et Olner. Quand l'as-
« semblée fut réunie, on agita le différend
« qui s'était élevé entre les évêques Wen
« dilmar et Rothade au sujet des limites
« de leurs diocèses, et il fut réglé et arrêté
« que tous les lieux situés au-delà de la
« rivière d'Oise (*Isara*), au pays de Noyon,
« comme Varennes, l'église de saint Léger
« *loca trans fluvium Isaram in pago No-*

« *viomensi, id est Varinæ, Urbs-Campus,*
« *Trapiacus, Jérusalem, Harbaudia-*
« *nisva, sive ecclesia sancti Leodegarii*),
« et tous les villages qui s'assemblent en
« ces églises, seraient du diocèse de Noyon;
« et que tout ce qui serait situé en-deçà
« de l'Oise, dans le même pays de Noyon,
« appartiendrait à l'évêché de Soissons.
« Cette circonscription de limites fut ap-
« prouvée par tous les évêques ci-dessus dé-
« nommés, les chor-évêques, abbés, prê-
« tres et diacres du sinode; d'un côté par
« ceux du diocèse de Noyon, clercs et
« laïques; de l'autre par ceux du diocèse
« de Soissons, aussi clercs et laïques; en
« sorte que la résolution fut arrêtée sans
« contradiction et d'un consentement una-
« nime. »

Il paraît que l'abbé Adalhard qui a concouru à ce sinode est le même qu'Adélard, abbé de Corbie, dont nous avons parlé fort au long (*art.* XVI).

Wendilmar ou Wandelmar n'oublia point son église de Tournai pour laquelle

il obtint un privilège de Louis le Débonnaire au mois de novembre 817 (1).

Rantgaire ou Ragenaire, son successeur, fut envoyé en 825, d'après les capitulaires de Louis le Débonnaire, dans les diocèses de Noyon (où il faut comprendre Tournai), d'Amiens, de Térouanne et de Cambrai.

J'ai parlé dans le chapitre précédent (*art.* XIX), de l'assemblée tenue à Aix-la-Chapelle sur la fin de l'an 828 par Louis le Débonnaire (2). La conclusion de cette assemblée, à laquelle on donne aussi le nom de parlement, fut que l'empereur ordonna quatre conciles; et, pour en préparer la matière, il résolut d'envoyer des commissaires par tout le royaume, qui devaient partir à l'octave de Pâques de l'année suivante 829. Les conciles devaient s'assembler à l'octave de la Pentecôte : et dans le même tems on devait observer un jeûne général de trois jours. Les commissaires

(1) Voyez Lecointe, t. VII, p. 472.

(2) Vers la fête de S. Martin, dit Éginhard, c'est-à-dire vers le 11 novembre.

devaient s'informer de la conduite des évêques, savoir : s'ils étaient plus occupés du spirituel que du temporel; quels étaient leurs ministres, chor-évêques, archiprêtres, archidiacres, vidames, curés; quel soin ils prenaient de l'instruction publique, et quelle réputation ils avaient; si, dans leurs visites, ils étaient à charge aux curés et aux peuples et s'ils commettaient des exactions; quel était l'état des monastères et de toutes les églises données en bénéfice par l'autorité du prince; c'est-à-dire dont le revenu était attribué à d'autres qu'aux titulaires.

Tout cela se trouve dans une lettre de l'empereur à tous ses sujets (1). On voit que le stile de Charlemagne y était conservé. Louis s'efforçait d'imiter la surveillance exercée par le génie de son père. Mais il n'avait pas le grand caractère de ce conquérant, et ne pouvait soutenir un aussi beau rôle. Sans doute on lui fit des

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 47, chap. 22.

remontrances sur des instructions qui fesaient exercer par ses commissaires une sorte d'inquisition sur tous les prélats de l'empire, et c'est vraisemblablement par cette raison qu'il descendit dans une seconde lettre à une sorte de justification qui avilissait son autorité et en fesait reconnaître la faiblesse. Le détail de cette seconde lettre mérite d'être connu.

§ XIX.

Seconde lettre de Louis le débonnaire l'an 828.

XLVI. Dans cette seconde lettre générale, Louis fesait connaître expressément les causes de sa crainte. « Qui ne voit, » disait-il, « que Dieu est irrité de nos péchés, « par les nombreux fléaux dont il frappe « notre royaume depuis tant d'années? La « famine continuelle, la mortalité des ani« maux, la peste sur les hommes, la sté« rilité des fruits, diverses maladies, et

« l'indigence du peuple; de plus les ré-
« voltes des séditieux et les incursions des
« ennemis du nom chrétien : qui l'année
« dernière ont brûlé des églises, emmené
« des chrétiens en captivité, tué des ser-
« viteurs de Dieu. » (1)

Les rebelles dont il est ici parlé sont Aizon et Willemund sur la frontière d'Espagne, qui l'an 827 se joignirent aux Sarrasins pour désoler par le pillage et l'incendie la Cerdagne et le Vallais espagnol; Abumarvan, envoyé par Abdérame, roi des Sarrasins, au secours d'Aizon, qui ravagea les campagnes de Barcelone et de Girone; enfin les Bulgares qui envoyant une armée navale par la Drave, avaient porté le fer et le feu dans le territoire des Esclavons établis en Pannonie, chassé leurs ducs et imposé des chefs Bulgares (2).

La lettre continue : « Nous avons donc
« ordonné, pour apaiser la colère de Dieu,

(1) Id. *ibidem*.

(2) Annales d'Éginhard, sous l'an 827.

« qu'il se tienne quatre conciles; savoir à « Maïence, à Paris, à Lion et à Toulouse, « où les métropolitains se trouveront avec « leurs suffragans. Les résolutions de ces « conciles seront tenues secrètes, jusqu'à ce « qu'elles nous soient rapportées. »

La lettre nomme tous ces métropolitains, qui sont : Autgar, archevêque de Maïence, Hadabald, de Cologne, Hetti de Trèves, et Bernouin de Besançon. L'archevêché de Sens venait de vaquer par la mort de Jérémie. Ebbon était archevêque de Reims, Ragnoard de Rouen, Landran de Tours; Agobard était archevêque de Lion, Bernard de Vienne, André de Tarentaise, Benoît d'Aix, Agéric d'Embrun. Enfin pour le concile de Toulouse, Nothon était archevêque d'Arles, Barthélemi de Narbonne, Adalesme de Bordeaux, Agiulfe de Bourges. Ainsi ces quatre conciles renfermaient tout le royaume (1). Jacques Sirmond, jésuite, observe (2) que l'empe-

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 47, chap 22.

(2) *Conciliorum tomus*, XXI. Paris, 1644, p. 149.

reur Louis le Pieux, qui écrivit son épître générale aux plaids (*placitum*) d'Aix-la-Chapelle, ne convoque pas cinq conciles comme l'avait fait Charlemagne son père en 813. Il en convoqua seulement quatre qui embrassaient néanmoins toute l'étendue de la Gaule, en exceptant la Novempopulanie. En effet le concile de Maïence comprend les évêques des deux Germanies, de la première Belgique et de la plus grande province des Séquaniens : à Paris, ceux de la seconde Belgique, la troisième, la quatrième et la cinquième Lionnaise : à Lion, ceux de la première Lionnaise, de la Viennaise, des Alpes maritimes et de la seconde Narbonaise : à Toulouse, la province d'Arles, la première Narbonaise, et les deux Aquitaniques : il restait encore la Novempopulanie, dont il n'est fait aucune mention.

Tous ces quatre conciles furent tenus : mais nous n'avons les actes que de celui de Paris, le seul d'ailleurs qui doive nous occuper ici, puisque Rautgaire,

évêque de Noyon et de Tournai, y assista (1). Il s'ouvrit le dimanche sixième de juin 829, trois semaines après la Pentecôte qui, cette année, était le seizième de mai. Il était composé des quatre provinces, de Reims, de Sens, de Tours et de Rouen, et on le compte pour le sixième concile de Paris. Il fut tenu dans l'église de Saint-Étienne le Vieux, qui ne subsiste plus. Elle était à l'entrée de la cathédrale, à droite et à gauche du batistère, qui était Saint Jean le Rond ; à Saint-Étienne, on donnait la confirmation.

A ce concile assistèrent vingt-cinq évêques, dont les plus connus sont les quatre métropolitains, Ebbon de Reims, Aldric de Sens, Ragnoard de Rouen, Landran de Tours : ensuite Jonas d'Orléans, Jessé d'Amiens, Rothade de Soissons, Hildeman de Beauvais, auparavant moine de Corbie, Fréculfe de Lisieux, Halitgaire de Cambrai, Hubert de Meaux, Inchade de Paris (2).

(1) *Gallia christiana*, p. 987.

(2) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 47, chap. 23.

L'archevêque de Reims, métropolitain de Noyon, était, comme on vient de le voir, Ebbon. Son prédécesseur Vulfaire était mort le 18 août 816. Le peuple, par la permission de l'empereur, élut d'abord pour archevêque de Reims un nommé Gislemar qui, étant assis devant les évêques, pour être examiné, découvrit bientôt son insuffisance. On lui présenta le texte de l'Évangile à expliquer; mais à peine le pouvait-il lire, et il ne l'entendait point du tout : une ignorance aussi honteuse pour un ecclésiastique, le fit rejeter sur-le-champ. L'empereur proposa Ebbon dont le peuple et les sages furent contens. Il était né serf dans une des terres du roi au-delà du Rhin, et frère de lait de l'empereur Louis, avec lequel Charlemagne l'avait fait élever dans le palais. La beauté de son esprit et ses progrès dans l'étude des bonnes lettres lui méritèrent la liberté. Charlemagne l'envoya en Aquitaine au service de Louis quand il donna l'Aquitaine à ce jeune prince, l'an 813. Louis s'en

trouva si bien, qu'il le fit son bibliothécaire. Ebbon était dès-lors dans les ordres sacrés, et il était abbé quand il fut reçu canoniquement archevêque de Reims dans l'année 816 (1).

Fréculfe, évêque de Lisieux, avait été moine de Fulde, et il était aussi célèbre par sa doctrine. Nous avons de lui une chronique ou abrégé d'histoire universelle, divisée en deux parties : la première contient sept livres, depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ; elle est dédiée à Hélisacar, abbé de Centule, qui avait été son maître, et qui l'avait excité à composer cet ouvrage. La seconde partie est dédiée à l'impératrice Judith, pour l'instruction du jeune prince Charles son fils. Elle est divisée en cinq livres, commençant à Jésus-Christ, et finissant à saint Grégoire, c'est-à-dire vers l'an 600 (2).

(1) Id. livre 46, chap. 22.
(2) Id. livre 47, chap. 23.

§ XX.

Sixième concile de Paris, l'an 829.

XLVII. Une charte de Louis-le-Débonnaire nous fait connaître que le sixième concile de Paris se tint dans l'église de Saint-Étienne-des-Grès, *de Grassibus;* les évêques y firent des réglemens qu'ils distribuèrent en trois livres, et qui sont plutôt des instructions tirées de l'Écriture sainte, des Pères et des conciles, que des canons (1). Le premier livre contient cinquante-quatre articles, le second treize, et le troisième vingt-sept. Chacun a sa préface. Celle du troisième est une épître adressée à l'empereur Louis et à son fils Lothaire (2). Toute la doctrine chrétienne de cette époque étant comprise dans ces trois livres, j'en donnerai ici l'analyse.

(1) Analyse des conciles, par le père Richard. I, 801.

(2) *Conciliorum tomus vigesimus primus. Parisiis*, 1644, p. 149.

La plupart des cinquante-quatre articles qui composent le premier livre, sont appuyés sur l'autorité des anciens canons (1).

1. Il ne suffit pas, pour être sauvé, de croire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, ni à tous les autres articles énoncés dans le simbole : les bonnes œuvres sont encore nécessaires, parce que la foi sans les œuvres est une foi morte. La foi doit précéder; mais elle doit être suivie des bonnes œuvres: on peut juger par-là des supplices auxquels seront condamnés ceux qui non-seulement n'ornent point leur foi des œuvres de piété, mais qui la déshonorent par leurs mauvaises actions.

2 et 3. La sainte église de Dieu est un corps dont Jésus-Christ est le chef. Elle est, selon que nous l'apprennent les saints Pères, gouvernée par deux puissances, la sacerdotale et la royale.

4 et 5. Les évêques doivent commencer

(1) Hist. ecclés. de Fleury, liv. 47, chap. 24.

par réformer en eux ce qui ne s'accorderait pas avec l'excellence de leur dignité; ils sont les successeurs et les vicaires des apôtres, ils sont les conducteurs du peuple dans les voies du salut, les défenseurs de la vérité, les ennemis de l'erreur, l'ornement et les colonnes de l'église, les portiers du ciel, auxquels les clés du royaume céleste ont été confiées. Les bons évêques sont ceux qui n'ont pas obtenu l'épiscopat par brigue, mais qui l'ont mérité par une vie sainte; qui ne se laissent ni enfler par la dignité, ni rebuter par le travail qu'elle impose; qui songent moins à jouir des honneurs, qu'à porter le fardeau, en s'appliquant à connaître, à instruire, à corriger ceux qui sont confiés à leurs soins. Un évêque a beau vivre saintement; s'il n'ose reprendre ceux qui vivent mal, il se perdra avec eux; et que lui servira de n'être point puni pour ses propres péchés, s'il l'est pour ceux des autres?

6. Dans les commencemens de l'église, on n'admettait personne à la foi et au sa-

crement du batême, sans une instruction précédente; mais la foi s'étant présentement établie partout, et les enfans des chrétiens étant admis au batême avant l'âge de raison, il faut suppléer aux instructions dont ils n'étaient pas capables lors de leur batême.

7. On s'en tiendra exactement aux tems marqués par les canons, pour l'administration de ce sacrement, qui sont les fêtes de Pâques et de la Pentecôte: ceux qui feront le contraire, seront punis, s'ils ne se corrigent avec humilité; les parrains sont obligés d'instruire leurs filleuls, comme devant en répondre devant Dieu; c'est pourquoi il faut qu'ils soient eux-mêmes instruits des devoirs de la religion.

8. Défenses de violer, à l'avenir, les canons qui excluent des ordres ceux qui ont été batisés en maladie, ou qui ne se sont fait batiser que par cupidité, et hors des tems réglés.

9 et 10. Les prêtres auront soin que ceux qui ont été batisés, accomplissent les

promesses faites au batême, et ils les avertiront, lorsque ces chrétiens seront en âge de raison, de vivre conformément aux obligations qu'ils ont contractées par ce sacrement.

11 et 12. Les élections et les ordinations des évêques seront exemtes de toute tache de simonie, et ceux qui avaient été ordonnés selon les canons, s'occuperont continuellement de l'exemple et de l'instruction qu'ils doivent donner à leurs peuples.

13, 14 et 15. Ils ne seront point avares; ils exerceront l'hospitalité; ils ne détourneront point, à leur propre usage, les choses consacrées à Dieu et à l'entretien des pauvres.

16. S'ils veulent faire des donations à leurs parens, ce ne sera que des biens qu'ils possédaient avant d'être évêques, ou de ceux qu'ils ont acquis, par succession héréditaire, pendant leur épiscopat.

17. On n'aliénera les biens de l'église que dans une extrême nécessité, du con-

sentement du primat de la province, et en présence des évêques voisins.

18. Un pasteur doit posséder les biens de l'église, en telle sorte qu'il ne s'en laisse pas posséder; et qu'il les possède non pour lui, mais pour les autres. Que l'ambition et la jalousie cessent donc de nous dire : Les églises ont trop de biens. Si les biens des églises sont employés avec discernement, les églises n'en ont pas trop. Chose étonnante! l'ambition du monde n'en a jamais assez; et l'on veut que l'église de Jésus-Christ en ait trop (1)!

La lecture de ces canons fait connaître la morale ecclésiastique de cette époque, et la présente sous un jour favorable. Les usages de ces premiers siècles de l'église française y sont fidèlement représentés. L'énoncé de l'article VI où le concile déplore l'usage qu'on a négligé d'instruire les catéchumènes avant de les batiser, donne lieu de

(1) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 801—803.

croire (1) que l'on ne fesait point alors de catéchisme aux enfans, et que l'on engageait les évêques à y suppléer. Les canons qui suivent m'ont paru assez curieux pour ne pas les omettre.

§ XXI.

Suite du premier livre du sixième concile de Paris.

XLVIII. Le premier livre du sixième concile de Paris continue en ces termes :

19. Une secrète malignité porte souvent les inférieurs à médire des prélats. Mais les évêques doivent s'observer pour ne point donner occasion à ces discours, par le luxe de la table et de leurs habits, ou par d'autres vanités.

20 et 21. Les évêques doivent toujours avoir des clercs qui couchent dans leur chambre, pour y être témoins de leur con-

(1) A l'abbé Fleury, Hist. ecclés., liv. 47, chap. 24.

duite. Ils doivent manger avec leur clergé; et ne pas s'en séparer pour manger avec des laïques. Ils ne s'absenteront point de leur église sans nécessité; et, hors des cas de nécessité, diront les heures canoniales avec leurs clercs; leur feront chaque jour des conférences sur l'Écriture sainte, et mangeront avec eux.

22. Sur les plaintes qu'il y avait des évêques qui refusaient d'ordonner ceux qui leur étaient présentés par des laïques, il fut réglé que si, après avoir été examinés, ils étaient trouvés capables, l'évêque serait obligé de les ordonner; que s'ils ne l'étaient point, il donnerait des preuves de leur insuffisance.

23. On exhorte les évêques à s'acquitter de leur devoir envers le troupeau qui leur a été confié; et de ne pas user de domination envers leurs ouailles.

24. On les avertit d'assister corporellement et spirituellement leur troupeau.

25. En quelques diocèses, les archidiacres et autres ministres des évêques, son-

geant plus à contenter leur avarice, qu'au salut des peuples, fesaient sur eux des exactions. Le concile enjoint à ces évêques de les en empêcher.

26. On tiendra des conciles au moins une fois l'an, et l'on en demandera la permission à l'empereur.

27. Les chorévêques ne doivent point donner la confirmation, ni faire les autres fonctions réservées aux évêques; attendu que les chorévêques ne sont point les successeurs des apôtres, mais des soixante-dix disciples.

28 et 29. Défenses aux prêtres et aux moines de tenir des fermes et de négocier; et aux moines, en particulier, de se mêler d'aucune affaire ecclésiastique ou séculière, sinon par ordre de l'évêque de la ville, en cas de nécessité; aux prêtres de s'absenter de leurs églises, et aux évêques de les occuper au dehors, au préjudice du service divin, et des ames de ceux qui meurent, pendant leur absence, sans confession ou sans batême.

30. Chaque évêque présentera au concile provincial ses écoliers, afin qu'on juge par là de son zèle pour les instruire.

31. On ne prêchera point l'Évangile par le motif de la rétribution. Les évêques ne prendront pas la quatrième partie des oblations et des décimes, sans une grande nécessité; mais ils les distribueront pour être employés au bien de l'église, et au soulagement des pauvres.

32. Plusieurs prêtres imposaient à ceux qui se confessaient à eux, des pénitences autres que celles qui sont prescrites par les canons; se servant de certains livres pénitenciaux pleins d'erreurs. Le concile enjoint aux évêques de faire la recherche de ces livres, et de les brûler.

33. Les évêques, hors le cas de nécessité, ne doivent imposer les mains pour donner le saint Esprit, qu'à jeun, et non après avoir mangé, comme il se pratique en quelques provinces : ce qui ne convient nullement. Ils ne doivent non plus conférer le sacrement de la confirmation qu'à Pâques et à la Pentecôte.

34. On renouvelle les anciens canons contre les crimes d'impudicité.

35. Les évêques veilleront avec soin sur la vie des prêtres et autres clercs déposés, et les soumettront à la pénitence canonique. Cette disposition est motivée sur ce que plusieurs comptaient pour rien la déposition, et vivaient en séculiers, s'abandonnant au crime.

36. Ils réprimeront aussi la licence des clercs vagabonds, eussent-ils été reçus par des évêques, ou des abbés, ou par des comtes; et demanderont, pour cet effet, le secours de l'empereur, surtout à l'égard de l'Italie, et où l'on recevait librement les clercs fugitifs de Germanie et des Gaules.

37. Les abbés qui, par orgueil, refuseront d'obéir à leur évêque, seront ou corrigés par le sinode, ou privés, par une autorité supérieure, de l'honneur de leur prélature.

38. On recommande aux clercs la modestie, l'honnêteté, la fuite de toute sorte

de spectacles; et l'on défend de faire supérieures de religieuses des femmes nouvellement voilées (1).

On vient de lire le premier article où il soit question des femmes. Les suivans en parleront aussi. Rien n'est omis dans ces importans statuts, et la législation religieuse y est bien complète. Malheureusement les moyens d'exécution n'y sont pas assez fortement organisés; et Louis-le-Débonnaire n'était que le faible successeur de Charlemagne.

§ XXII.

Fin du premier livre du sixième concile de Paris.

XLIX. La législation ecclésiastique se termine ainsi dans les derniers articles du premier livre du sixième concile de Paris.

39. Défenses aux prêtres de voiler des

(1) Analyse des conciles, I, 803—805.

veuves, et de consacrer des vierges, sans le consentement de l'évêque; et aux abbesses de donner le voile aux veuves et aux vierges.

40, 41, 42 et 43. On défend aux femmes de se voiler elles-mêmes pour servir l'église; et aux prêtres de souffrir que les femmes qui se sont ainsi voilées, s'ingèrent de rendre aucun service dans l'église. On ordonne aux évêques de punir, selon la rigueur des canons, les abbesses qui osaient donner elles-mêmes le voile à des veuves, ou à des vierges.

44. Défenses de donner le voile aux veuves immédiatement après la mort de leur mari. Il faut attendre jusqu'au trentième jour, suivant l'édit de l'empereur, parce qu'alors elles sont libres de se marier, ou de se consacrer à Dieu.

45. Quelques-uns de nous, disent les évêques, ont appris de personnes dignes de foi, d'autres ont vu eux-mêmes que, dans quelques provinces, les femmes, contre la loi divine et les canons, approchent de

l'autel, touchent effrontément les vases sacrés, présentent aux prêtres les habits sacerdotaux, et, ce qui est beaucoup plus indécent et contre toute raison, distribuent au peuple le corps du Seigneur; et font d'autres choses qu'il serait honteux de dire. On ordonne à tous les évêques de tenir la main à ce que de pareils abus ne se commettent plus dans leurs diocèses.

46. Défenses aux chanoines et aux moines de rendre visite aux religieuses, sans l'agrément de l'évêque. Les religieuses ne se confesseront que dans l'église, en présence de témoins qui seront à quelque distance. Si quelqu'infirmité les empêche de se confesser à l'église, il y aura aussi des témoins dans la chambre pendant qu'elles se confesseront. Il ne convient nullement qu'un moine quitte son monastère pour aller confesser les religieuses, ni que les clercs et les laïques, déclinant le jugement des évêques et des prêtres chanoines, aillent se confesser aux moines qui sont prêtres; car il est seulement permis aux moines de

confesser ceux de leur communauté (1).

47. Défenses aux prêtres, sous peine de déposition, de quitter les églises consacrées à Dieu, ainsi que le fesaient plusieurs d'entr'eux, pour célébrer la messe dans des maisons et des jardins, quoiqu'il y ait des oratoires bâtis et ornés pour cet effet : il vaut mieux ne pas entendre la messe, que de l'entendre dans un lieu où elle n'est pas permise. Or il n'est permis de la célébrer hors de l'église qu'en voyage, lorsque l'église est trop éloignée, parce qu'alors c'est une nécessité, afin que le peuple ne soit pas privé de la messe et de la communion; encore doit-on se servir d'un autel consacré par l'évêque. La loi (2) ne permet pas d'offrir le sacrifice en tout lieu, mais seulement dans celui que le Seigneur a choisi.

48. Il est aussi défendu aux prêtres de célébrer la messe seuls : ce qui fait voir que

(1) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 805 et 806.

(2) Deutéronome, XII, 26.

les messes basses et particulières commençaient à devenir fréquentes (1).

49. Chaque prêtre ne pourra avoir qu'une église, comme l'évêque n'a qu'un évêché.

50. L'empereur est instamment supplié d'employer son autorité pour faire sanctifier le dimanche; et, pour cela, de défendre, sous de grièves peines, de plaider, de tenir marché, de travailler à la campagne; et de charrier quelque chose, en ce saint jour.

51. Défenses d'avoir des boisseaux ou des setiers de différente mesure, savoir, de grands pour recevoir, et de petits pour donner ou pour vendre.

52. On condamne l'iniquité et l'avarice des comtes et des évêques des provinces occidentales de la France, qui défendaient à leurs vassaux de vendre, pendant la moisson ou la vendange, le froment et le vin, à plus haut prix que celui qu'ils avaient

(1) Hist. ecclés., par Fleury, liv. 47, chap. 24.

taxé : en sorte qu'ils se fesaient donner, pour quatre deniers, un boisseau de froment qui pouvait en valoir douze.

53. On traite d'usurier un riche qui, dans un tems de famine, refuse de prêter un boisseau de blé à un pauvre; à moins que celui-ci ne s'engage d'en rendre, après la moisson, plusieurs boisseaux, jusqu'à concurrence du prix courant du boisseau qu'il avait reçu.

54. Défenses d'admettre les personnes qui sont en pénitence publique, pour être parrains ou marraines, tant pour le batême, que pour la confirmation.

Tous les réglemens sont appuyés par un grand nombre d'autorités; et c'est ce qui forme le premier livre des actes du sixième concile de Paris (1). On ne peut disconvenir qu'il ne renferme une sorte de code ecclésiastique très-sage, et dont toutes les dispositions ne méritent d'être ob-

(1) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 807.

servées. Plusieurs sont cependant tombées en désuétude; des réglemens plus modernes ont été adaptés à nos mœurs actuelles et à l'état actuel de notre société. Le second livre est purement civil et va nous occuper.

§ XXIII.

Second livre du sixième concile de Paris, 829.

L. Le second livre traite particulièrement des devoirs des rois envers leurs sujets et des sujets envers les rois. Ils sont tirés mot à mot d'un petit traité de Jonas, évêque d'Orléans, présent au concile. Ce traité est intitulé *Institutio Regia*, et adressé au jeune Pepin, roi d'Aquitaine. Il avait été composé l'année précédente 828.

1, 2, 3, 4, 5. Un roi, dit le concile, doit commencer par se bien gouverner lui-même; par régler sa maison, et donner bon exemple aux autres. Il doit rendre la

justice, sans acception des personnes; se montrer le défenseur des étrangers, des veuves et des orphelins; réprimer les larcins; punir les adultères; ne pas entretenir des personnes impudiques, ni des bouffons; exterminer les parricides et les parjures; protéger les églises; nourrir les pauvres; mettre des hommes équitables à la tête des affaires du royaume; choisir, pour ses conseillers, des vieillards sages et sobres; différer les effets de sa colère; défendre la patrie avec justice et avec courage; conserver la foi catholique; ne pas souffrir les impiétés de ses enfans; donner certaines heures à la prière, et ne pas manger hors des repas. Car il est écrit: « Malheur « au pays dont le roi est enfant, et dont les « princes mangent dès le matin. »

6. On avertit les grands seigneurs et toutes sortes de personnes d'être remplis de charité pour le prochain; et de ne lui faire aucune injure, ni aucun déshonneur.

7. On déplore le malheur des chrétiens qui négligent si fort la loi de Jésus-Christ.

8. On recommande aux sujets la soumission au souverain qui a reçu de Dieu sa puissance.

9. On dit que les calamités et les changemens qui arrivent dans les royaumes, qui sont souvent transférés à d'autres princes, sont les effets des péchés du peuple et des princes.

10. On condamne comme erroné le sentiment de quelques chrétiens qui croyaient que ceux qui avaient été batisés, quelque crime qu'ils commissent, seraient un jour sauvés; et qu'ils ne seraient dans les enfers que pendant un certain tems après lequel Dieu leur ferait miséricorde.

11. On exhorte les fidèles à venir à l'église pour y assister aux prières; et on les avertit d'y être avec respect.

12. On reprend ceux qui, étant à l'église, ne font aucune attention aux prières qu'ils adressent à Dieu.

13. On avertit ceux qui ne peuvent point aller à l'église, à cause de l'éloignement, de ne pas laisser, pour cela, de prier Dieu,

puisqu'on peut le prier en tout lieu (1).

Le premier ouvrage qu'avait fait Jonas, évêque d'Orléans est intitulé *de Institutione laïcali*, de l'institution des laïcs. Il l'avait entrepris à la sollicitation de Mathfrède ou Matfrid, comte d'Orléans, qui l'avait prié de lui écrire le plus succinctement qu'il lui serait possible, comment lui et les autres personnes engagées dans le mariage, devaient se conduire pour mener une vie agréable à Dieu (2).

Le Traité pour l'instruction de Pepin, roi d'Aquitaine et fils de Louis-le-Débonnaire, suivit de près celui dont je viens de parler, et dont l'auteur y a fait entrer cinq chapitres entiers. Il était sorti de ses mains avant le concile de Paris tenu en 829; puisqu'il se trouve inséré dans les actes de cette assemblée, hors la préface et les deux derniers chapitres. C'est donc avec beau-

(1) Analyse des conciles, par le père Richard, I, 807 et 808.

(2) Histoire litéraire de la France. Paris, 1740, V, 23

coup de fondement qu'on lui assigne pour époque l'an 828 (1). Cependant Pepin ayant été envoyé par son père pour gouverner l'Aquitaine dès l'an 814 (2), l'ouvrage pourrait avoir été composé beaucoup plus tôt.

Cet ouvrage ne portait aucun titre dans les manuscrits; mais l'éditeur a cru devoir lui donner celui d'*Institution du roi*, titre fort convenable tant à cause de la matière dont l'ouvrage traite, qu'à raison de l'*Institution des laïcs*, dont on peut le regarder comme fesant la seconde partie.

Jonas l'adresse à Pepin même par une épitre dédicatoire, un peu longue à la vérité, mais belle et digne d'un évêque. Après y avoir loué la religion de ce prince, sa piété, son amour pour Dieu, son respect pour les ministres du culte, il l'exhorte fortement à demeurer toujours fidèle et attaché à l'empereur son père, comme il

(1) Id. p. 25.

(2) Chronologie des rois d'Aquitaine dans l'Art de vérifier les dates

avait fait jusque-là. C'est une preuve certaine qu'il n'était point encore alors entré dans la faction inouie de ses frères (1) qui d'ailleurs n'eut lieu qu'après le concile de Paris (2). Ce n'est donc pas de leur révolte que Jonas fait une vive description pour détourner Pepin de s'y exposer, mais plutôt de celle de Bernard, roi d'Italie, qui avait eu lieu en 817, et dont j'ai donné l'histoire (*art.* XVI). Jonas ne dit cependant rien qui puisse rappeler la cruelle punition de Bernard. L'auteur emploie le reste de son épître à donner au jeune prince les instructions qui lui convenaient en qualité de chrétien : réservant le corps de l'ouvrage par l'instruire en qualité de roi. Il finit cette épître par une petite pièce de douze vers élégiaques, où il fait espérer à Pepin quelques autres ouvrages, si celui-ci a le don de lui plaire (3).

(1) Hist. litéraire de la France, V, 25.

(2) Chronologie des rois de France dans l'Art de vérifier les dates.

(3) Hist. litéraire de la France, V, 26. Voyez dans

§ XXIV.

Troisième livre du sixième concile de Paris. Assemblée à Worms. 829.

LI. Le troisième livre des actes du concile de Paris, commence par une lettre des évêques, adressée aux empereurs Louis et Lothaire, sous le titre d'*Augustes invincibles*. Comme ils leur envoyaient, en même tems, les articles qu'ils avaient dressés, ils n'en dirent qu'un mot dans leur lettre; mais ils y joignirent sept articles du premier livre, qu'ils regardaient comme les plus intéressans; et en composèrent vingt autres dont ils demandèrent l'exécution. Ces vingt-sept articles composent le troisième livre des actes de

cet ouvrage tout ce qui concerne Jonas et ses écrits. L'*Institutio règia* a été réimprimée par Baluze, dans son édition du *Spicilegium*, *Parisiis*, 1723, I, 324. Dans sa préface, Baluze prouve assez bien que Jonas a composé cet ouvrage en 828.

ce concile. Les sept premiers sont les 4, 34, 52, 29, 50, 47 et 44 du premier livre.

Les évêques demandent dans les vingt autres à l'empereur, de faire en sorte que ses enfans et les Grands de sa Cour respectent le pouvoir et la dignité sacerdotale; en les fesant souvenir que c'est aux évêques qu'est commis le soin des ames; qu'ils sont, après les apôtres, les fondateurs des églises; que par eux seuls les volontés de Dieu nous sont connues; qu'ils sont les chefs du peuple fidèle, les défenseurs de la vérité, et les pères de ceux qui sont régénérés dans la Foi catholique; de maintenir en tous tems la paix, la concorde et l'unanimité entre les évêques et leurs peuples; de leur accorder la permission de s'assembler, du moins une fois l'année, dans chaque province, pour l'utilité des églises, et le maintien de la discipline; d'établir, par son autorité, des écoles publiques dans les trois endroits les plus convenables de l'Empire; d'autoriser

ses envoyés à faire la recherche des clercs fugitifs, principalement en Italie; d'empêcher que les moines, les prêtres et les autres clercs ne fréquentent si souvent le palais; de rétablir quelques évêchés qui ne subsistaient plus parce qu'on les avait dépouillés de leurs biens; de faire cesser les désordres qui se commettaient dans quelques endroits des diocèses d'Alitgaire et de Rantgaire, l'un évêque de Cambrai, l'autre de Noyon; de réprimer la fureur de ceux qui, pour satisfaire leur haine, ou venger les injures qu'on leur avait faites, répandaient de leur propre autorité le sang de leurs ennemis; de maintenir le bon ordre dans les monastères, et d'empêcher qu'ils ne dépérîssent par la faute des laïques à qui ils sont donnés; de supprimer les chapelles domestiques, même celles du palais; d'engager les fidèles, par son exemple, à s'approcher de la communion du corps et du sang de notre Seigneur; de s'appliquer avec soin à pourvoir les églises de bons pasteurs, les mo-

nastères de filles de dignes abbesses, et l'État de ministres sages et éclairés; enfin les évêques le prient d'élever lui-même ses enfans dans la crainte de Dieu. Ils représentent en dernier lieu, à Louis-le-Débonnaire, la nécessité de contenir chacune des deux puissances dans ses bornes, disant que le plus grand obstacle au bon ordre venait de ce que, depuis long-tems, les princes s'ingéraient dans les affaires ecclésiastiques, et de ce que les évêques s'occupaient plus qu'ils ne devaient d'affaires temporelles.

L'empereur tint la même année 829 (1), une assemblée à Worms pour confirmer, par l'autorité impériale, du consentement des évêques, des seigneurs et du légat du pape, ce qui parut le plus utile dans les réglemens. Il publia à cet effet un capitu-

(1) Éginhard, dans ses Annales, dit que cette assemblée eut lieu au mois d'août, et que l'empereur s'y rendit d'Aix-la-Chapelle, où il était resté pendant tout le tems qu'avait duré le concile de Paris.

laire dont on peut remarquer les articles suivans.

1. Ceux qui établissent des prêtres dans leurs églises, ou qui les chassent sans le consentement de l'évêque, paieront le bon de l'empereur, ou une amende plus considérable. Il y a dans le texte *harmiscara* qui signifie une grosse amende pécuniaire, et quelquefois une amende-honorable qu'on fesait faire, surtout pour les grands crimes, en obligeant les coupables de marcher tête, piés et jambes nues, à la suite d'une procession, en portant une selle ou un chien sur leurs épaules. Il y a lieu de croire que les mots *hacheria* et *hachée* dont les Français se sont servis ensuite pour signifier une amende, ont été formés, par corruption, d'*harmiscara*.

5. Ordre, sous peine d'amende, de payer la dîme, et, à ceux qui tiennent des fiefs de l'église, de payer le neuvième, outre la dîme, sous peine de perdre le fief.

8. L'empereur et les évêques, qui assistèrent à cette assemblée, ou à ce concile,

statuèrent encore que celui qui aurait quitté sa femme, ou l'aurait tuée pour en épouser une autre, ferait pénitence publique, après avoir quitté les armes; et que, s'il résistait, il serait mis en prison, jusqu'à ce que l'empereur connût du fait. On fit aussi défenses d'employer, dans la suite, l'examen ou l'épreuve de l'eau froide que l'on avait pratiquée jusqu'alors.

On lit, dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, que ce fut Eugène II, ordonné pape le 14 février 824 selon le père Pagi, qui institua cette épreuve, pour empêcher que l'on ne jurât sur les reliques ou qu'on ne mît la main sur l'autel. Dom Mabillon (1) rapporte, sur l'autorité de ce manuscrit, qu'il croit être du neuvième siècle, les rits de cet examen (2).

(1) *Analecta*, p. 161 et 162.

(2) Analyse des conciles, par Richard, I, 810 et 811.

§. XXV.

Sur Achard II, évêque de Noyon.

LII. Aichard, Eikar ou Achard est le trente-septième évêque de Noyon. Les frères Sainte-Marthe l'appellent Ficard ou Ficaire, Échard, Erchard ou Richard : mais le savant père Mabillon assure qu'ils se trompent (1). Son véritable nom était Achard.

Mabillon en parle au sujet de Mumbol, venu de l'île d'Irlande en France sous le règne de Clovis II, avec saint Fursi. Les libéralités de ce prince et d'Archambaud, maire du palais, mirent saint Fursi en état de fonder le monastère de Lagni (*Latiniacum*) sur la Marne, à six lieues et dans le diocèse de Paris (2). Mumbol étant mort

(1) *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti, sæculum II. Lutetiæ*, 1669, p. 654.

(2) Vies des saints, par Godescard. Paris et Besançon, 1826, 15 avril.

dans une espèce d'ermitage à Gondarin sur l'Oise, Halitgaire, évêque de Cambrai, à qui ce lieu appartenait, et Achard évêque de Noyon, dans le diocèse duquel il était situé, étant instruits des miracles que Dieu opérait à cause des vertus de l'ermite, et que le peuple venait à Gondarin en trop grande multitude pour la petitesse du lieu, firent construire une autre église qui fut dédiée à saint Pierre prince des apôtres. Pour la dédicace de cette église, ils y transportèrent les reliques du corps sacré de Mumbol : dès qu'ils relevèrent le couvercle du tombeau où son corps était renfermé, ils y trouvèrent par un effet de la volonté de Dieu, aussi admirable qu'inespéré, le corps du saint ermite qui n'avait éprouvé aucune corruption pendant le cours de près de deux siècles. Alors enfin frappés de cette merveille si imprévue pour eux, ils rendirent grâces à Dieu de ce que la sainteté qui avait brillé pendant la vie dans Mumbol, n'avait pas disparu après sa mort. Ce fut ainsi que le

bienheureux corps du confesseur de Jésus-Christ vint se présenter pour habiter la basilique dont nous avons parlé. Les actes de cette translation, qui existent encore aujourd'hui, rapportent ensuite la guérison du prêtre Duidin tourmenté par la fièvre, celle d'un aveugle et d'un paralitique, attribuées aussi au mérite de saint *Éloquius*, autre compagnon de saint Fursi. Le tems auquel la translation a eu lieu est déterminé par celui d'Halitgaire et Achard, le premier évêque de Cambrai, et le second de Noyon. Ces pontifes sont évidemment ceux qui ont siégé du tems de Louis-le-Débonnaire. Du tems du père Mabillon, qui écrivait en 1669, les reliques de saint Mumbol se trouvaient au couvent des chanoines réguliers de saint Augustin, au lieu appelé Font-saint-Éloi près de Chauni, ville du territoire de Noyon. Il faut ainsi corriger l'auteur du Martirologe français (*Martyrologium Gallicanum*) qui croit Mumbol enseveli à Lagni et qui affirme que ce corps a été porté de ce lieu à Chauni, comme il

le dit sous la date du 18 novembre, tant dans le Martirologe que dans le supplément (1). On doit rapporter cette translation à l'an 830 environ, puisque Rantgaire siégeait encore à Noyon l'an 829, et qu'Halitgaire est mort l'an 831 (2). Saint Fursi était mort en 650 ou 652 (3). Ainsi Mumbol mourut vers cette époque.

Achard, évêque de Noyon, assista au parlement tenu à Thionville (*Theodonis Villa*) au mois de février 835, qui est compté entre les conciles; on lui donne aussi le nom de sinode (4); il s'y trouva plus de quarante évêques. Drogon, évêque de Metz, y présidait comme diocésain et archichapelain; car il avait reçu depuis peu cette dignité, et on lui donnait par honneur le titre d'archevêque. On voit ensuite huit métropolitains, Hetti de

(1) *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti. Lutetiæ*, 1669, II, 654.

(2) *Gallia christiana. Parisiis*, 1751, IX, 988.

(3) Vies des saints, par Godescard, 16 janvier.

(4) *Gallia christiana*, IX, 988.

Trèves, Otgar de Maïence, Ragnoard de Rouen, Landran de Tours, Aldric de Sens, Nothon d'Arles, Ayoulfe de Bourges, et Ebbon de Reims, qui y fut amené de Fulde. Parmi les évêques les plus connus sont Fréculfe de Lisieux, Jonas d'Orléans, Erchanrad de Paris, Hubert de Meaux, Badurad de Paderborn, Rothade de Soissons, Hildeman de Beauvais, Modoin d'Autun, Faova de Châlons.

On commença par déclarer nul tout ce qui avait été fait contre l'empereur Louis (*art.* XXIII): Chacun des évêques présens en donna un libelle souscrit de sa main, et ils jugèrent à propos d'aller à Metz pour rendre plus solennelle la réhabilitation de Louis, en la fesant dans l'église cathédrale. Ce fut le dimanche de la Quinquagésime, dernier jour de février. Là Drogon, évêque de Metz, monta sur l'*ambon* ou la tribune, et lut tout ce qui avait été fait à Thionville pour le rétablissement de l'empereur. Ensuite Ebbon monta sur la même tribune, et confessa publique-

ment qu'il avait porté un jugement injuste contre l'empereur son maître, en le soumettant à la pénitence publique, après qu'il eut été injustement déposé de la dignité impériale sur de fausses accusations : reconnaissant que ce prince y avait été justement rétabli l'année précédente. Il en fit sa déclaration souscrite de sa main, qu'il présenta à l'empereur, et elle fut gardée dans les archives de Metz. Alors les sept autres archevêques chantèrent sur l'empereur les sept oraisons ordinaires pour la réconciliation des pénitens; puis les évêques prirent la couronne sur l'autel, et la mirent sur sa tête. Tout cela se fit pendant la messe, et tout le peuple en rendit grâces à Dieu par des acclamations de joie (1).

(1) Hist. ecclés, par Fleury. Paris, 1725, liv. 47, chap. 47.

§ XXVI.

Punition des évêques qui avaient déposé l'empereur, 835.

LIII. On retourna à Thionville, et l'on y procéda contre les évêques coupables, dont la plupart avaient fui en Italie sous la protection de Lothaire. Hildeman, de Beauvais, qui était présent, se justifia. Agobard, de Lion, et Bernard, de Vienne, furent déposés : le premier pour ne s'être point présenté, ayant été appelé trois fois ; le second pour avoir fui, après s'être présenté. Les évêques obtinrent, pour l'honneur de l'épiscopat, qu'Ebbon fût jugé dans la sacristie, hors de la présence des laïcs. Étant pressé de rendre raison de sa conduite, il se plaignit que l'on mît uniquement sur son compte ce qui avait été fait en présence de tant d'autres évêques : mais ceux-ci s'excusaient sur ce qu'ils n'avaient pu éviter d'être présens à l'attentat com-

mis contre l'empereur, soutenant qu'en effet ils n'y avaient point consenti. Alors Ebbon, se voyant abandonné de tout le monde, fit venir un reclus nommé Framegaud, et l'envoya à l'impératrice Judith, avec une bague qu'il avait reçue d'elle autrefois pour la lui faire voir quand il aurait besoin de son secours. Elle eut égard à sa prière, et obtint des évêques qu'ils apaiseraient l'empereur sans déposer Ebbon dans les formes. Il demanda donc du tems, et se choisit lui-même des juges, comme les canons le permettaient. C'étaient Ayoulfe, archevêque de Bourges, Badurad, évêque de Paderborn, et Modoin, évêque d'Autun. Après leur avoir fait secrètement sa confession, il donna au concile un libelle signé de sa main en ces termes :

« Moi Ebbon, indigne évêque, reconnais-« sant ma fragilité et le poids de mes pé-« chés, j'ai pris tels et tels pour mes con-« fesseurs et mes juges, et leur ai fait ma « confession sincère : cherchant le remède « de la pénitence, et pour le salut de mon

« ame, je renonce au ministère épiscopal « dont je me reconnais indigne pour les pé- « chés que je leur ai confessés en se- « cret, afin que l'on puisse consacrer un « autre à ma place, qui gouverne digne- « ment l'église que j'ai mal conduite. Et « afin que je ne puisse jamais faire aucune « réclamation pour y rentrer, j'ai souscrit « ceci de ma main.

Dans la souscription, il se qualifiait : « Ebbon ci-devant évêquè. »

Il présenta cet écrit au concile, le confirma de vive voix, et donna encore trois autres témoins, Nothon, archevêque d'Arles, Theudoric, évêque d'Arras, et Achard, évêque de Noyon. Ensuite tous les évêques du concile dirent leur avis selon leur rang, et le condamnèrent, suivant sa confession, à être privé du ministère épiscopal. Puis Jonas d'Orléans dicta la sentence à Élie, prêtre, et depuis évêque de Chartres, qui fut datée du quatrième jour de mars, l'an 835, vingt-troisième de l'empereur Louis. Les évêques qu'Ebbon avait pris pour té-

moins déclarèrent publiquement, à sa prière, qu'il leur avait confessé un tel péché, qu'il n'était plus digne de faire les fonctions épiscopales; et que s'il l'avait commis avant son ordination, il n'aurait pas dû être nommé évêque. Les évêques présens souscrivirent, au nombre de quarante-trois; et, par ordonnance du concile, Drogon de Metz et Henri de Trèves donnèrent cet écrit à Foulques désigné successeur d'Ebbon dans le siège de Reims. Foulques était abbé de Saint-Remi et chorévêque de Reims; et il ne fut pas encore ordonné évêque, parce que l'empereur voulait avoir sur la déposition d'Ebbon le consentement du pape, à qui il envoya pour cet effet Godefroi, abbé de Saint-Grégoire dans le diocèse de Bâle. Après ce jugement, Ebbon fut renvoyé au monastère de Fulde, d'où quelque tems après il fut retiré pour être mis sous la garde de Fréculfe, évêque de Lisieux; et ensuite sous Boson, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire : car il ne fut pas

remis en liberté tant que vécut l'empereur Louis (1).

Achard qui lui avait servi de témoin, retourna dans son diocèse après la tenue de cette assemblée, et s'y occupa d'un saint bien anciennement révéré, saint Quentin, martirisé dans le pays des *Veromandui* le 31 octobre de l'an 287. Les soldats avaient jeté son corps dans la Somme. Les chrétiens le retrouvèrent au bout de quelques jours, et l'enterrèrent sur une montagne voisine de la ville. On le découvrit cinquante-cinq ans après; et une femme aveugle recouvra la vue en cette occasion (2). On perdit encore le souvenir du lieu où était le tombeau du saint, quoiqu'on eût bâti une chapelle à peu de distance. Au commencement de l'année 641, saint Éloi, évêque de Noyon et de Vermandois, fit chercher les saintes reliques. On les découvrit, ainsi que les clous dont le corps

(1) Id. chap. 48.

(2) *Acta martyrum* et saint Grégoire de Tours, *de Gloriâ martyrum*, chap 73.

avait été percé : à l'exception de ces clous, des dents et des cheveux, on renferma ce précieux trésor dans une belle châsse, qui fut placée derrière le grand autel. On bâtit une nouvelle église sous l'invocation de saint Quentin, au tems de Louis-le-Débonnaire. L'évêque de Noyon, Achard, y transféra ses reliques le 25 octobre 835 (1).

§ XXVII.

Derniers actes de la vie d'Achard II.

LIV. Achard II, évêque de Noyon, souscrivit l'an 837 le privilège de l'église du Mans. Il assista l'an 838 au plaid d'Aix-la-Chapelle (2). Ce plaid ou concile d'Aix-la-Chapelle, *Aquisgranense*, fut tenu le 30 avril. Il eut pour objet le différend d'Aldric, évêque du Mans, avec l'abbaye

(1) Claude Hémeré, Histoire de la ville de Saint-Quentin. Paris, 1643, pour la date de 835. Voyez la *Gallia christiana*, IX, 988.

(2) *Gallia christiana*, ibid.

d'Anisole ou de Saint-Calès, qui se prétendait exemte de sa juridiction. L'évêque gagna son procès d'une voix unanime; mais les moines refusant de se soumettre à ce jugement, dont il pressait l'exécution, allèrent trouver l'empereur, qui les renvoya au concile suivant. Le père Mansi, d'après les actes de cette assemblée d'Aix-la-Chapelle, la place en 838. Mais Eccard prétend qu'il y a faute dans ces actes pour la date de l'incarnation, attendu qu'ils sont datés ailleurs de la vingt-cinquième année de l'empereur Louis, laquelle commence au mois de janvier 837 (1).

Achard qui avait assisté à ce concile ou plaid général, se trouva au sinode tenu à Quiersi-sur-Oise (*Carisiaco*) en 838 (2) le 6 septembre, en présence de l'empereur Louis-le-Débonnaire. Le diacre Florus y dénonça et y fit condamner les ouvrages

(1) L'Art de vérifier les dates. Chronologie des conciles.

(2) *Gallia Christiana*, IX, 988.

liturgiques d'Amalaire, chorévêque de Lion. On y jugea aussi de nouveau le différend de l'évêque du Mans avec l'abbaye de Saint-Calès, en faveur du premier. Pagi met ce concile en 837, quoique la vie de saint Aldric le place en 838 (1). De plus la vie de Louis-le-Débonnaire par l'Astronome dit aussi que Louis-le-Débonnaire demeura tout l'été de l'année 838 à Aix-la-Chapelle, et indiqua pour le milieu de septembre un plaid général à Quiersi. Son fils Pepin vint d'Aquitaine pour y assister. L'empereur ceignit en cette assemblée son jeune fils Charles des armes viriles, c'est-à-dire de l'épée, lui posa la couronne royale sur la tête, et lui donna la partie de l'empire qu'un autre prince du même nom de Charles avait possédée, je veux dire la Neustrie. Ensuite, ayant resserré autant qu'il le pouvait, entre ses fils, les liens de l'amitié, il envoya Pepin en Aquitaine, et le jeune Charles dans la province qu'il lui avait

(1) Mansi, *suppl. Concil.*, t. I.

assignée. Toutefois avant son départ, tous les seigneurs de cette province qui se trouvaient présens dans l'assemblée lui prêtèrent hommage, et lui firent serment de fidélité. Chacun de ceux qui étaient absens fit de même par la suite (1).

Presque tous les seigneurs de la Septimanie vinrent aussi en ce lieu; ils se plaignirent vivement de Bernard, leur duc, qui, sans respect des lois divines ou humaines, employait à son caprice, ou abandonnait à celui de ceux que l'on nommait alors ses hommes, les biens ecclésiastiques, et même les domaines des laïcs. C'est pourquoi ils demandèrent que l'empereur les reçût sous sa protection, et envoyât ses officiers dans cette province pour que leur autorité et leur prudence prononçassent équitablement sur les biens qui leur avaient été ravis, et maintinssent la loi de leurs

(1) Vie de Louis-le-Débonnaire, par l'Astronome, dans la Collection de M. Guizot. Paris, 1824, III, 411.

ne mourut que dans l'automne suivant. C'est dom Bouquet qui se trompe; l'anonime dit lui-même un peu plus haut, comme on vient de le voir, que Pépin assista à l'assemblée de Quiersi, et ne place sa mort que *vers les calendes de janvier* 839, c'est-à-dire vers la fin de 838 (1).

Voici la traduction littérale de cet anonime : « durant cet hiver, c'est-à-dire le « 1er janvier (839), on vit le feu cruel d'une « comète dans le signe du scorpion, peu « après le coucher du soleil. » Le témoignage de notre soi-disant astronome se trouve ici contredit par une multitude d'autorités contraires (2). Je ne parle pas de ceux qui rapportent l'apparition de la comète à l'an 838; elle a pu réellement paraître à la fin de cette année : d'ailleurs il en est, parmi ces auteurs, qui anticipent d'un an la plupart des faits qu'ils rapportent (3). Il s'agit ici principalement, du

(1) Note de M. Guizot, *ibid.*

(2) Sigebert, chron. *Annales Metens. Chron. Turon.*

(3) *Annales Metenses.*

lieu de la comète; l'anonime nomme le scorpion. Tous les autres historiens attestent unanimement qu'elle parut dans le bélier (1). L'anonime seul est contemporain; cette raison semblerait devoir faire préférer son autorité à celle de tous les autres; mais son récit implique contradiction comme l'observe Pingré, qui cependant parvient ensuite à le concilier avec les lois de l'astronomie (2).

Il paraît qu'Achard II, évêque de Noyon et de Tournai, mourut aussi vers cette époque.

(1) Annal. Fulden. Petr. Biblioth. *Hermanni contracti chron.* Riddag. Iper, *cap.* XII, page 2. Sigebert, Alberic, Casin. *chron.* *Turon*, Nangis. *Annal. Metens.* Staindel, etc.

(2) Cométographie, par Pingré. Paris, 1783, I, 345.

§ XXVIII.

Immon, évêque de Noyon et de Tournai: Ravage des Normans. Concile de Beauvais.

LV. On voit paraître Immon pour la première fois dans la signature des lettres écrites par Thierri évêque de Cambrai (1) au sujet du rétablissement d'Ebbon sur le siège de Reims, en 840, après la mort de Louis-le-Débonnaire. L'empereur Lothaire, qui lui succéda, fit rétablir Ebbon avec violence.

Au mois de septembre 841, Charlés-le-Chauve envoya vers Lothaire le respectable évêque Exéménon (c'est le nom que Nithard donne à Ebbon), pour le prier et le supplier de se souvenir qu'il était son frère et son filleul; que leur père avait ré-

(1) Sur ce saint évêque, voyez les Annales de Hainaut, par Jacques de Guyse. Paris, 1830, VIII, 441.

glé leurs intérêts; que lui et les siens avaient juré d'observer ces conventions; que tout récemment Dieu avait, par son jugement, déclaré sa volonté dans leurs débats; que si Lothaire ne voulait avoir aucun égard à toutes ces considérations, qu'il cessât du moins de persécuter la sainte église de Dieu, qu'il eût pitié des pauvres, des veuves, des orphelins, et qu'il renonçât au projet d'entrer dans le royaume que, de son consentement, leur père lui avait donné, évitant ainsi de forcer une seconde fois les chrétiens à s'entr'égorger (1).

Ces dissensions entre les Français produisirent leur effet naturel et attirèrent chez eux les étrangers. L'an 845, indiction huitième, au mois de mars, ils entrèrent par la Seine, avec cent vingt bâtimens, sous la conduite de Raignier, et abordèrent à Rouen. Là, voyant la faiblesse des seigneurs du pays, ils débar-

(1) Nithard, Hist. des dissensions des fils de Louis-le-Débonnaire, III, 473, dans la Collection de M. Guizot.

quèrent et s'étendirent de part et d'autre, tuant, prenant des prisonniers, pillant, brûlant villages, églises et monastères. Étant arrivés à Chalevanne près de Saint-Germain-en-Laie, ils apprirent que le roi Charles marchait contr'eux, et passèrent de l'autre côté de la Seine, où il y avait peu de troupes, qu'ils mirent en fuite. Dans une île voisine, ils pendirent à des pieux environ onze chrétiens qu'ils avaient pris, et plusieurs autres, à des arbres et dans des maisons; enfin ils remontèrent jusqu'à Paris, où ils arrivèrent la veille de Pâques, vingt-huitième de mars. Ils y entrèrent sans résistance, trouvant la ville abandonnée de ses habitans, aussi bien que les monastères d'alentour.

Les moines de Saint-Germain-des-Prés tirèrent le corps du saint de son tombeau, et l'emportèrent à Combes-la-Ville en Brie, à six lieues de Paris, village alors dépendant de l'abbaye. Hébert, abbé de sainte Geneviève, en fit emporter le corps à Athis, village à cinq lieues de Paris ap-

partenant au monastère : et ensuite à Dravet, où il demeura quelque tems. On emporta de même les autres corps saints.

On avait déjà tiré de leurs sépulcres les corps de saint Denis et de ses compagnons; mais le roi Charles, qui était présent, ne voulut pas qu'on les enlevât; ayant résolu, avec le peu de troupes qui lui restaient, de défendre ce monastère que l'empereur, son père, lui avait particulièrement recommandé. Ce fut là que les Normans, ayant pillé autant qu'ils voulurent, lui envoyèrent des députés, pour proposer la paix moyennant une somme d'argent. Le roi ne voulait pas l'accorder, et il avait bien raison. Payer ainsi une invasion, c'était en provoquer d'autres : mais les seigneurs, dont quelques-uns étaient gagnés, l'y firent consentir. Raignier et les principaux Normans vinrent donc le trouver à Saint-Denis. On convint de leur donner sept mille livres d'argent, et ils promirent par leurs Dieux et par ce qu'ils avaient de plus saint, de ne jamais re-

venir dans le royaume de Charles, s'il ne les appelait à son secours.

Les Normans ayant quitté la Seine, pillèrent en s'en retournant les côtes de l'Océan, entr'autres le monastères de Sitiu ou saint Bertin, qu'ils brûlèrent. Mais comme ils ramenaient leurs vaisseaux chargés de butin, ils furent frappés d'un tel aveuglement qu'il y en eût très-peu qui arrivassent dans leur pays (1).

Au mois d'avril de cette même année 845, le roi Charles fit tenir un concile à Beauvais, où se trouvèrent des évêques des deux provinces de Reims et de Sens : savoir Vénilon, archevêque de Sens, Erchanrad évêque de Paris, Emmon ou Immon, de Noyon, Rothade de Soissons, Siméon de Laon, Loup de Châlons, Ragenaire d'Amiens, Élie de Chartres, Erpoin de Senlis, Avins ou Agius d'Orléans, et Hincmar qui fut élu archevêque de Reims. Il y avait dix ans que cette église

(1) Hist. ecclés., par Fleury, liv. 48, chap. 27.

était vacante, depuis la déposition d'Ebbon; et pendant cet intervalle de tems, deux prêtres, Foulques et Rothon, l'avaient successivement gouvernée. Les évêques rendirent témoignage de ce qu'ils avaient vu et appris de la déposition d'Ebbon, et rapportèrent l'autorité des canons en pareil cas. Hincmar fut donc élu par le clergé et le peuple de Reims, et par les évêques de la province, du consentement de l'archevêque de Sens, de l'évêque de Paris et de l'abbé de Saint-Denis, ses supérieurs : du consentement aussi de sa communauté, et avec l'agrément du roi Charles (1).

(1) Id. chap. 28.

FIN DU PREMIER VOLUME.





